

RAPPORT ANNUEL 2010-2011

sur la situation de la culture et de la société inuites



Le statut des enfants et des jeunes Inuits au Nunavut

Publié par
Nunavut Tunngavik Incorporated
www.tunngavik.com

ISBN 978-0-9784035-8-4

Droit d'auteur
Nunavut Tunngavik Incorporated

Photo de page couverture par David Kilabuk
Cody Hughes (gauche) et Mika Angie d'Arctic Bay en train de pêcher.



Résumé

Préparé par Nunavut Tunngavik Inc. (NTI), le Rapport annuel 2010-2011 sur la situation de la culture et de la société inuites traite tout particulièrement de la situation des enfants et des adolescents inuits au Nunavut, en ciblant la tranche d'âge comprise entre 2 et 18 ans. En 2008, NTI a publié un rapport sur l'état de santé général des Inuits, en portant une attention particulière sur la disponibilité et la prestation des services de santé. Le présent rapport vient compléter de différentes façons ce dernier document, alors qu'il aborde notamment le concept de bien-être chez les enfants et les adolescents inuits, de même que les occasions, défis et aspects prioritaires liés à cette tranche de la population en croissance rapide. Les enfants et les adolescents représentent une proportion plus importante de la population au Nunavut que dans n'importe quel autre territoire ou n'importe quelle province du Canada (voir la figure 1). Les enfants et les adolescents sont les individus les plus vulnérables de la société; ils dépendent de leurs parents, de leurs tuteurs et des membres de leur famille élargie afin de subvenir à leurs besoins en matière d'alimentation, de logement, d'éducation, de soutien et de protection. Certains facteurs affectant le bien-être des enfants et des adolescents inuits demeurent hors de leur contrôle : la disponibilité d'aliments nutritifs et de services fiables dédiés aux enfants, aux adolescents et aux familles, un logement adéquat, ainsi qu'une éducation de qualité pour la petite enfance et de la maternelle à la douzième année en sont quelques exemples. L'incidence élevée des crimes violents, des agressions sexuelles et de l'usage de drogues au Nunavut aggrave ces défis, rendant d'autant plus urgente la défense des intérêts politiques de cette population.

En plus d'être confrontés à ces défis, les Inuits faisant partie de cette tranche d'âge se verront un jour confier les responsabilités de gérer leur territoire, de diriger leur peuple et de transmettre aux générations qui leur succéderont la langue, le savoir et le mode de vie propres à la culture inuite, en plus de pourvoir au développement de l'économie

du Nunavut. Ils auront bientôt la responsabilité de relever certains défis tels que la réduction de la pauvreté et l'augmentation de l'embauche d'Inuits au gouvernement afin d'atteindre un niveau représentatif, ainsi que la durabilité sociale et économique de leurs collectivités. Les impacts néfastes des changements climatiques rapides sur la sécurité alimentaire et la capacité à se procurer des aliments traditionnels, de même que les risques pour la santé engendrés par la présence de contaminants dans ces aliments, resteront des défis grandissants.

Conséquemment, une réflexion visant à cerner les moyens d'améliorer la santé et le bien-être des enfants et des adolescents inuits ne constitue aucunement une abstraction enchâssée dans un autre rapport théorique : l'avenir du Nunavut dépend de décisions politiques qui, prises dès maintenant, peuvent contribuer à jeter les bases nécessaires à la santé et au bien-être de notre peuple sur les plans physique, mental et culturel.

Le présent rapport situe dans le cadre international des droits de la personne les défis que doivent affronter les enfants et les adolescents inuits. À titre de pays membre des Nations Unies, le Canada a l'obligation de respecter des normes internationales en ce qui concerne le traitement équitable de ses citoyens. Il a toutefois constamment manqué à faire en sorte que les droits fondamentaux en matière de logement, d'éducation, d'alimentation et de services sociaux adéquats soient également accordés aux Inuits. Nombre de défis sociaux et économiques rencontrés au Nunavut représentent le symptôme de cet échec.

Le 12 novembre 2010, le gouvernement du Canada a appuyé la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), un document ratifié par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2007 afin d'établir des normes précises en ce qui concerne le traitement des peuples autochtones par leurs gouvernements respectifs.

L'article 23 de ce document décrit ce que NTI a bon espoir de voir se réaliser par l'entremise des recommandations du présent rapport : « [les peuples autochtones] ont le droit d'être activement associés à l'élaboration et à la définition des programmes de santé, de logement et d'autres programmes économiques et sociaux les concernant, et, autant que possible, de les administrer par l'intermédiaire de leurs propres institutions »¹. Des droits similaires sont garantis par le chapitre 32 de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut (ARTN), qui prévoit que : « les Inuit ont le droit, conformément aux dispositions du présent chapitre, de participer, à l'élaboration des politiques sociales et culturelles ainsi qu'à la conception des programmes et services sociaux et culturels, y compris à leurs mécanismes d'exécution, dans la région du Nunavut »². Comme l'indique clairement le présent rapport, le gouvernement du Nunavut (GN) ou le gouvernement du Canada n'ont pas fait appel à la participation des Inuits de la manière prévue par la DNUDPA et, d'autre part, le GN n'a pas respecté ses obligations juridiques en vertu du chapitre 32 de l'ARTN.

La santé et le bien-être futurs des enfants et des adolescents inuits dépendent de la volonté du GN et du gouvernement du Canada à travailler selon un rapport d'égalité avec les organismes et les collectivités inuits à la conception de politiques qui affectent nos vies. Si les décideurs politiques et les collectivités ne trouvent pas dès maintenant de solutions pour améliorer les conditions sociales qui nuisent à la santé et au bien-être des enfants et des adolescents inuits, les défis décrits précédemment incomberont aux générations subséquentes d'Inuits, qui auront également à se battre pour prospérer dans des conditions socioéconomiques similaires à celles régnant actuellement au Nunavut. Le présent rapport a pour tâche de mettre ces défis en lumière, d'articuler une critique constructive et de proposer des recommandations cohérentes qui contribueront à l'important travail déjà en cours.

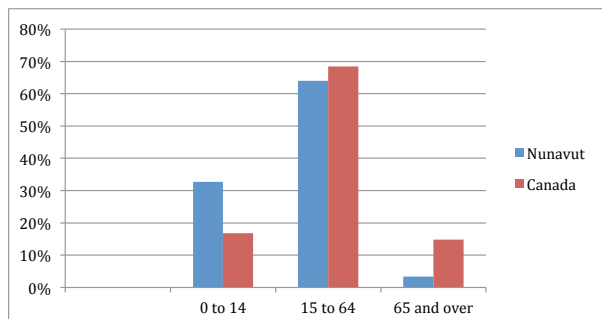
Les décideurs politiques et les chercheurs sont souvent à la recherche de solutions rapides prenant la forme de programmes qu'ils croient en mesure d'alléger les problèmes, tels la pauvreté, le manque d'éducation, la violence ou les dépendances, qui affectent négativement la santé et le bien-être de la société. Il n'existe malheureusement aucune solution rapide qui pourrait instantanément améliorer de façon globale la santé et le bien-être des enfants et des adolescents inuits. Toutefois, assurer l'accès à une éducation de haute qualité constitue sans contredit un excellent point de départ.

La première partie du présent rapport se concentre sur le niveau de scolarité des enfants et des adolescents inuits. Elle intègre également des résultats de recherche démontrant qu'investir dans l'éducation – particulièrement durant la petite enfance – peut constituer une mesure efficace et préventive en matière de santé comportant des retombées positives pour les élèves et leurs familles. Au Nunavut, les parents inuits sont tenus à l'écart des décisions relatives à l'éducation de leurs enfants, et cette situation accroît graduellement le manque de confiance s'instaurant entre les collectivités et les écoles. Or, il est nécessaire de remédier à ce manque de confiance si nous voulons que nos enfants jouissent des bénéfices liés au niveau de scolarité.

La deuxième partie du présent rapport aborde les défis interreliés que constituent la prestation de services d'aide à l'enfance, à la jeunesse et à la famille, la crise du logement, le phénomène du suicide et l'insécurité alimentaire. Nous recommandons que les organismes inuits, le GN et le gouvernement du Canada trouvent des solutions à ces défis en faisant preuve d'une compréhension plus globale du bien-être des Inuits tel que l'expriment les organismes et les collectivités inuits.

Introduction

Figure 1. Importance relative des tranches d'âge au sein des populations du Nunavut et du Canada en 2011³



Faire rapport sur la situation en matière de bien-être chez les enfants et les adolescents inuits est important, car cela contribue à repousser les limites des discussions se réduisant aux données relatives à la santé, pour accéder à une compréhension plus globale de la santé de la société inuite. Les décisions politiques touchant le Nunavut sont souvent calquées sur celles appliquées à la portion méridionale du Canada, et visent essentiellement à pallier les disparités entre le nord et le sud dans des domaines tels que le niveau de scolarité, la santé et la qualité de vie. Cette approche devient problématique lorsque l'acculturation et l'assimilation des Autochtones au sein de la société dominante deviennent nécessaires à l'atteinte des objectifs. L'inclusion du concept de bien-être inuit dans l'analyse de la condition des enfants et des adolescents inuits est cruciale, puisque cela respecte les manières utilisées par les Inuits pour apprendre et évaluer le progrès et la réussite, de même que l'accomplissement des rôles et des responsabilités communautaires et traditionnellement associés à l'homme et à la femme. L'inclusion du concept de bien-être aux côtés de données relatives à la santé dans les discussions politiques induit un changement politique sur la base de ce qu'est le bien-être selon une perspective inuite.

Le bien-être inuit

Dans le contexte d'une collectivité inuite, le bien-être évoque l'atteinte d'un équilibre et d'une harmonie au sein de nombreux aspects sociaux, culturels et spirituels comprenant la cohésion familiale et communautaire; la connaissance de la langue et de la culture, incluant les compétences sur le terrain, les valeurs et les croyances qui y sont associées; de même qu'une conception positive de soi et le sentiment d'avoir un but dans la vie. Le bien-être inuit peut s'illustrer par un comportement responsable envers la famille, la collectivité et les générations futures, celui-ci se traduisant par des choix, des comportements et des actions individuels. Pour les Inuits, l'atteinte du bien-être implique d'équilibrer ces éléments à l'échelle de la famille et de la collectivité plutôt qu'à l'échelle de l'individu. Le bien-être et les indicateurs plus traditionnels de santé sont complémentaires, et ces deux aspects doivent être au cœur des décisions politiques entourant l'amélioration de la situation des enfants et des adolescents inuits. Politiquement, cela implique que les décisions touchant des domaines politiques cruciaux tels que l'éducation et les soins de santé doivent être prises en fonction de leur contribution au bien-être inuit en particulier, plutôt que sur la base de conceptions eurocentriques de la santé et de l'avancement social.

Dans une société où, par exemple, le partage et l'humilité sont souvent davantage valorisés que la richesse et la réalisation personnelles, il devrait être acquis que la pédagogie et les programmes du système d'éducation devraient servir à renforcer ces valeurs, au lieu de s'inscrire en faux contre elles comme cela a trop souvent été le cas. Dans une société où les chasseurs compétents sont tenus en haute estime, l'acquisition des compétences faisant d'un chasseur une personne hautement considérée devrait devenir un critère de rechange ou additionnel pour définir ce que signifie au Nunavut d'être une personne éduquée et qui réussit dans la vie.

Nous, Inuits du Nunavut, n'avons pas entrepris de discussion à l'échelle de l'ensemble de notre territoire pour décider ce que deviendront notre peuple et notre société dans cinq générations, soit le nombre approximatif de générations inuites ayant vécu dans des collectivités sédentaires sous l'autorité de lois canadiennes. La constante incertitude quant à notre destin collectif en tant que peuple est particulièrement pernicieuse pour les enfants et les adolescents dont la vie et le sort sont, dans de trop nombreux cas, façonnés par les défis plutôt que par les occasions de se prendre en main pour forger leur propre avenir.

En tant que société, que voulons-nous que nos enfants sachent et soient capables de réaliser lorsqu'ils auront atteint l'âge adulte? Que devrions-nous valoriser pour nous épanouir dans la dignité? Comment devrions-nous repenser les institutions ou en créer de nouvelles afin de mieux refléter ce que nous avons été et ce que nous voulons devenir? Il s'agit là d'importantes questions sur lesquelles les Inuits doivent travailler de concert afin d'y répondre en tant que collectivité, sans que leur imagination ne soit entravée ni par la politique, ni par les contraintes financières, ni par les réalités sociales et économiques.

En ce qui nous concerne, NTI entend organiser une série de discussions dans l'ensemble du territoire qui s'articulera autour de la question du bien-être tel qu'il s'applique dans l'orientation à long terme de notre peuple et de notre société. Le fruit de ces discussions servira de base utile que les décideurs politiques pourront consulter afin que les valeurs et les visions de notre peuple soient incluses dans le travail que nous accomplissons.

Des défis persistants

Le Nunavut est unique en ce sens qu'il s'agit du seul territoire au Canada comportant une population majoritairement autochtone. En 2006, 24 640 des 29 325



Photo de David Kilabuk - Judy Akulukjuk sur sa bicyclette pendant les célébrations de la fête du Canada à Pangnirtung, Nunavut.

habitants du territoire s'identifiaient comme Inuits, ce qui représentait 84 % de la population⁴. Contrairement aux autres provinces et territoires où les peuples autochtones représentent des minorités vivant des iniquités sociales et économiques géographiquement très concentrées, le fait que les Inuits composent la majorité de la population du Nunavut implique que les problèmes, les défis et les facteurs de risque tant sociaux et culturels qu'économiques associés aux peuples autochtones colonisés s'étendent à l'ensemble de la population de ce territoire. Actuellement, des données statistiques comparatives indiquent que les Inuits sont plus susceptibles de mourir de suicide ou de toxicomanie, ou encore de commettre un crime violent ou une agression sexuelle ou d'en être victimes que l'ensemble des Canadiens. Nous risquons davantage d'abandonner l'école avant l'obtention du diplôme d'études secondaires, de vivre dans des logements surpeuplés nécessitant d'importantes réparations, de mourir d'un cancer du poumon

ou d'une crise cardiaque causés par le tabagisme, et d'avoir une espérance de vie moindre que les Canadiens non autochtones. En 2008, le Forum économique du Nunavut a signalé que dans la plupart des cas, les conditions sanitaires et sociales au Nunavut ne se sont que faiblement améliorées, voire aucunement, depuis 1999⁵.

Les causes à l'origine de ces comportements à risque et d'autres comportements similaires observés chez bon nombre d'Inuits – quoique certainement pas la totalité de ceux-ci – et d'autres peuples autochtones sont complexes, mais elles comportent d'importantes répercussions sur la santé et le bien-être de nos familles et de nos collectivités, et plus particulièrement chez nos enfants et nos adolescents.

Ces caractéristiques négatives ne constituent pas un trait propre à la culture ou la société inuites. Les Inuits ne sont pas génétiquement prédisposés à une incidence élevée de problèmes socioéconomiques tels que ceux abordés dans les précédents paragraphes. Beaucoup d'Inuits croient que les défis sociaux actuels sont grandement tributaires du déplacement et de la perte d'autonomie imposés systématiquement aux familles et aux collectivités inuites. En effet, il y a eu la délocalisation des familles et l'établissement forcé en collectivités, la scolarisation imposée par le gouvernement du Canada et la collusion implicite des institutions religieuses et des entreprises actives dans le nord. Plus récemment, il y a eu des politiques fédérales et territoriales qui ont engendré des déséquilibres du pouvoir et des inégalités entre les Inuits et l'ensemble des Canadiens.

Un grand nombre d'Inuits subissent les répercussions d'un traumatisme historique, ou, en d'autres termes, « l'accumulation de blessures émotives et psychologiques au cours de la vie et entre les générations, émanant d'un lourd traumatisme collectif »⁶. Les Inuits qui habitent ce qui est actuellement le Nunavut ont vécu une rapide transition, passant d'un mode de vie autonome sur leur territoire à celui de citoyens canadiens vivant dans des collectivités

sédentaires axées sur l'économie marchande. Au fil de ce processus de transition, les formes traditionnelles de justice, d'éducation et de socialisation ont été érodées et minées. Comprendre l'origine de ce traumatisme historique (et aider les autres, particulièrement ceux qui le vivent, à le comprendre par l'entremise de l'éducation) et la manière dont il affecte la société inuite est la clé de l'interprétation des défis actuels et de la formulation de solutions politiques qui permettront d'améliorer la santé et le bien-être des enfants et des adolescents inuits du Nunavut.

Les Inuits en tant que partenaires égaux

Les Inuits n'ont jamais été les partenaires égaux du gouvernement canadien dans le processus visant à guider cette transition; ils ont plutôt subi la colonisation européenne et canadienne. La colonisation fait référence à des méthodes formelles et informelles (attitudes, comportements, institutions, politiques et systèmes économiques) visant à dominer et à exploiter les peuples autochtones, les terres et les ressources afin de servir le pouvoir social, politique et économique du colonisateur⁷. Comme le fait ressortir le présent rapport, la colonisation se poursuit au Nunavut, et les enfants et les adolescents inuits subissent en grande partie ce fardeau.

Les relations de pouvoir inégales qui se sont instaurées entre nous, Inuits, et les gouvernements du Nunavut et du Canada nous permettent difficilement d'exercer l'autodétermination en prenant des décisions quant aux questions qui affectent la santé et le bien-être de nos enfants. Le système d'éducation au Nunavut, notamment, demeure un objet de litige et de méfiance entre les parents inuits, les collectivités et le gouvernement qui comporte de graves conséquences sur la santé des enfants et des adolescents inuits.

La population du Nunavut est jeune, avec un âge médian de 24,8 ans (comparé à 39,9 ans chez la population canadienne) et près du tiers de la population (31,5 %) a moins de 15 ans⁸.

Chez les Inuits, les cas de suicides, de crimes violents et de toxicomanie sont jusqu'à dix fois plus nombreux que les moyennes nationales correspondantes, et la pauvreté associée au faible niveau de scolarité aggrave ces problèmes. Les défis à relever dans ces domaines sont exacerbés par différents facteurs dont une grave pénurie de logements abordables de bonne qualité et de programmes d'éducation dédiés à la petite enfance, de même que la rareté des emplois, le manque d'accès aux services de santé essentiels et le coût élevé des aliments. Ces facteurs interreliés sont associés, d'une part, à l'exposition des enfants et des adolescents inuits aux crimes violents et, d'autre part, à des habitudes de vie malsaines, ce qui rend moins accessibles aux Inuits les possibilités d'éducation et plusieurs des bénéfices y étant rattachés, tenus pour acquis par les Canadiens vivant au sud.

Les enfants et les adolescents inuits sont particulièrement vulnérables, parce qu'en plus d'être exposés à ces risques en raison de circonstances qui demeurent hors de leur contrôle, ils n'ont pas les moyens, les ressources, ni les services essentiels nécessaires à l'amélioration de leur sort. Le Nunavut est le seul territoire au Canada à ne pas bénéficier, par exemple, de service au gouvernement dédié à la défense des enfants et de la jeunesse. Comme il sera abordé à la Partie 2 du présent rapport, des mesures ont récemment été entreprises par le GN pour qu'un tel bureau soit mis en place, une intention d'ailleurs applaudie par NTI.

Le défi de la pauvreté

Les 25 collectivités du Nunavut sont réparties parmi trois régions qui, ensemble, s'étendent sur une superficie équivalente à peu près à celle de l'Europe occidentale. Sans routes pour relier les collectivités et en l'absence de ports en eaux profondes, les aliments et les biens qui ne sont pas disponibles localement doivent être acheminés dans les collectivités par transport aérien ou par ravitaillement maritime durant l'été, ce qui rend le coût de la vie extraordinairement élevé. Les aliments nutritifs achetés en magasin tels que les produits frais peuvent coûter trois ou quatre fois plus cher que dans le sud du Canada. Les produits manufacturés tels que les couches ou les préparations lactées pour nourrisson sont vendues à prix prohibitifs par rapport au revenu ménager médian sur le territoire, qui s'élève à 26 848 \$ pour une personne de 15 ans et plus, soit un montant légèrement inférieur au revenu ménager médian de l'ensemble du Canada, évalué à 26 850 \$⁹.

La combinaison du prix élevé des aliments, des mauvaises décisions parentales et des effets cumulatifs de la pauvreté fait en sorte qu'un nombre inacceptable d'enfants inuits souffrent de la faim ou ne bénéficient pas d'une alimentation adéquate, ce qui mène à des problèmes de santé pouvant affecter les performances scolaires et les possibilités futures d'un enfant.

En 2008, environ 49 % des Nunavummuits recevaient des prestations du programme d'aide social du Nunavut¹⁰. En 2010, les Inuits représentaient 78 % de la population en âge de travailler, mais seulement 64 % de toutes les personnes employées sur le territoire. Cette même année, le taux d'emploi au Nunavut était de 46 % chez les Inuits et de 89,5 % chez les non-Inuits¹¹.

* Nombre de personnes employées, exprimé en pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus. Le taux d'emploi pour un groupe particulier (par exemple, pour les Inuits âgés de 25 ans et plus) représente le nombre de personnes employées au sein de ce groupe, exprimé en pourcentage de la population de ce groupe.

Un accès inégal aux services médicaux

Les services de santé essentiels sont moins accessibles aux Inuits du Nunavut qu'aux Canadiens vivant dans le sud du pays, parce que la distance séparant les collectivités, les coûts élevés pour la construction d'infrastructures de santé et la pénurie de prestataires de soins de santé nécessitent souvent que les patients soient déplacés par transport aérien pour recevoir leurs soins. En 2011, le Centre for the North, un organisme de défense des intérêts des Autochtones, a conclu selon les données du recensement de 2006 qu'il y avait cinq médecins pour 10 000 habitants au Nunavut, ce qui correspond à un total de 15 médecins pour ce territoire¹². Le ratio entre le nombre de médecins et d'habitants n'est inférieur à celui du Nunavut que dans le nord de la Saskatchewan, où il y a trois médecins pour 10 000 habitants. En revanche, il y a entre 20 et 29 médecins pour 10 000 habitants dans la majeure partie du sud du Canada.

Pour la majorité des Inuits devant être traités par un médecin ou consulter des spécialistes médicaux, il est nécessaire de sortir de leur collectivité en recourant au transport aérien. Il existe un centre de santé dont les services sont assurés par du personnel infirmier dans chaque collectivité du Nunavut, soutenu par des centres de santé régionaux situés à Cambridge Bay, à Rankin Inlet et à Iqaluit où travaillent des médecins de famille. Ces centres de santé régionaux offrent des services de suivi prénatal et d'accouchement, un soutien médical par l'entremise de visites aux petites collectivités, une assistance téléphonique destinée au personnel infirmier des collectivités, et des traitements pour les cas plus sérieux référés par ce dernier.

Doté de 35 lits, l'hôpital général Qikiqtani d'Iqaluit est le centre hospitalier le plus fonctionnel du territoire. Les patients nécessitant des interventions médicales sérieuses (par exemple, dans le cas de chirurgies, de chimiothérapie ou d'accouchements risqués) doivent toutefois se rendre à l'hôpital à Yellowknife, à Edmonton, à Winnipeg ou à Ottawa

pour être traités. Au moment de la rédaction du présent rapport, il n'y avait toujours pas au Nunavut de programme de réhabilitation en milieu hospitalier pour les personnes aux prises avec une dépendance à l'alcool ou aux drogues. Les personnes à la recherche de tels soins doivent quitter le territoire et s'inscrire à des programmes prodigués à Winnipeg, Ottawa ou Edmonton, ou à n'importe quel autre endroit avec lequel le GN a conclu des ententes de services.

Bien qu'en tant qu'Inuits, nous ne soyons pas racialement ou ethniquement prédisposés à adopter des habitudes de vie malsaines ou des comportements malsains, nous devons faire face à nombre d'obstacles qui rendent ces habitudes et ces comportements plus fréquents qu'au sein de la population non autochtone. Diverses conventions sociales, valeurs et pratiques ont rapidement changé en très peu de temps : qui détient le pouvoir et un statut dans la société inuite; de quelle manière le pouvoir d'influence et le succès sont mesurés; comment et pourquoi la connaissance est transmise d'une génération à l'autre; et comment la cohésion familiale et communautaire est assurée et conservée. Les Inuits doivent composer avec une foule de défis complexes découlant de la colonisation. Les traces de cette lutte marquent plus profondément le système d'éducation offert aux Inuits ainsi que la composition ethnique du GN et sa manière de fonctionner, et se reflètent dans un ensemble d'indicateurs sociaux et économiques témoignant d'une inégalité frappante entre les Inuits vivant au Nunavut et l'ensemble des Canadiens.

Surmonter de tels changements rapides sur les plans social et économique constituerait une épreuve pour n'importe quelle société; or, les Inuits le font dans le cadre de lois et de politiques territoriales et fédérales qui, dans certains cas, ne respectent pas les droits fondamentaux. Les lois et les politiques affectant le bien-être des enfants et des adolescents inuits sont souvent conçues sans que les Inuits soient consultés ou qu'ils y contribuent, et il y a encore moins d'occasions pour les Inuits de participer à long terme à l'orientation et à la mise en œuvre de celles-ci. En conséquence, au cours de la dernière décennie, les politiques

ayant le plus grand impact sur la santé et le bien-être des enfants et des adolescents inuits se sont généralement soldées par un échec, comme l'indique clairement la vérificatrice générale du Canada dans son rapport de 2011 intitulé Programmes et services visant les enfants, les jeunes et les familles au Nunavut¹³. Il y a toutefois quelques lueurs d'espoir : la conception de la Stratégie de prévention du suicide au Nunavut en 2010 et le lancement en 2011 du Plan d'action de la Stratégie de prévention du suicide au Nunavut ainsi que du Plan Makimaniq : Une approche concertée de réduction de la pauvreté ont fait appel à une collaboration intersectorielle entre des organismes inuits, le GN et la population.

Indicateurs pertinents de l'état du bien-être chez les enfants et les adolescents du Nunavut

- En 2002, soit la dernière année pour laquelle les données sur le sujet étaient disponibles, l'espérance de vie au Nunavut (autant pour les Inuits que les non-Inuits) était de 68,5 ans, par rapport à 79,7 ans pour l'ensemble des Canadiens. Il s'agit d'une différence de plus de dix années¹⁴.
- Le taux de fécondité observé au Nunavut est le plus élevé au Canada : en 2007, la femme avait en moyenne 2,97 enfants, par rapport à 1,66 enfant pour l'ensemble du Canada¹⁵.
- En 2006, 34 % de la population du Nunavut, soit près d'un Nunavummiut sur trois, étaient âgés de moins

de 15 ans, par rapport à 17,7 % pour l'ensemble des Canadiens¹⁶.

- En 2004, 24,4 % de toutes les naissances vivantes enregistrées au Nunavut ont été le fait de mères adolescentes¹⁷. Considérées dans leur ensemble, 45,4 % des mères n'avaient aucune éducation secondaire en 2005¹⁸. Les parents possédant une éducation limitée, de faibles possibilités d'emplois et un accès restreint aux services de garde sont plus enclins à éprouver des problèmes sociaux et économiques et à adopter des habitudes de vie malsaines qui compromettent la santé et le bien-être de leurs enfants.
- En 2006, seulement 29 % des enfants inuits du Nunavut âgés de 6 à 14 ans ont visité un pédiatre ou un médecin généraliste au cours des 12 mois précédents, par rapport à 51 % des enfants inuits vivant en dehors de l'Arctique canadien¹⁹.
- Cette même année, seulement 57 % des enfants inuits appartenant à cette même cohorte d'âge ont reçu des soins dentaires au cours des 12 mois précédents²⁰.
- Selon Statistique Canada, 64 % des Inuits du Nunavut âgés de 15 ans et plus fumaient de manière quotidienne en 2006²¹. L'ensemble des Inuits du Canada détient le plus haut taux de cancer du poumon au monde²². Le tabagisme est l'un des principaux facteurs de risque pour le cancer et les maladies du cœur, lesquels représentaient les première et troisième causes de décès au Nunavut en 2007²³. Le suicide était la seconde cause de décès durant cette même année.
- Le taux de suicide chez les Inuits du Nunavut est environ dix fois supérieur à la moyenne nationale. Au cours de la dernière décennie, 83 % des suicides ont été commis par des hommes (225 suicides sur 272 en 2008) et de ce nombre, 70 % l'ont été par des hommes de moins de 25 ans²⁴.



Photo de David Kilabuk - Corey Alivaktuk, qui fait face, joue avec ses amis sur le rivage.

- Le taux de mortalité par suicide parmi les Inuits de sexe masculin âgés de 15 à 24 ans vivant au Nunavut est 28 fois supérieur à celui de leurs pairs de l'ensemble du Canada²⁵.

Les statistiques sont réductionnistes parce qu'elles résument l'histoire des gens et les défis complexes qu'ils doivent affronter à des nombres par souci de concision. En tant qu'organisme de défense des intérêts des Inuits, nous reconnaissons que l'utilisation de telles données statistiques peut être dénuée de sensibilité et préjudiciable, et nous nous excusons pour notre incapacité à présenter un portrait plus juste de la santé et du bien-être des enfants et des adolescents inuits dans ce document au nombre de pages restreint.

Les enfants et les adolescents inuits comptent parmi les Canadiens les plus actifs et ont la chance de grandir dans l'une des sociétés autochtones d'Amérique du Nord les plus résilientes sur le plan culturel, où la majeure partie de la population parle la langue inuite et où les aliments traditionnels continuent de nourrir notre peuple. Nous sommes privilégiés de voir nos enfants évoluer au sein de l'une des dernières sociétés sur Terre à valoriser le partage plus que le gain personnel, l'humilité plus que l'accomplissement personnel et le consensus plus que l'opportunisme.

Le GN et le gouvernement fédéral peuvent contribuer à éliminer les inégalités économiques et les disparités en matière de santé et d'éducation. Toutefois, ce travail sera plus défensif que créatif si nous ne parvenons pas, en tant que société, à définir ensemble le bien-être optimal dans le cadre d'une collectivité inuite et la manière par laquelle nos conceptions du bien-être devraient être reflétées dans les politiques et les services. Nous avons la chance de bénéficier de la présence d'aînés détenant les connaissances de centaines de générations, qui nous indiquent comment survivre et nous épanouir sur nos terres et comment assurer la cohésion de notre société. Sans les conseils éclairés de nos aînés pour formuler les attentes que nous nourrissons pour les générations futures, l'avenir de nos enfants et de nos petits-enfants ne peut qu'être incertain.

Une discussion dans l'ensemble du territoire en vue de définir ce que sont pour les Inuits la santé et le bien-être constitue donc une première étape essentielle pour nous assurer que les attentes relatives au bien-être des enfants et des adolescents inuits exprimées dans le présent rapport, ainsi que d'autres qui n'ont pas encore été formulées, soient respectées par les parents et les collectivités, de même que par les institutions et les organismes concernés. C'est pourquoi NTI entend organiser une série de discussions axées sur le concept de bien-être inuit, qui offrira aux collectivités l'occasion de formuler leurs attentes par rapport à l'héritage du passé, à ce que nous sommes aujourd'hui et à notre avenir en tant que peuple et société.

Première partie :

Éducation et bien-être

« Les peuples autochtones ont le droit d'établir et de contrôler leurs propres systèmes et établissements scolaires où l'enseignement est dispensé dans leur propre langue, d'une manière adaptée à leurs méthodes culturelles d'enseignement et d'apprentissage »²⁶.

Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones,
septembre 2007

La présente section explore la relation entre la scolarisation et un vaste éventail d'enjeux sociaux et économiques, et démontre que la réforme du système d'éducation doit constituer l'objectif prioritaire de NTI et du GN. Depuis l'instauration du système d'éducation publique dans l'Arctique de l'Est, il y a une soixantaine d'années, les Inuits n'ont jamais vraiment été maîtres de leur système d'éducation²⁷. Les taux de réussite au secondaire sont extrêmement faibles et, parmi les élèves qui obtiennent leur diplôme d'études secondaires, un grand nombre sont mal préparés à exercer un emploi ou à poursuivre des études postsecondaires. Par conséquent, rares sont les Inuits qui font des études universitaires et occupent des postes décisionnels au sein du gouvernement. Et lorsque les politiques territoriales sont élaborées par des instances non inuites sans qu'on fasse au moins appel à une forte participation des Inuits, le déséquilibre des pouvoirs entre Inuits et non-Inuits, que l'établissement du Nunavut visait à abolir, se perpétue. Les Inuits ont toujours clairement exprimé leur désaccord envers les pratiques éducatives en vigueur, mais le GN s'est montré réfractaire au changement.

Le système d'éducation continue d'altérer considérablement le paysage social, culturel et économique de la société inuite en réduisant le temps que les jeunes passent avec leurs parents et les membres de leur famille élargie, à la maison et en plein air où l'éducation inuite s'accomplit traditionnellement. Les parents devraient jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration et la mise en œuvre des pratiques éducatives, ce qui s'avère actuellement impossible au Nunavut. Le Nunavut est le seul territoire au Canada où des commissions scolaires élues localement ne contrôlent pas la qualité de l'enseignement par le truchement de mesures telles que l'élaboration des programmes d'études, l'embauche et le congédiement des enseignants et des directeurs d'école ainsi que la mise sur pied de programmes axés sur la collectivité.

Le ministère de l'Éducation du Nunavut s'est attribué le mandat d'exercer ces fonctions dans le cadre de la Loi sur l'éducation de 2008²⁸, une décision qui, à nos yeux, sape les chances des élèves du Nunavut d'accéder à un enseignement de qualité. La mise en œuvre du système d'éducation de la maternelle à la douzième année s'inscrit dans un contexte de pénurie de ressources éducatives pour les enfants d'âge préscolaire et l'enseignement en langue inuite. La présente section explore les changements de politiques en matière d'éducation susceptibles d'avoir des effets positifs réciproques sur la santé et le bien-être de la société inuite.

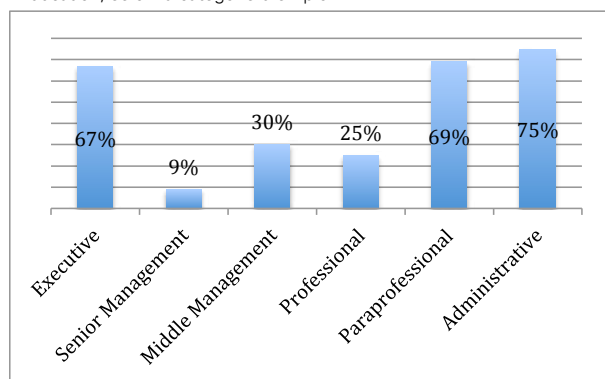


Photo de PJ Akeagok - L'enseignante Mary Akumalik, de l'école Nakasuk, et ses élèves.

L'éducation au Nunavut

Lors de la création du Nunavut en 1999, bon nombre d'Inuits croyaient que le nouveau gouvernement ouvrirait la voie à l'égalité sociale, culturelle et politique en favorisant un environnement où les valeurs, la langue, les connaissances et l'identité inuites pourraient s'épanouir. Toutefois, le pouvoir décisionnel quant au choix des connaissances à transmettre, aux méthodes pédagogiques et aux objectifs visés repose toujours dans les mains d'éducateurs, d'administrateurs et de fonctionnaires non inuits du sud (voir la figure 2). Cette dynamique du pouvoir place les parents et les collectivités inuites dans une position subalterne quand vient le moment de décider ce qui est le mieux pour leurs enfants. Conscients de l'injustice de cette situation, un grand nombre de parents et de membres de la collectivité répugnent à soutenir un système d'éducation qui, à maints égards, ne convient pas à leur culture, à leur identité et à leur mode de vie²⁹.

Figure 2. Importance relative des employés inuits au ministère de l'Éducation, selon la catégorie d'emploi³⁰



Note : Les pourcentages représentent, pour chaque catégorie d'emploi et en date du 31 décembre 2010, le nombre d'employés inuits par rapport au nombre total d'employés.

L'enquête sur la population active (EPA) des Territoires du Nord-Ouest (données relatives au Nunavut) réalisée en 1999 révélait que :

- 80 % des répondants inuits étaient d'avis que le nouveau territoire favoriserait le respect envers les valeurs inuites;
- 77 % des répondants inuits croyaient que le nouveau territoire améliorerait l'enseignement de l'inuktitut et de l'inuinnaqtun;
- 71 % des répondants inuits pensaient que le nouveau territoire contribuerait à améliorer la situation générale de la langue inuite³¹.

Les programmes d'éducation (69 %), le développement économique (63 %) et l'environnement (65 %) étaient les trois autres principaux secteurs où l'on s'attendait à des améliorations pour les Inuits. Cependant, les recherches effectuées dans le domaine de l'éducation au Nunavut ont démontré que ces attentes sont pour une large part non comblées³².

Par le passé, même si les gouvernements ont semblé prêter l'oreille aux revendications des Inuits en matière de langue, de culture et d'éducation des aînés, force est de constater que très peu de changements ont été apportés au système d'éducation du Nunavut au cours des deux dernières décennies. En 1989, par exemple, la Commission scolaire de division de Baffin a publié un document intitulé Piniqtaqvut : Integrated Program, un guide destiné à aider les enseignants à dispenser un enseignement adapté aux différences culturelles par l'insertion de thèmes pertinents; en 1996, le ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) publiait de son côté Inuuqatigiit : The Curriculum from the Inuit Perspective³³. Ces initiatives se sont accompagnées d'une formation accrue et de l'embauche d'enseignants inuits et ont contribué à augmenter le contenu inuit dans les programmes scolaires, particulièrement au niveau primaire.

Bien qu'il y ait des Inuits au sein du personnel scolaire, surtout dans les écoles primaires, la majorité des enseignants, des directeurs d'école et des administrateurs scolaires n'en sont pas, et les programmes ainsi que l'approche pédagogique reposent sur des modèles du sud³⁴.

L'éducation institutionnelle a été introduite dans le territoire aujourd'hui appelé Nunavut lorsque des missionnaires et des représentants des organismes gouvernementaux (dont la Gendarmerie royale du Canada) ont exercé des pressions au terme de la Seconde Guerre mondiale auprès des familles inuites pour qu'elles envoient leurs enfants dans des pensionnats ou des externats, allant jusqu'à exploiter leur vulnérabilité en les menaçant de ne pas leur accorder les prestations gouvernementales promises. Or, ces familles avaient besoin de ces prestations durant une période de transition vers une économie monétaire et un mode de vie sédentaire³⁵. Un grand nombre d'Inuits ont alors été confrontés à de lourds défis, dont un déplacement forcé ou des maladies invasives souvent mortelles. De nombreux enfants ont été séparés de leur famille et de leur collectivité, envoyés dans des pensionnats pendant de longues périodes, souvent incapables de retourner chez eux et soumis à des mauvais traitements, des agressions sexuelles et d'autres formes d'exploitation de la part de leurs gardiens. Les enfants pensionnaires ont été particulièrement touchés, mais tous les enfants, y compris ceux qui fréquentaient les écoles externes de leur collectivité, ont subi en classe des expériences traumatisantes.

Aujourd'hui, les parents et les collectivités disposent de peu d'avenues pour participer aux prises de décision concernant les matières à enseigner à leurs enfants, les valeurs à encourager, les méthodes pédagogiques à privilégier ainsi que les connaissances et les habiletés à développer. Cette marginalisation contribue à maintenir le sombre héritage du système d'éducation canadien à l'intention des Inuits, en plus de perpétuer un immense déficit éducatif qui s'accompagne d'une disparité sociale et économique entre les Inuits et la population canadienne dans son ensemble.

L'allocation de ressources à l'amélioration immédiate du système d'éducation du Nunavut constitue une mesure préventive à moindre coût susceptible d'améliorer le bien-être de la société inuite. Le système d'éducation actuel nuit aux Inuits du Nunavut depuis plus de 40 ans. Il est urgent d'élaborer et de mettre en place des modes d'éducation vraiment adaptés à nos enfants.

Les liens entre l'éducation, la santé et le bien-être

En 2007-2008, dernière année pour laquelle nous disposons de données relativement à cette question, le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires au Nunavut était de 32,4 %. Ce taux a connu des variations au cours de la dernière décennie, mais peu d'amélioration notoire; au Nunavut, le taux de diplômés moyen au secondaire entre 1998-1999 et 2007-2008 était de 28,4 %³⁶, comparativement à 71,3 % en 2006-2007 pour l'ensemble de la population canadienne³⁷.

Le débat relatif au taux de réussite est relativement stérile en ce sens que les élèves qui terminent leur études secondaires n'ont souvent pas les compétences requises pour évoluer sur le marché du travail ou à l'université. En 2003, l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes a été menée auprès de plus de 23 000 Canadiens pour tester leur niveau de maîtrise de l'anglais ou du français dans quatre domaines : la compréhension de textes suivis, la compréhension de textes schématiques, le calcul et la résolution de problèmes. Les compétences ont été évaluées selon cinq niveaux, en ordre ascendant. Au Nunavut, 88 % des répondants ont obtenu des résultats inférieurs au niveau 3 sur l'échelle de compréhension de textes suivis, lequel constitue « le niveau minimal pour répondre aux demandes de compétences sans cesse croissantes d'une société du savoir »³⁸, comparativement à 45 % de la population non

autochtone du Manitoba, et à 39 % de la population non autochtone de la Saskatchewan³⁹.

Ces résultats ne sont guère étonnants si l'on considère que la langue inuite est la langue première de 83 % des Inuits (ou de 70 % des habitants de l'ensemble du territoire); pourtant, à l'école, elle est confinée aux premières années du primaire⁴⁰. Une exposition insuffisante à un enseignement en langue inuite à l'école implique que les élèves n'ont pas la chance d'acquérir des compétences linguistiques avancées dans leur langue maternelle⁴¹. Sur le plan des politiques relatives à l'éducation, il en ressort qu'augmenter les chances des élèves de recevoir un enseignement dans leur langue maternelle est une composante cruciale de leur réussite scolaire.

Une personne très scolarisée est mieux armée pour faire des choix judicieux relativement à sa santé. Au cours des dernières années, l'accès à des données concernant la relation entre la réussite scolaire et la santé s'est amélioré. En 1993, la Banque mondiale a publié un rapport sur la corrélation positive entre l'accès à l'éducation, un revenu plus élevé ainsi que la survie et la santé générale des enfants dans les pays en développement⁴². Dans une étude célèbre de 2008 publiée dans le magazine *Health Affairs*, des chercheurs américains ont examiné les liens entre les disparités en matière de scolarité et l'espérance de vie (la durée moyenne de vie d'une personne ou d'un groupe de personnes) ainsi que la mortalité (le nombre d'individus décédés pendant une période donnée) chez des sujets noirs et blancs non hispaniques au cours des années 1980 et 1990. Fondant leurs résultats principalement sur les données de la National Longitudinal Mortality Study (Enquête longitudinale nationale sur la mortalité) et du Recensement américain, les chercheurs ont constaté qu'il existe un lien entre la réussite scolaire, l'espérance de vie et d'autres indicateurs de santé :

- Entre les années 1980 et 2000, l'augmentation de l'espérance de vie n'a pratiquement touché que les groupes d'individus très scolarisés⁴³. Le terme « peu

scolarisé » correspondait à 12 ans ou moins de scolarité officielle alors que « très scolarisé » correspondait à 13 ans de scolarité ou plus.

- Entre 1990 et 2000, l'espérance de vie a augmenté de 1,6 année chez les individus très scolarisés, mais n'a pas changé chez les individus peu scolarisés⁴⁴.
- En 2000, une personne de 25 ans détenant un diplôme d'études secondaires pouvait espérer atteindre l'âge de 75 ans, alors qu'un individu du même âge détenant un diplôme universitaire pouvait espérer se rendre à l'âge de 82 ans⁴⁵.
- En 2000, les taux de mortalité liée au cancer du poumon ou à la maladie pulmonaire obstructive chronique (MPOC) étaient deux fois plus élevés chez les femmes et les hommes blancs ainsi que les hommes noirs peu scolarisés que chez les individus plus scolarisés des mêmes populations. Il existe deux formes principales de MPOC : la bronchite chronique, qui se caractérise par une toux chronique accompagnée d'une hypersécrétion muqueuse, et l'emphysème, une maladie chronique qui détruit progressivement les poumons. Le tabagisme est la principale cause de la MPOC⁴⁶.
- Entre 1966 et 1995, les taux de tabagisme ont diminué de 22 % chez les hommes très scolarisés, comparativement à 18 % chez les hommes peu scolarisés. Entre 1979 et 1995, les taux de tabagisme chez les femmes très scolarisées ont baissé de 12 %, comparativement à 5 % chez les femmes peu scolarisées pour la même période⁴⁷.

Les auteurs de cette étude font remarquer qu'il a été impossible de tenir compte de tous les facteurs, tels que les modifications à la législation sur le tabac ou aux politiques de santé publique. Dans l'ensemble cependant, la diminution du tabagisme et de l'incidence de maladies qui lui sont reliées a été plus importante parmi les groupes très

scolarisés, toutes origines ethniques confondues. L'étude laisse entendre que la scolarisation ne confère pas à elle seule une meilleure santé, mais qu'une scolarité élevée aide généralement à faire des choix plus judicieux en matière de mode de vie et à réduire les comportements risqués ou malsains.

Selon David Cutler, coauteur de l'étude, il semble que « [d]'une manière systématique, en matière d'habitudes saines, les gens scolarisés se comportent mieux que ceux qui le sont moins. Qu'il s'agisse de tabagisme, d'obésité, du port de la ceinture de sécurité, de l'installation d'un détecteur de fumée chez soi, de consommation de drogues illicites ou d'abus d'alcool, les gens très scolarisés ont des habitudes plus saines »⁴⁸.

L'écart dans l'espérance de vie à la naissance entre les habitants du Nunavut et ceux du reste du Canada est scandaleux. En mai 2011, le Centre pour le Nord du Conference Board du Canada rapportait que les Nunavummiuts ont la deuxième plus faible espérance de vie au Canada, soit de 68,7 ans, comparativement à la moyenne nationale qui est de 81 ans⁴⁹. C'est au Nunavik que se trouve la plus faible espérance de vie, soit de 66,7 ans. Avec cet écart de 12 ans dans l'espérance de vie, le Nunavut se compare à plusieurs pays du tiers-monde tels que le Bangladesh (68 ans), le Kirghizistan (69 ans), l'Irak (70,5 ans) et la Mongolie (68 ans)⁵⁰.

L'impact positif de la scolarisation sur l'espérance de vie et d'autres aspects de la santé se manifeste tôt; les programmes éducatifs de qualité dispensés durant la petite enfance amortissent les défis auxquels font face les enfants issus de familles à faible revenu. Les premières années d'un enfant sont une période cruciale pour son développement physique et le développement de la coordination motrice, de la santé émotionnelle, des aptitudes sociales, du processus cognitif et des habiletés antérieures à la lecture et à l'écriture, ainsi que l'acquisition de la langue et le développement de l'identité⁵¹. L'étude HighScope Perry Preschool est l'étude

longitudinale la plus célèbre de la corrélation entre une éducation de qualité durant la petite enfance et des bénéfices sociaux et économiques à long terme pour les enfants qui la reçoivent.

Entre 1962 et 1967, on a divisé en deux groupes, de façon aléatoire, 123 enfants âgés de 3 et 4 ans issus de familles afro-américaines à faible revenu et considérés comme à risque en matière d'échec scolaire. On a dispensé au premier groupe (58 enfants) un programme préscolaire de qualité, tandis que le second groupe (65 enfants) ne suivait aucun programme⁵². Dans la plus récente phase de l'étude, 97 % des participants toujours vivants, alors âgés de 40 ans, ont été interviewés, et des données supplémentaires ont été obtenues par l'intermédiaire des écoles, des services sociaux et des rapports d'arrestation. Les chercheurs ont recueilli des données chaque année sur les deux groupes à l'étude entre l'âge de 3 et de 11 ans, puis à l'âge de 14, 15, 19, 27 et 40 ans. Après chaque période de cueillette de données, les chercheurs ont analysé l'information obtenue et rédigé un rapport officiel détaillé. Des impacts positifs ont été associés au programme préscolaire en matière de scolarité, de statut économique, de prévention du crime, de relations familiales et de santé, et ce, des décennies après la fin de ce programme. Voici quelques-unes des principales conclusions de l'étude :

- Parmi les hommes appartenant au groupe expérimental (ayant suivi le programme préscolaire), un plus grand nombre (57 %) ont élevé leurs enfants eux-mêmes que dans le groupe témoin (30 %); moins d'hommes issus du groupe expérimental ont affirmé faire usage de sédatifs, de somnifères ou de calmants (17 % comparativement à 43 % dans le groupe témoin), de marijuana ou de haschisch (48 % comparativement à 71 %), ou d'héroïne (0 % comparativement à 9 %).
- Le groupe expérimental a obtenu des résultats largement supérieurs au groupe témoin en ce qui a trait au niveau de scolarité (65 % comparativement à

45 % ont décroché leur diplôme d'études secondaires). Le groupe expérimental a aussi obtenu de meilleurs résultats lors de divers tests d'aptitudes intellectuelles et linguistiques, de l'âge préscolaire à l'âge de 7 ans; lors de tests scolaires à l'âge de 9, 10 et 14 ans; lors de tests de lecture et d'écriture à l'âge de 19 et 27 ans. À l'âge de 15 et de 19 ans, les adolescents issus du groupe expérimental avaient une meilleure perception de l'école; une fois parents, ils affichaient une attitude plus positive face à l'éducation de leurs propres enfants âgés de 15 ans que les parents issus du groupe témoin.

- Les sujets du groupe expérimental avaient subi moins d'arrestations dans leur vie que ceux du groupe témoin (36 % comparativement à 55 % avaient fait l'objet de 5 arrestations ou plus) et de beaucoup moins d'arrestations à la suite de crimes violents (32 % comparativement à 48 % parmi les individus ayant subi au moins une arrestation), d'atteintes à la propriété (36 % comparativement à 58 %) ou d'activités criminelles liées à la drogue (14 % comparativement à 34 % parmi les individus ayant fait l'objet d'au moins une arrestation).
- Plus de sujets du groupe expérimental occupaient un emploi à l'âge de 40 ans (76 % comparativement à 62 % dans le groupe témoin), ce qui reflétait la tendance amorcée à l'âge de 27 ans (69 % comparativement à 56 %). Les sujets du groupe expérimental rapportaient également un revenu médian supérieur à celui des sujets du groupe témoin, tant à l'âge de 27 ans (12 000 \$ comparativement à 10 000 \$) que de 40 ans (20 800 \$ comparativement à 15 300 \$).
- Les sujets du groupe expérimental jouissaient d'une plus grande stabilité en matière de logement, tant à l'âge de 27 ans (où 27 % possédaient leur propre maison comparativement à 5 % dans l'autre groupe) qu'à l'âge de 40 ans (où cette proportion s'élevait à 37 % comparativement à 28 % dans l'autre groupe), que ceux

du groupe témoin, qui rapportaient plus souvent être locataires, être bénéficiaires d'un programme d'aide, partager un logement ou être incarcérés⁵³.

Plusieurs facteurs ont contribué à la réussite du modèle HighScope. Dans le cadre de ce programme éducatif, les enfants sont perçus comme des apprenants actifs, et non comme de simples éponges; ils sont invités à planifier chaque jour leurs propres projets, puis à les réaliser avant de faire le bilan de leurs apprentissages⁵⁴. Les enseignants du programme HighScope recevaient un salaire comparable à celui des enseignants du système d'éducation public; la plupart détenaient un diplôme universitaire dans un champ d'études lié au développement de l'enfant; enfin, ils accomplissaient des visites hebdomadaires à la maison afin d'expliquer aux parents comment transformer des événements de la vie quotidienne en occasions d'apprentissage.

Lors de leur parcours scolaire, les anciens élèves du Perry Preschool avaient moins tendance à manquer des cours, à se retrouver dans des classes d'élèves en difficulté ou à redoubler une année. Mais comment expliquer la profonde influence de l'éducation préscolaire, qui perdure même à l'âge adulte? L'approche du Perry Preschool était multidimensionnelle : elle intégrait un travail de sensibilisation auprès des parents, des enseignants dotés d'une formation adaptée, un programme pédagogique unique et un encadrement solide. Il est donc difficile d'attribuer la réussite de ce programme à un facteur précis. Toutefois, il semble qu'une éducation préscolaire de qualité déclenche une réaction en chaîne en offrant aux enfants les outils dont ils ont besoin pour réussir à l'école primaire; ce succès crée un renforcement positif qui se maintient tout au long de l'enseignement primaire et secondaire, orientant éventuellement l'élève devenu adulte vers un meilleur emploi et un niveau de vie supérieur.

Lors d'une étude semblable menée en Caroline du Nord, on a comparé l'état de santé de 53 jeunes âgés de 21 ans ayant participé à un programme préscolaire (le Carolina Abecedarian), qui visait à favoriser l'acquisition de la langue et des habiletés cognitives, à celui d'un groupe témoin composé de 51 jeunes âgés de 21 ans auxquels on n'avait pas dispensé de programme préscolaire, entre 1972 et 1977. Avant le début de l'étude, les 103 participants étaient tous considérés comme à risque en matière d'échec scolaire. Le progrès des élèves a été évalué à l'aide d'études de suivi réalisées à l'âge de 12, 15 et 21 ans. Les résultats ont permis de conclure que le programme Carolina Abecedarian avait sensiblement amélioré l'état de santé des participants et réduit les facteurs de risque de problèmes de comportement jusqu'à 21 ans⁵⁵.

Selon les chercheurs, les jeunes du groupe témoin souffraient davantage de symptômes dépressifs; 37 % présentaient même les symptômes d'une véritable dépression. Parmi les participants au programme préscolaire, cette proportion s'élevait à 26 %⁵⁶. Il est à noter qu'il n'y avait pas de corrélation entre un environnement familial médiocre et le risque de dépression chez les participants à ce programme, étant donné que celui-ci « faisait contrepois à ce milieu familial difficile »⁵⁷. Parmi les principales conclusions de cette étude se trouvent les suivantes :

- Les enfants ayant participé au programme préscolaire obtenaient de meilleurs résultats aux tests cognitifs, de la petite enfance à l'âge de 21 ans.
- Ils réussissaient mieux en lecture et en mathématique, de l'école primaire à l'âge adulte.
- Ils persévéraient plus longtemps dans leurs études et avaient plus de chances de suivre un programme de quatre ans dans un collège.
- Ils étaient généralement plus âgés à la naissance de leur premier enfant.

- L'impact positif cognitif et scolaire de ce programme en particulier était supérieur à celui de la plupart des autres programmes préscolaires.
- L'attention portée à l'acquisition de la langue lors de ce programme semble avoir eu une influence majeure sur les résultats supérieurs des jeunes aux tests cognitifs.
- Les mères des enfants ayant participé au programme préscolaire jouissaient d'un emploi et d'un niveau de scolarité supérieurs à ceux des autres mères. Ce constat s'appliquait particulièrement aux mères adolescentes⁵⁸.

L'impact positif des programmes du Perry Preschool et du Carolina Abecedarian au fil des années s'explique par l'interaction des élèves avec des enseignants dotés d'une formation solide dans le domaine de l'éducation de la petite enfance. Dans le cas de l'étude du Perry Preschool, les enseignants possédaient un diplôme universitaire et une attestation en éducation; ils respectaient un programme établi mettant l'accent sur l'apprentissage autonome, et recevaient une formation continue ainsi qu'un soutien à la mise en œuvre de ce programme⁵⁹. Le Perry Preschool comme le Carolina Abecedarian misaient également sur l'intégration des parents à ce processus, considérant ces derniers comme de véritables partenaires dans l'éducation des enfants et cherchant à leur transmettre des principes et des pratiques éducatives utiles.

L'enseignement en langue inuite

Au sein du système d'éducation actuel, nous, les Inuits, faisons face à un choix difficile : adopter l'anglais comme première langue et favoriser l'acculturation afin de permettre à nos enfants de réussir dans les écoles à prédominance anglaise, ou opter pour le *statu quo*, où l'acquisition des compétences linguistiques dans les deux langues laisse à désirer, tandis que sont menacées l'atteinte des objectifs pédagogiques, la survie de notre langue et de notre culture ainsi que la qualité de vie de nos collectivités.



Photo de PJ Akeagok - L'enseignante Mary Akumalik, de l'école Nakasuk, encourage ses élèves à parler en inuktitut quand ils font des présentations.

L'anglais est la langue d'enseignement dominante à presque tous les niveaux dans les écoles du Nunavut, bien que l'inuktitut soit la langue maternelle de 83 % des Inuits, et de 70 % de l'ensemble des habitants de ce territoire⁶⁰. Un enseignement en inuktitut est offert dans la plupart des collectivités de la maternelle à la 3^e ou 4^e année, mais les élèves doivent alors subir une transition abrupte vers l'anglais comme langue d'enseignement, tandis que la langue inuite devient une simple matière à l'étude. Selon le linguiste Ian Martin, la pratique actuelle consistant à employer l'inuktitut comme langue d'enseignement au cours des premières années d'école avant de lui substituer brusquement l'anglais « remplace la langue maternelle de l'enfant par une langue seconde mal maîtrisée, et plutôt que de permettre l'acquisition approfondie de ces deux

langues, trop souvent en entrave l'apprentissage complet »⁶¹. Le linguiste Louis-Jacques Dorais en est venu à la même conclusion, constatant que « les mots et les significations dont la plupart des individus [de langue inuite] âgés de moins de 30 ou 35 ans disposent pour exprimer leur réalité contemporaine au sein d'une collectivité moderne sont anglais, pour la simple raison qu'ils les ont appris en anglais »⁶².

Les Inuits ne sont pas considérés comme des partenaires à part entière dans le processus décisionnel relatif au programme scolaire, et c'est pour eux une source de frustration et de ressentiment, comme ils l'ont d'ailleurs souvent exprimé. Cette position a été énoncée d'une façon particulièrement éloquente en 2009 lorsque le GN a demandé au North Sky Consulting Group de procéder à un examen détaillé du rendement des programmes et services gouvernementaux (voir Qanukkaniq? The GN Report Card).

Les Nunavummiuts nous ont dit que leurs écoles publiques n'arrivaient pas à offrir une éducation de qualité capable de préparer les jeunes à intégrer avec succès le marché du travail ou à poursuivre des programmes de formation professionnelle ou des études postsecondaires. Ils sont très préoccupés par la capacité des collectivités de participer à la gouvernance du système d'éducation, la pertinence des programmes d'étude, l'enseignement de la langue inuit, la pertinence des programmes d'enseignement bilingue, l'inclusion de la culture inuit dans les programmes d'études, le taux élevé d'abandon scolaire, l'absentéisme scolaire, la promotion sociale, le manque de conseillers pédagogiques dans la plupart des écoles et les programmes destinés aux élèves ayant des besoins d'apprentissage spéciaux. Ils nous ont dit que de nombreux enfants du Nunavut vont souvent à l'école le ventre vide⁶³.

Réduire cette disparité en instaurant de nouveaux liens de confiance entre les collectivités et les écoles est l'un des objectifs essentiels à la réussite de la Stratégie nationale sur l'éducation des Inuits, adoptée en 2011. Mary Simon,

présidente du Comité national sur l'éducation des Inuits, l'a exprimé dans l'introduction du document présentant cette stratégie : « pour restaurer la confiance de parents qui ont été profondément meurtris par leur propre expérience de l'école, nous devons bâtir un système d'éducation ancré dans la culture, l'histoire et la vision du monde inuites, en misant sur le respect du rôle des parents »⁶⁴. Les écoles doivent accepter la responsabilité d'entreprendre une réforme de l'éducation et de créer un climat de confiance, car comme les parents n'ont jamais joué un rôle significatif dans l'orientation du système d'éducation au Nunavut, ils acceptent souvent l'iniquité en matière d'éducation comme étant « presque normale »⁶⁵.

Plus le GN tardera à instaurer ce climat de confiance entre les écoles et les familles en démontrant aux parents et aux collectivités inuits qu'ils ont réellement voix au chapitre en ce qui a trait à la réforme du système d'éducation au Nunavut, plus les taux de succès à l'école secondaire et postsecondaire stagneront, et plus il faudra attendre avant que de jeunes Inuits puissent acquérir la formation et les diplômes nécessaires pour devenir enseignants ou directeurs dans nos écoles, décideurs politiques et médecins ou infirmiers dans les centres de santé du Nunavut.

Instaurer un enseignement en langue inuite au Nunavut

La Loi sur l'éducation et la Loi sur la protection de la langue inuit adoptées en 2008 comprennent notamment un engagement à instaurer une éducation bilingue incluant la langue inuite de la maternelle à la douzième année d'ici 2019, conformément à la volonté des Inuits. Toutefois, le GN ne réussira peut-être pas à atteindre cet objectif,

étant donné que la majorité des enseignants, directeurs et administrateurs des écoles sont des anglophones unilingues⁶⁶. Le vocabulaire ambigu employé pour décrire les droits linguistiques des Inuits dans le cadre de ces lois fournit une autre raison de douter de leur applicabilité. Les termes « enseignement bilingue » et « langue d'instruction » sont utilisés dans l'article 23 (intitulé « Enseignement bilingue ») de la Loi sur l'éducation et l'article 8 (intitulé « Instruction en langue inuit ») de la Loi sur la protection de la langue inuit. Comme ces termes ne sont pas clairement définis en tant que droits exécutoires en vertu de ces lois, comment s'assurer que les élèves seront complètement bilingues lorsqu'ils obtiendront leur diplôme?

Dans un système d'éducation parfaitement bilingue, l'enseignement se fait dans les deux langues pour toutes les matières à l'étude; les élèves peuvent ainsi acquérir des compétences dans tous les domaines dans les deux langues, et apprendre à penser et à s'exprimer dans chacune de ces langues de façon indépendante⁶⁷. NTI réaffirme la position des Inuits selon laquelle pour obtenir des élèves parfaitement bilingues qui maîtriseront la langue inuite et l'anglais, l'enseignement doit se faire à 80 % en langue inuite et à 20 % en anglais ou français de la maternelle à la douzième année⁶⁸.

Nous recommandons de modifier l'article 23 de la Loi sur l'éducation afin d'y inclure des définitions d'« enseignement bilingue » et de « langue d'instruction ». L'enseignement bilingue devrait être défini comme la répartition de la langue d'instruction de la maternelle à la douzième année selon la proportion suivante : 80 % en langue inuite et 20 % en anglais ou français. La langue d'instruction, quant à elle, devrait se définir comme la langue employée pour toutes les communications à l'intérieur de l'école.

Promouvoir le recrutement d'Inuits dans le corps enseignant

Les Inuits constituent une minorité (25 %) au sein du corps enseignant du Nunavut, et sont principalement représentés à l'école primaire. En outre, la proportion d'Inuits dans ce secteur est en déclin, au moment même où le besoin d'enseignants de langue inuite se fait le plus sentir. En effet, les enseignants inuits qui prennent leur retraite ou quittent la profession sont plus nombreux que les nouveaux venus⁶⁹. La presque totalité des enseignants inuits sont diplômés du Programme de formation des enseignants du Nunavut (PFEN) offert par le Collège de l'Arctique du Nunavut, un programme mis sur pied en 1979 et dispensé en collaboration avec l'Université de Regina. Le GN devra trouver le moyen d'élargir ce programme, et de recruter et retenir plus d'enseignants inuits afin d'atteindre les objectifs prévus pour 2019 en matière d'acquis linguistiques. Parallèlement, des efforts doivent également être déployés pour rehausser la qualité générale de l'éducation au Nunavut.

Paul Berger est professeur à la faculté d'éducation de l'Université Lakehead, et possède une grande expérience en matière de recherche et d'enseignement dans les classes du Nunavut. Lors d'une interview menée dans le cadre de la rédaction du présent rapport, Berger a résumé les lacunes des politiques actuelles dans le domaine de l'éducation : « [il] est plutôt irréaliste de s'attendre à accroître l'enseignement en langue inuite sans augmenter le nombre d'enseignants inuits, car on n'entend guère parler de gens du sud qui s'installent au nord et apprennent la langue, du moins pas assez vite pour être capable d'enseigner dans cette langue »⁷⁰.

Berger, en collaboration avec un groupe de six étudiants de troisième année du PFEN au Collège de l'Arctique du Nunavut, a entrepris l'analyse des résultats préliminaires de plus de 100 interviews réalisées auprès d'élèves du secondaire au Nunavut au sujet de leur perception de la profession d'enseignant comme choix de carrière. Les interviews ont été menées dans huit collectivités du



Photo de PJ Akeeagok - L'enseignante Mary Akumalik, de l'école Nakasuk, lit *Kia, Niriniaqpaanga* à ses élèves.

Nunavut, et les conclusions obtenues devraient être publiées en octobre 2012. Les résultats préliminaires de cette étude démontrent que les élèves inuits sont rarement déterminés à faire carrière comme enseignants, qu'ils souffrent d'un manque d'information à propos du PFEN et qu'ils aimeraient enseigner aux niveaux qui ne sont pas accessibles au Nunavut :

Près de la moitié des participants à l'étude ont envisagé la profession d'enseignant comme choix de carrière. Les exigences scolaires, cependant, étaient pour eux un sujet de préoccupation. Le problème du logement et du financement inquiétait aussi ceux qui devraient poursuivre leurs études dans une autre collectivité. Les deux tiers des participants ont affirmé n'avoir jamais entendu parler de cette possibilité de carrière. Dans la même proportion, ils ont aussi déclaré ne pas détenir suffisamment d'information pour présenter une demande d'admission au Programme de formation des enseignants du Nunavut. Les trois quarts des participants ont précisé qu'ils considéreraient davantage cette possibilité à la suite de cette interview, et la moitié d'entre eux ont affirmé qu'ils aimeraient enseigner aux niveaux supérieurs auxquels ils n'ont actuellement pas accès au Nunavut⁷¹.

Fait révélateur, les élèves qui se disaient attirés par cette profession percevaient le financement et la recherche d'un logement comme les principaux obstacles à leur formation d'enseignant⁷².

Comme il est moins probable que les Inuits plus âgés deviennent des enseignants diplômés, il est essentiel de recruter dès aujourd'hui de jeunes Inuits susceptibles de venir grossir les rangs du corps enseignant, avant que la langue inuite ne s'érode davantage au sein des nouvelles générations. Jusqu'à ce que la tendance actuelle à l'assimilation linguistique soit renversée dans la société inuite, le nombre d'enfants apprenant la langue de leurs ancêtres continuera à décroître, et la lourde responsabilité de la préservation de la langue incombera de plus en plus aux aînés. Entre-temps, nous avons besoin d'enseignants de langue inuite pour aider les élèves à éliminer les compromis linguistiques issus de leur difficulté à maîtriser tant la langue inuite que l'anglais.

La santé, le bien-être et l'éducation de la petite enfance au Nunavut

Parce qu'elle est associée à un revenu plus élevé, à la réduction de la criminalité et à une compétitivité accrue



Photo de David Kilabuk - Lorraine Akulukjuk et Evie Anilniliak, une aînée, allument un qulliq.

de la main-d'œuvre, plusieurs économistes considèrent que l'amélioration de l'éducation de la petite enfance est plus rentable que les approches médicales et de santé publique conventionnelles visant à améliorer la santé de la population⁷³. Selon une estimation de l'UNICEF, pour chaque dollar investi dans une aide à la petite enfance, le rendement peut s'élever à 8 \$⁷⁴. En outre, les résultats de l'étude HighScope Perry Preschool ont démontré qu'un investissement dans l'éducation de la petite enfance chez le groupe témoin a entraîné des retombées économiques pour la société 16 fois plus importantes par élève une fois qu'il a atteint l'âge de 40 ans :

En dollars constants de l'année 2000 escomptés de 3 %, les retombées économiques pour la société du programme Perry Preschool ont été de 244 812 \$ par enfant participant pour un investissement de 15 166 \$ par enfant, ce qui représente 16,14 \$ pour chaque dollar investi. De ce rendement, 195 621 \$ ont bénéficié au grand public, ce qui représente 12,90 \$ pour chaque dollar investi (comparativement à 7,16 \$ dans l'analyse coûts-bénéfices une fois que le sujet a atteint l'âge de 27 ans), et 49 190 \$ sont allés à chaque participant, soit 3,24 \$ pour chaque dollar investi. Des retombées bénéficiant au grand public, 88 % (soit 171 473 \$) provenaient des économies liées à la réduction de la criminalité, 4 % (7 303 \$) des économies en éducation, 7 % (14 078 \$) de l'augmentation des impôts due à des revenus plus élevés et 1 % (2 768 \$) des économies en prestations d'aide sociale. Les participants au programme d'éducation préscolaire gagnaient 14 % de plus que les non-participants, ce qui représente 156 490 \$ de plus pour la durée de leur vie, en dollars de 2000 non escomptés. On observe une baisse de 41 % des coûts sociaux liés à la criminalité chez les participants de sexe masculin, ce qui correspond à une épargne de 732 894 \$ en dollars de 2000 non escomptés pour la durée de leur vie⁷⁵.

Selon l'UNICEF, le Canada fait piètre figure comparativement à 24 pays industrialisés, se situant à l'avant-dernier rang pour ce qui est de la conformité à 10 normes minimales en

matière de protection des droits des enfants au cours de leurs années les plus vulnérables. Ces normes minimales sont les suivantes :

- Congé parental d'un an à 50 % du salaire;
- Plan national donnant priorité aux enfants défavorisés;
- Services de garde subventionnés et réglementés pour 25 % des enfants de moins de 3 ans;
- Services d'éducation de la petite enfance subventionnés et accrédités pour 80 % des enfants de 4 ans;
- Formation obligatoire pour 80 % de tout le personnel en service de garde;
- Enseignement tertiaire et qualification correspondante pour 50 % du personnel des services accrédités d'éducation de la petite enfance;
- Rapport d'encadrement minimum de 1 à 15 dans les services d'éducation préscolaire;
- 1 % du PIB alloué aux services à la petite enfance;
- Taux de pauvreté de l'enfant inférieur à 10 %;
- Portée quasi universelle des services sanitaires de base pour les enfants.

Le Canada ne s'est conformé qu'à une de ces normes (Enseignement tertiaire et qualification correspondante pour 50 % du personnel des services agréés d'éducation de la petite enfance), contrairement à la Suède, qui a observé les dix normes⁷⁶.

L'accessibilité des services dédiés à la petite enfance

À l'heure actuelle, la demande dépasse largement l'offre dans les services de garde au Nunavut, et on retrouve près de 1 000 noms sur les listes d'attente de 45 garderies accréditées, ainsi que du Programme d'aide préscolaire aux Autochtones. Certains parents doivent attendre des années sur la liste de plusieurs services de garde avant que leur enfant ne puisse y être admis⁷⁷. Plus de 200 de ces enfants en attente résident à Iqaluit⁷⁸.

La proportion d'enfants inuits d'âge préscolaire inscrits à des services de garde au Nunavut est inférieure à cette proportion au Nunatsiavut, au Nunavik et à la région d'Inuvialuit, non pas en raison d'un choix parental, mais plutôt d'une pénurie de services de garde. Seulement 31 % des enfants inuits âgés de 24 mois ou plus ont fréquenté un service de garde avant d'entrer à l'école au Nunavut, alors que cette proportion s'élève à 54 % au Nunatsiavut, 53 % au Nunavik et 37 % dans la région d'Inuvialuit⁷⁹.

En 2002-2003, 54 % des enfants d'âge préscolaire au Canada fréquentaient une forme ou une autre de service de garde non parental, soit pratiquement la même proportion qu'au Nunavik⁸⁰.

Il y a plus d'enfants dans les garderies dans l'ensemble du Québec que dans le reste du Canada parce que cette province, misant sur les avantages sociaux et économiques à long terme associés aux soins à la petite enfance, a fait d'importants investissements dans l'administration des services de garde. Ces investissements dans l'avenir profiteront également aux enfants inuits du Nunavik.

En 2009-2010, le Service de l'emploi durable de l'Administration régionale Kativik (ARK) a reçu 12 840 698 \$

pour la gestion et le fonctionnement de 814 places en garderie au Nunavik. La majeure partie de ce financement a été fournie par le gouvernement du Québec (89,5 %), 10 % par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) et 6,2 % par l'Agence de la santé publique du Canada⁸¹. La Section des services de garde à l'enfance du Service de l'emploi durable offre notamment du soutien technique aux conseils d'administration formés de parents et aux employés des services de garde dans plusieurs domaines, dont la gestion financière, la gestion des bâtiments, les assurances, les activités d'apprentissage, la nutrition, la santé, l'hygiène, les activités du conseil d'administration, les lois et règlements, la gestion du personnel et les politiques internes. Il veille à ce que des visites régulières soient effectuées dans les services de garde et maintient un contact régulier avec ceux-ci afin d'assurer que les lois et règlements applicables soient bien respectés. La formation en inuktitut des éducateurs et éducatrices dans chaque collectivité du Nunavik fait partie des priorités de la Section des services de garde à l'enfance, qui offre un programme de 1 400 heures permettant d'obtenir une attestation d'études collégiales. Une formation personnalisée en gestion est également offerte aux directeurs des centres de la petite enfance dans toute la région.

Tout comme au Nunavik, au Nunatsiavut et dans la région d'Inuvialuit, la forme la plus répandue de services de garde au Nunavut est la garderie conventionnelle, plutôt que l'éducation de la petite enfance ou préscolaire. Ce qui les distingue, c'est que la garderie conventionnelle met l'accent sur les soins généraux, sans établir d'objectifs pédagogiques spécifiques visant à stimuler et à évaluer le développement cognitif de l'enfant. Les compétences exigées du personnel des garderies sont généralement moindres que dans le cadre des programmes d'éducation de la petite enfance ou préscolaire, quoique cela ne détermine pas nécessairement la qualité du programme en question.

Le manque d'accessibilité des services de garde peut s'avérer un obstacle à l'emploi ou aux études pour

les parents qui doivent à la maison pour s'occuper de leurs enfants. Cela accentue la pression économique sur ces familles, qui voient leur revenu réduit, et accroît par conséquent les risques d'insécurité alimentaire. C'est notamment pour cette raison que les rapports de Perspectives économiques du Nunavut ont fait ressortir dans le passé l'importance d'investir dans des programmes d'éducation de la petite enfance⁸². Les enfants qui ne restent pas à la maison avec un parent ou qui ne fréquentent pas de service de garde se retrouvent apparemment sous la supervision de proches. Ces arrangements informels peuvent être particulièrement propices à la transmission de la culture, de la langue et des valeurs inuites, mais ils peuvent aussi s'avérer moins fiables et devenir une source d'anxiété pour les parents qui travaillent.

La Division de l'éducation de la petite enfance du ministère de l'Éducation du GN soutient les programmes et services offerts aux enfants âgés de six ans et moins, et aux programmes de garde parascolaire accrédités offerts aux enfants de 12 ans et moins. Cette division contribue également à la qualité des soins offerts aux enfants par le biais de programmes d'accréditation et d'inspection, de services de soutien et de conseil aux programmes d'éducation de la petite enfance, d'ateliers et de formations s'adressant aux parents et aux éducateurs de la petite enfance, et d'une assistance offerte aux enfants ayant des besoins spéciaux. Malheureusement, en raison de sa portée restreinte par rapport aux immenses besoins existants, elle est limitée dans sa capacité de favoriser la création et le maintien de programmes de qualité.

Par conséquent, la responsabilité d'un service qui contribue directement à la santé et au bien-être des résidents du Nunavut et à sa prospérité économique à long terme incombe trop souvent aux parents et aux organismes régionaux inuits. Les programmes dédiés à la petite enfance au Nunavut résultent d'initiatives de parents désireux de s'unir pour répondre à un besoin de la collectivité. Pour mettre sur pied un tel programme, les parents doivent

trouver des locaux conformes au Code national de prévention des incendies, à la Loi sur la protection de la santé publique et aux règlements de zonage municipaux. Ils doivent former un organisme à but non lucratif incorporé, en règle avec le Bureau d'enregistrement du Nunavut (à noter que les services de garde en milieu familial n'ont pas besoin de s'incorporer), et à contracter une assurance de responsabilité civile d'une valeur de 2 millions de dollars avant même de faire une demande de permis. Une fois ce permis accordé, les employés du programme dédié à la petite enfance n'auront accès qu'à des formations ponctuelles et des possibilités d'attestation offertes par une division à court de personnel et incapable de fournir des ressources de base telles que du matériel pédagogique en langue inuite.

Les programmes destinés à la petite enfance sont accrédités par la Division de l'éducation de la petite enfance du GN à titre de sociétés à but non lucratif en conformité avec la Loi sur les garderies, laquelle découle de la législation du GTNO, pour encadrer les activités relatives à la garde d'enfants au Nunavut.

Les groupes qui mettent sur pied un programme dédié à la petite enfance ont la responsabilité d'élaborer leurs propres politiques en matière de programme d'apprentissage, de personnel, de gestion et de listes d'attente. Chacun reçoit un financement et un soutien professionnel de la part d'organismes répartis dans les trois régions composant le Nunavut : l'Association Kavivak dans la région de Qikiqtaaluk, les Partenaires pour le développement du Kivalliq dans la région de Kivalliq et la Kitikmeot Inuit Association dans la région de Kitikmeot.

Ces organismes fournissent principalement une aide financière allouée à la prestation et au maintien des programmes; cet appui est proportionnel au pourcentage d'enfants inuits qui en bénéficient. Ils financent également les programmes au moyen de subventions sur la rémunération des employés et les frais de garde quotidiens

pour les bénéficiaires de l'ARTN. Le financement provient en majeure partie de RHDCC. Les organismes régionaux veillent à répartir ces fonds de façon équitable, et les gestionnaires des programmes dédiés à la petite enfance établissent leurs propres frais de garde, qui varient considérablement dans tout le territoire. Dans la région de Qikiqtaaluk, par exemple, ils se situent entre 15 \$ à 46 \$ par jour. L'Association Kavivak offre aux bénéficiaires de l'ARTN des subventions qui permettent de réduire ces frais, mais celles-ci sont limitées à 19 \$ par jour par enfant inuit⁸³.

Les programmes dédiés à la petite enfance au Nunavut subissent un important roulement de personnel en raison des salaires peu élevés, souffrent de lacunes sur le plan de la formation de base, notamment en matière de comptabilité, et font face à des défis financiers qui entravent leur accès à des programmes d'éducation de la petite enfance ou de perfectionnement professionnel en langue inuite.

En raison du soutien minimal que reçoivent ces programmes, leur qualité varie considérablement, les collectivités devant composer avec des ressources très limitées. En octobre 2009 et en février 2010, NTI a discuté avec le personnel de tous les programmes d'éducation de la petite enfance accrédités par le ministère de l'Éducation du GN. Ces conversations ont révélé qu'aucune de ces initiatives ne s'appuie sur un programme spécifiquement conçu pour évaluer le développement cognitif comme le font les programmes d'éducation préscolaire. Toutefois, presque tous les programmes offraient une immersion en langue inuite mettant l'accent sur l'acquisition de la langue et les activités de plein air traditionnelles.

La presque totalité des employés nous ont confié que le manque chronique de places en service de garde au Nunavut, les installations déficientes ou trop peu nombreuses, la pénurie de matériel de lecture en langue inuite ainsi que l'absence de financement de base et de soutien financier gouvernemental rendaient difficile la prestation à long terme de programmes de qualité en

matière d'éducation de la petite enfance. Bon nombre d'administrateurs interviewés ont déclaré que les demandes de subventions nécessaires au maintien du programme imposaient une charge de travail écrasante à leurs employés et avaient un impact négatif sur l'embauche et l'engagement à long terme de ceux-ci.

La langue inuite dans l'éducation de la petite enfance

Les services de garde pourraient être améliorés notamment par la modification de la Loi sur l'éducation et de la Loi sur la protection de la langue inuit de façon à assurer que des programmes d'éducation de la petite enfance soient accessibles dans l'ensemble du Nunavut, et qu'ils soient offerts dans un contexte d'immersion en langue inuite défini comme étant « un milieu d'apprentissage où la langue inuite est employée pour la communication et l'enseignement 100 % du temps ».

Dans la mesure où la Loi sur l'éducation englobe l'éducation de la petite enfance, l'article 17 (intitulé « Programme destiné à la petite enfance, langue inuit et culture inuit ») stipule que l'administration scolaire de district (ASD) doit fournir un programme destiné à la petite enfance faisant la « promotion de la maîtrise de la langue inuit et de la connaissance de la culture inuit »⁸⁴. Cela n'implique pas nécessairement un programme offert sur une base quotidienne dans des installations permanentes par un personnel employé à temps plein : il peut s'agir d'une activité familiale ludique en soirée comprenant une dimension linguistique adaptée aux enfants d'âge préscolaire⁸⁵. Afin de renforcer les droits linguistiques des enfants, nous recommandons de modifier l'article 17 de la Loi sur l'éducation en introduisant ainsi la notion d'« immersion en langue inuite » : « l'administration scolaire de district dispensera un programme d'immersion en langue

inuit destiné à la petite enfance et faisant la promotion de la maîtrise de la langue inuit et de la connaissance de la culture inuit ».

La Loi sur la protection de la langue inuit ne comprend pas non plus d'exigences linguistiques précises en matière de programmes destinés à la petite enfance. L'article 9 (intitulé « Éducation des jeunes enfants ») porte sur « la promotion du développement et de l'apprentissage de la langue inuit chez les jeunes enfants, en faisant participer les enfants et leurs parents dans la collectivité »⁸⁶. NTI recommande que cette section de l'article 9 se lise plutôt comme suit : « le gouvernement du Nunavut fait la promotion de l'immersion en langue inuit comme fondement du développement et de l'apprentissage de la langue inuit chez les jeunes enfants, en faisant participer les enfants et leurs parents dans la collectivité ». En outre, nous recommandons que le droit de recevoir un enseignement bilingue tel qu'il est décrit dans l'article 23 de la Loi sur l'éducation soit également appliqué aux programmes d'éducation de la petite enfance accrédités par le GN.

À l'heure actuelle, 84 % des enfants inuits âgés de moins de six ans ont au moins un parent dont la langue maternelle est la langue inuite⁸⁷. Bien que la langue inuite soit aujourd'hui la langue d'instruction employée dans la majorité des programmes dédiés à la petite enfance, rien ne garantit l'accès futur des parents à des programmes en langue inuite.

Le contrôle de la qualité des services de garde

Comme nous l'avons vu, des programmes d'éducation de la petite enfance de qualité peuvent avoir des effets positifs à long terme sur la vie des enfants qui y prennent part. Au Nunavut cependant, les parents manquent d'information quant aux pratiques pouvant contribuer à l'obtention de résultats positifs dans un contexte inuit d'éducation de la petite enfance. Le perfectionnement professionnel destiné au personnel affecté aux programmes demeure essentiel, et il est d'ailleurs garanti aux éducateurs en service de garde par la Loi sur la protection de la langue inuit; toutefois, le ministère de l'Éducation peut en faire davantage afin de fournir aux parents les outils nécessaires pour qu'ils fassent des choix fondamentaux quant à la qualité des services qu'ils aimeraient voir offerts à leurs enfants.

La Loi sur les garderies impose de faibles exigences au personnel et aux responsables des programmes, et ne fixe aucune norme de qualité en ce qui a trait à l'éducation de la petite enfance destinée aux Nunavummiuts. Par exemple, l'article 52 de la loi exige que les responsables des programmes « encourage[nt] la formation de [leurs] employés au moyen de cours et de séminaires, si accessibles »⁸⁸. Or, par l'entremise de son article abordant les questions des compétences et de la formation, la loi devrait minimalement garantir que des possibilités de perfectionnement professionnel soient offertes en langue inuite au personnel des programmes. Avec l'aide de la Division de l'éducation de la petite enfance du GN, les responsables des programmes devraient de plus être tenus d'encourager les principaux membres du personnel à obtenir une attestation en éducation de la petite enfance.

Un meilleur soutien aux membres du personnel des programmes de services de garde devrait comprendre

davantage d'occasions de formation et d'attestation visant le développement de l'expertise en matière d'éducation de la petite enfance. Cet objectif à long terme s'accorde d'ailleurs avec les résultats de recherche dans ce domaine définis par l'organisme Inuit Tapiriit Kanatami (ITK).

ITK considère que la structure et le processus d'accréditation du programme d'éducation de la petite enfance du Nunatsiavut constituent un modèle pour l'ensemble des régions inuites. Les règlements du ministère de l'Enfance, de la Jeunesse et des Services à la famille du gouvernement



Photo de David Kilabuk - Les finissants de l'école secondaire Attagoyuk célèbrent leur réussite.

de Terre-Neuve-et-Labrador en matière de services de garde sont relativement sévères, exigeant des responsables et des membres du personnel des programmes d'éducation de la petite enfance de posséder un niveau de scolarité et une expérience de travail déterminés⁸⁹. Les responsables des programmes doivent ainsi détenir un diplôme attestant deux années d'études en éducation de la petite enfance, en plus d'une expérience de travail d'au moins deux ans au sein d'un centre de services de garde accrédité. Les membres du personnel dirigeant doivent, quant à eux, détenir un certificat attestant une année d'étude en éducation de la petite enfance, en plus d'être accrédités à travailler auprès des groupes d'âge d'enfants que le centre est autorisé à desservir⁹⁰. L'association des éducatrices et éducateurs de la petite enfance de Terre-Neuve-et-Labrador est responsable de l'accréditation des éducateurs en service de garde.

Nous recommandons que le ministère de l'Éducation travaille en étroite collaboration avec les éducateurs et les organismes inuits afin de mettre sur pied un programme-cadre que les collectivités pourraient adapter aux caractéristiques locales, et d'offrir la formation nécessaire à son application. Un tel cadre pourrait contribuer à assurer une référence de base en matière de qualité pour les services de garde, et sa mise en application constituerait une occasion formatrice de mettre en lumière les besoins des enfants inuits en matière de développement. La Division de l'éducation de la petite enfance du GN manque actuellement de personnel et n'a pas les moyens de mener à bien cette tâche⁹¹. Nous recommandons donc que cette division soit renforcée afin qu'elle puisse remplir cette tâche et qu'elle prodigue une formation plus solide aux travailleurs des services de garde. Ces derniers ne sont pas suffisamment outillés pour catalyser les bénéfices à long terme associés à une éducation de la petite enfance de qualité lorsqu'ils ne possèdent pas de formation de base en éducation de la petite enfance ou n'ont pas l'occasion de se perfectionner sur le plan professionnel.

Les éducateurs du Nunatsiavut utilisent ce qu'ils appellent des pratiques développementales appropriées. Ces dernières découlent d'une philosophie d'enseignement visant à assurer que les enseignants détiennent une base de connaissances en matière de développement de la petite enfance afin de guider les décisions quant à la structure et au fonctionnement des programmes. De telles pratiques peuvent inclure, par exemple, la conception d'un programme d'enseignement fondé sur la compréhension que chaque enfant se développe selon son propre rythme, et qu'il possède conséquemment des besoins et des caractéristiques uniques aux différents stades de son apprentissage; ou qu'il existe des périodes reconnaissables où l'enfant est particulièrement prêt à apprendre et sur lesquelles il est important de miser. Ces pratiques devraient être adaptées localement et conçues par les gens et les collectivités desservis. La recherche dans le domaine de l'éducation de la petite enfance peut contribuer à façonner les programmes

d'enseignement (ce qu'apprennent les enfants et à quel moment), les processus d'apprentissage (comment apprennent les enfants), les stratégies d'enseignement (comment enseignent les éducateurs) et les méthodes d'évaluation (comment savoir ce que les enfants ont appris et ce qu'il est nécessaire de prévoir pour l'avenir) dans le contexte des collectivités inuites⁹².

Le pouvoir décisionnel des Inuits sur leur éducation

Afin qu'un système éducatif devienne un levier efficace de changement social, les parents, les élèves ainsi que les membres de la collectivité doivent avoir l'assurance que les compétences et les savoirs acquis demeurent pertinents et utiles à leur vie. Une telle assurance est un ingrédient essentiel au succès des écoles du Nunavut parce que bon nombre d'Inuits considèrent le système d'éducation public canadien avec scepticisme en raison du fait que, depuis sa mise en place, l'éducation institutionnelle fait partie intégrante de l'assaut des Euro-Canadiens et de leur culture sur la société et la culture inuites⁹³.

Les chercheurs dans le domaine de l'éducation ont déterminé qu'un rapport de confiance au sein de la collectivité constituait une ressource essentielle à la réforme du système scolaire et à la réussite des élèves. Une relation fondée sur le respect mène à la confiance, et les parents ont besoin d'être assurés que les écoles servent les meilleurs intérêts de leurs enfants et de la collectivité. Il est difficile d'entretenir des relations respectueuses si les parents sont tenus à l'écart du processus décisionnel et de la gouvernance de l'école. Le Nunavut est le seul territoire au Canada où la possibilité d'établir une gouvernance parentale des écoles n'est pas garantie par les commissions scolaires locales ou d'autres corps dirigeants similaires. Il s'agit pourtant d'un

droit fondamental protégé par la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies. L'article 26(3) de la Déclaration mentionne que « les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants »⁹⁴. Or, au Nunavut, les parents inuits ne jouissent pas de ce droit.

Une nouvelle forme d'éducation est possible lorsque les écoles travaillent sur un pied d'égalité avec les membres de la collectivité pour concevoir des programmes d'enseignement et une pédagogie, avec l'objectif ultime de transférer la totalité du contrôle des écoles aux enseignants et aux administrateurs inuits. Afin de tisser de telles relations de collaboration au sein des collectivités du Nunavut, les politiques décrites dans la Loi sur l'éducation de 2008 doivent être révisées.

La Loi sur l'éducation du Nunavut

Le système éducatif du Nunavut régi par la Loi sur l'éducation de 2008 n'est pas en mesure de faire contrepoids à l'héritage des pratiques coloniales en matière d'éducation dans l'Arctique. Cette loi entretient plutôt les déséquilibres de pouvoir que les Inuits et les autres peuples autochtones de partout combattent et visent à renverser. Qui plus est, la manière dont la loi a été conçue contrevient au chapitre 32 de l'ARTN, car la participation des organismes inuits n'est pas autorisée. Le chapitre 32 indique que « les Inuits ont le droit, conformément aux dispositions du présent chapitre, de participer, à l'élaboration des politiques sociales et culturelles ainsi qu'à la conception des programmes et services sociaux et culturels, y compris à leurs mécanismes d'exécution, dans la région du Nunavut »⁹⁵. NTI a pris part aux premières étapes de la conception de la loi à titre de codirecteur d'un comité directeur mixte, mais celui-ci a été dissous en 2006 à la suite d'une dispute entre des membres non gouvernementaux du groupe de travail et le GN,

laquelle portait sur les instructions de rédaction de l'article concernant la langue d'instruction. La rédaction de la Loi sur l'éducation a ensuite été entreprise exclusivement par le GN, qui a considéré quelques contributions ciblées proposées par des intervenants partageant une vision similaire.

En condamnant la seule avenue permettant aux Inuits de participer à la conception de la loi, le GN a contrevenu à la DNUDPA, qui définit un ensemble de normes internationales visant à encadrer le traitement des peuples autochtones sur leurs territoires respectifs. Ratifiée par l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2007, la DNUDPA reconnaît le droit des familles et des collectivités autochtones de conserver une responsabilité partagée dans l'éducation de leurs enfants, et l'article 14(1) prévoit que « les peuples autochtones ont le droit d'établir et de contrôler leurs propres systèmes et établissements scolaires où l'enseignement est dispensé dans leur propre langue, d'une manière adaptée à leurs méthodes culturelles d'enseignement et d'apprentissage »⁹⁶.

Le gouvernement du Canada a accepté de se conformer à ces conventions lorsqu'il a appuyé la DNUDPA le 12 novembre 2010, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada allant même jusqu'à dire que son « appui à ce document réitère [sa] volonté de continuer à travailler de concert avec les peuples autochtones pour bâtir un Canada meilleur »⁹⁷.



Les Inuits sont tenus à l'écart de la planification scolaire

Avant l'adoption de la Loi sur l'éducation, NTI a soumis 77 recommandations de modifications au Comité permanent sur la santé et l'éducation de l'Assemblée législative du Nunavut; de ce total, 72 ont été rejetées et n'ont donc pas été prises en compte dans la version définitive de la loi. Les recommandations comprenaient, entre autres : d'accorder aux administrations scolaires de district (ASD) le pouvoir de définir les programmes d'enseignement dans les écoles et de mesurer l'efficacité des programmes scolaires; de définir ce que la loi entend par enseignement bilingue; et d'admettre la reconnaissance politique de la valeur éducative et liée au développement des activités traditionnelles sur le territoire, ce qui implique de prévoir des mesures visant l'évaluation de ces activités et leur intégration dans l'évaluation finale des élèves⁹⁸. Ces recommandations visaient à garantir le droit des élèves inuits à bénéficier d'une éducation prodiguée dans leur propre langue et selon leur propre culture, et que celui-ci puisse faire l'objet d'une décision juridique si nécessaire.

Outre les entorses faites à la DNUDPA et à la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, le rejet quasi unilatéral des précédentes recommandations contrevient également à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

Le Nunavut et la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant

La Convention relative aux droits de l'enfant est le premier instrument international légalement contraignant conçu pour reconnaître et protéger les droits civils, politiques, sociaux, économiques et culturels des personnes âgées de moins de 18 ans. L'Assemblée générale des Nations Unies a ouvert la convention à la signature le 20 novembre 1989, et le Canada l'a ratifiée le 13 décembre 1991. Dans une lettre adressée en 2003 au premier ministre du Canada, le premier ministre du Nunavut à l'époque, Paul Okalik, a exprimé son appui envers les objectifs et les principes de la convention et a confirmé l'appui officiel du GN à sa ratification⁹⁹. En regard de la Loi sur l'éducation, le GN viole l'article 30 de la convention, qui mentionne ce qui suit :

Dans les États où il existe des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques ou des personnes d'origine autochtone, un enfant autochtone ou appartenant à une de ces minorités ne peut être privé du droit d'avoir sa propre vie culturelle, de professer et de pratiquer sa propre religion ou d'employer sa propre langue en commun avec les autres membres de son groupe¹⁰⁰.

La Loi sur l'éducation prévoit l'inclusion de la langue inuite et de quelques éléments culturels tels que l'Inuit Qaujimatjuqangit (soit le savoir traditionnel inuit) au sein du système d'éducation du Nunavut¹⁰¹, mais la formulation de ces droits mine leur applicabilité. En rejetant les préoccupations des Inuits, le GN a bafoué le droit reconnu internationalement de nos enfants de recevoir une éducation dans un cadre culturellement et linguistiquement approprié.

Il s'agit là d'un échec du système qui risque de désavantager les enfants et les adolescents inuits sur le plan scolaire.

La ratification de la DNUDPA et de la Convention relative aux droits de l'enfant par le Canada reste vide de sens, à moins que les provinces et les territoires du Canada soient tenus responsables d'honorer les normes établies par ces conventions. Le GN doit respecter son obligation légale de se conformer aux clauses de l'ARTN, de la Convention relative aux droits de l'enfant et d'autres normes internationales en matière de droits de l'homme, en travaillant sur un pied d'égalité avec les Inuits à la conception d'une loi légitime sur l'éducation.

Le contrôle local

Le maintien de la situation problématique dans les écoles a inévitablement engendré des conséquences négatives sur la santé des élèves ainsi qu'une recrudescence des comportements à risque chez ces derniers, dont la majorité finit par abandonner l'école avant d'obtenir son diplôme. Si les décideurs politiques souhaitent voir davantage d'Inuits mener une vie saine dans de meilleures conditions sociales et économiques, le GN doit remettre le pouvoir décisionnel en matière d'éducation entre les mains des collectivités inuites représentées par les ASD.

Le pouvoir décisionnel du ministère de l'Éducation s'étend à des sphères traditionnellement réservées aux commissions scolaires locales et aux districts scolaires dans les autres provinces du Canada, telles que l'embauche et le licenciement du corps enseignant et de la direction, l'expulsion d'élèves, le perfectionnement professionnel et l'élaboration des programmes d'enseignement. Le ministre de l'Éducation a la responsabilité de déterminer le contenu du programme d'enseignement selon la Loi sur l'éducation. Ce programme peut par la suite être adapté au contexte local par une ASD élue par la population, moyennant l'approbation du Ministère. Une ASD ressemble à une commission scolaire

locale au plan structurel, mais n'a pas de pouvoir décisionnel au sein de certaines fonctions importantes des écoles.

Contrairement à ceux de la majorité inuite, les intérêts ethniques et linguistiques de la communauté francophone du Nunavut sont protégés par la Commission scolaire francophone du Nunavut, une instance mise en place par la Loi sur l'éducation et qui agit en tant que commission scolaire « responsable de la prestation de l'éducation publique en langue française à l'intention des enfants des ayants droit du Nunavut »¹⁰². Les membres démocratiquement élus de la commission scolaire doivent être des ayants droit francophones, tout comme les personnes habilitées à les élire. La commission scolaire n'est pas soumise à la surveillance du Ministère pour la conception et la prestation de son propre programme d'enseignement dédié aux élèves francophones qui détiennent des droits et fréquentent l'école de la première à la douzième année.

Afin de veiller à ce que les Inuits aient les mêmes moyens de participer et d'exercer un contrôle sur les fonctions essentielles des écoles, nous recommandons d'apporter certaines modifications à la Loi sur l'éducation qui permettraient de restreindre le rôle du ministre à la détermination du processus d'accréditation des enseignants, à l'établissement de normes générales en matière d'éducation et de lignes directrices pour les programmes d'enseignement, à l'apport d'un financement global pour les ASD et à une supervision non contraignante sur celles-ci, ainsi qu'à un soutien intellectuel et administratif¹⁰³. Nous recommandons en outre la délégation aux ASD des pouvoirs ministériels qui ne touchent pas ces responsabilités.

Le GN et les organismes inuits peuvent tirer profit des expériences passées et actuelles des Inuits du Groenland afin de concevoir une loi en matière d'éducation qui soit plus solide, responsable et démocratique. Les Inuits du Nunavut et du Groenland vivent des défis similaires, tels que le manque chronique d'enseignants inuits sur leurs territoires

respectifs, un taux élevé de roulement du personnel parmi les enseignants non inuits, ainsi que des problèmes liés au renforcement des capacités des collectivités. Considérer les efforts investis par les éducateurs, les représentants et les militants inuits ainsi que leurs alliés pourrait jeter une certaine lumière sur la manière par laquelle la rhétorique entourant l'Inuit Qaujimagatuqangit et l'enseignement bilingue peut être décodée et transformée en une politique en matière d'éducation chargée de sens ainsi qu'en programmes pédagogiques qui contribuent à l'apprentissage des élèves, en collaboration égalitaire avec les parents, les membres de la collectivité et les commissions scolaires régionales.

Atuarfitsialak : une initiative visant la réforme de l'enseignement au Groenland

Touchant l'ensemble du territoire du Groenland, l'initiative visant la réforme de l'enseignement nommée Atuarfitsialak (la bonne école) a été amorcée en 1998, lorsque le ministre de l'Éducation a fait état de la nécessité d'établir un nouveau système d'éducation fondé sur la langue, la culture et l'histoire des Groenlandais. Cette dernière étape dans l'évolution du système d'éducation groenlandais opère une importante coupure par rapport aux précédents modèles importés de Scandinavie; il s'agit en outre de l'une des plus importantes actions que le Groenland a entreprises pour se débarrasser de l'héritage de la colonisation¹⁰⁴. Le ministre a mandaté un petit groupe d'administrateurs provenant de l'Inerisaavik (Institut pour l'éducation dans l'Arctique), qui agit à titre de bureau central de l'information en matière d'éducation au pays, afin de réfléchir à un nouveau système d'éducation. Les membres de l'Inerisaavik se sont entendus sur le fait que les principes des Standards for Effective

Teaching and Learning du Center for Research on Education, Diversity and Excellence (CREDE) rattaché à l'Université de Californie à Berkeley constituaient les lignes directrices les plus efficaces pour apporter les changements désirés¹⁰⁵. Les responsables de la réforme ont adopté les principes suivants en guise de cadre servant à recevoir la culture et les valeurs groenlandaises : (a) Activité productive conjointe – les enseignants et les élèves collaborent à des produits communs; (b) Développement de la langue et de l'alphabétisme – les enseignants soutiennent l'acquisition de la langue dans toutes les classes et dans toutes les matières; (c) Contextualisation – les enseignants établissent des liens entre les connaissances antérieures des élèves et les nouvelles notions; (d) Pensée complexe – les enseignants aident les élèves à pratiquer la pensée critique et à développer leurs habiletés en la matière; et (e) Conversation instructive – les enseignants instruisent les élèves par l'entremise du dialogue.

Au Groenland, l'éducation relève de la compétence du ministère de l'Éducation, de la Recherche et de la Coopération nordique. L'Assemblée législative détermine les normes juridiques et les règles de fonctionnement pour les écoles publiques et leurs administrateurs. Les autorités dans chacune des quatre municipalités du Groenland guident le travail quotidien des élèves, et des commissions scolaires élues localement assurent l'influence des parents sur les activités quotidiennes de chaque école¹⁰⁶. La création de l'Inerisaavik en 1991 coïncide avec l'entrée en vigueur de la Loi sur les écoles de 1990 au Groenland et avec le besoin, pour ce pays, de créer un centre dédié à l'éducation et à la mise en application de cette loi. L'adoption de la loi est le résultat d'une commission d'enquête exhaustive où les parents, les membres des commissions scolaires et les politiciens locaux ont eu l'occasion de s'exprimer. De manière similaire, l'Inerisaavik a organisé un colloque réunissant des groupes de parents, des enseignants, des dirigeants d'école, des experts en éducation et des membres des collectivités afin qu'ils donnent leur avis et partagent leurs aspirations et leurs préoccupations quant à l'initiative Atuarfitsialak. Ces contributions ont par la suite été utilisées pour la rédaction de la Loi sur les écoles de 2002, qui est toujours en vigueur au Groenland. Selon Inerisaavik, il s'agit

là de la plus importante réalisation menée à bien dans le cadre de la conception et de la mise en œuvre de l'initiative Atuarfitalak.

L'initiative Atuarfitalak diffère des initiatives autochtones similaires en matière d'éducation, qui visent une meilleure réussite scolaire des élèves par l'entremise de programmes pédagogiques culturellement compatibles, sur un aspect important : la langue groenlandaise est relativement peu menacée et les réformes menées sous les auspices de l'initiative Atuarfitalak soulignent la nécessité pour les Groenlandais de mieux maîtriser le danois afin d'accroître leurs débouchés postsecondaires. Au cœur de l'initiative Atuarfitalak visant la réforme de l'enseignement au Groenland réside toutefois le désir de nombreux Groenlandais de mettre en place un système d'éducation qui contribue au renforcement de l'identité groenlandaise des élèves par le truchement de la matière abordée et de méthodes d'enseignement en synchronie avec la société groenlandaise et propres à entraîner, parallèlement, un engagement accru et l'atteinte d'un niveau de scolarité supérieur chez les élèves. Sur cet aspect, l'initiative Atuarfitalak correspond fidèlement à la vision de l'éducation exprimée par de nombreux Inuits du Nunavut.

Recommandations

Éducation de la petite enfance : Le GN et le gouvernement du Canada doivent travailler à promouvoir dans chaque collectivité du Nunavut l'accès à des programmes de qualité en matière d'éducation de la petite enfance, notamment en



Photo de PJ Akeegok - Élèves de l'école Nakasuk en train de jouer.

offrant un soutien financier à ces programmes, en élaborant un cadre éducatif susceptible de guider l'orientation des programmes d'apprentissage dans tout le territoire, en collaboration avec NTI, et en élargissant le rôle de la Division de l'éducation de la petite enfance du GN de façon à ce qu'elle puisse fournir un meilleur appui aux programmes dédiés à la petite enfance.

Révision de la Loi sur l'éducation : Le GN doit s'acquitter des responsabilités édictées au chapitre 32 de l'ARTN, ainsi que respecter les normes établies par la DNUDPA, la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Convention relative aux droits de l'enfant, en travaillant sur un pied d'égalité avec NTI et les organismes inuits régionaux à réviser la Loi sur l'éducation. Lorsque c'est possible, ce travail devrait s'accomplir dans le cadre d'une consultation auprès des collectivités du Nunavut afin que l'apport de celles-ci puisse guider l'élaboration et la mise en œuvre des politiques adoptées en matière d'éducation.

Enseignement bilingue : En conformité avec la révision de la Loi sur l'éducation, le gouvernement du Canada doit, en collaboration avec le GN, travailler à assurer le financement et la mise en œuvre d'un système d'éducation bilingue de la maternelle à la douzième année dans les écoles du Nunavut.

Réforme du système d'éducation : La Loi sur l'éducation doit être revue dans le cadre d'une étroite collaboration entre le GT, NTI et les organismes inuits régionaux. Une attention particulière doit être portée au transfert de certains pouvoirs ministériels aux ASD locales en ce qui concerne diverses fonctions importantes des écoles. Il est à noter que dans ce processus, le GN et NTI peuvent profiter de l'expérience acquise par le gouvernement du Groenland dans ce domaine.

Deuxième partie :

Services de santé et conditions de vie

« Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté »¹⁰⁷.

Déclaration universelle des droits de l'homme, article 25(1), adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 1948

Comme l'énonce clairement la Déclaration universelle des droits de l'homme, toute personne a droit à un niveau de vie propre à assurer sa santé et son bien-être, notamment en ce qui a trait à l'alimentation, à l'habillement, au logement et aux soins médicaux, ainsi qu'aux services sociaux nécessaires. Or, ces besoins fondamentaux ne sont pas comblés chez une portion importante des enfants et des adolescents au Nunavut, dont bon nombre souffrent de la faim, n'ont pas accès à des services adéquats en matière d'aide à l'enfance, à la jeunesse et à la famille, vivent dans un logement surpeuplé ou doivent faire face à un taux de suicide alarmant. Bien qu'ils habitent l'un des pays les plus prospères au monde, un trop grand nombre d'enfants et d'adolescents inuits vivent dans des conditions de vie comparables à celles du tiers-monde.

Dans le domaine de la santé mentale, la rareté ou le manque de pertinence des services offerts dans le territoire où ce besoin est le plus impératif au Canada accroissent le risque

que les Inuits souffrant de troubles mentaux se tournent vers un comportement dysfonctionnel ou autodestructeur. L'ampleur de ces défis est écrasante, et le restera jusqu'à ce que les ministères du GN concernés adoptent une approche concertée pour la prestation des services sociaux et de santé, avec un appui financier de la part du gouvernement du Canada.

De premières initiatives prometteuses ont été lancées en vue de s'attaquer à certains de ces problèmes de longue date : le Plan Makimaniq : Une approche concertée de réduction de la pauvreté, la Stratégie de prévention du suicide au Nunavut, le Plan d'action de la Stratégie de prévention du suicide au Nunavut ainsi que le projet de loi sur le représentant de l'enfance et de la jeunesse au Nunavut, lequel reçoit actuellement l'appui du gouvernement.

La présente section met l'accent sur trois aspects sociaux et économiques qui portent atteinte à la santé et au bien-être des enfants et des adolescents inuits au Nunavut : la crise du logement, le phénomène du suicide et l'insécurité alimentaire. Elle propose également des stratégies susceptibles de favoriser la concertation entre NTI, le GN et le gouvernement du Canada en vue d'assurer la prestation de services sociaux et de santé de qualité, et réaffirme notre conviction selon laquelle une réforme de l'éducation pourrait nous aider à relever les défis auxquels nous faisons face aujourd'hui.



Photo de David Kilabuk - Jupee Akulukjuk (gauche), Joseph Akulukjuk (droite) et Mark Tiglik (arrière) attrapent un poisson à l'aide d'un kakivak à Pangnirtung.

Le Plan Makimaniq : Une approche concertée de réduction de la pauvreté

Le Plan Makimaniq est issu d'un processus de consultation publique lancé de concert par NTI et le GN. À la suite de tables rondes régionales, a été tenu à Iqaluit, du 28 au 30 novembre 2011, le premier sommet du Nunavut sur la pauvreté. Ce plan reflète donc la contribution des participants au sommet, qui ont mis en lumière six thèmes sous-tendant l'approche du Nunavut en matière de réduction de la pauvreté : la collaboration et la participation de la collectivité, la guérison et le bien-être, l'éducation et l'acquisition de compétences, la sécurité alimentaire, le logement et le soutien au revenu, et enfin le développement communautaire et économique. La présente section explore certains aspects de ces thèmes en lien avec la santé et le bien-être des enfants et des adolescents inuits, afin d'enrichir l'approche globale que nous préconisons dans ce document et d'appuyer les efforts déployés par NTI et le GN pour mettre en œuvre les solutions proposées.

Améliorer la qualité des services d'aide à l'enfance, à la jeunesse et à la famille

Selon l'article 25(1) de la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par les Nations Unies, l'accès aux

services sociaux est un droit fondamental¹⁰⁸. Le 8 mars 2011, Ronald Campbell, vérificateur général adjoint, a présenté les conclusions de la vérificatrice générale Sheila Fraser relativement aux programmes et services d'aide à l'enfance, à la jeunesse et à la famille offerts au Nunavut. Ces conclusions renversantes, formulées dans un rapport publié en mars 2011, révèlent l'incapacité flagrante des ministères concernés à combler les besoins fondamentaux des individus les plus vulnérables au Nunavut. Sheila Fraser évalue l'efficacité des quatre ministères du GN dédiés à la protection des intérêts des enfants, des adolescents et de leur famille : Santé et Services sociaux; Culture, Langue, Aînés et Jeunesse; Éducation; Justice. Le rapport de la vérificatrice générale ne fournit un examen détaillé du rendement que dans le cas du ministère de la Santé et des Services sociaux, et évalue également le niveau de concertation entre ces quatre ministères pour la prestation des services sociaux et de santé.

Selon les conclusions de ce rapport, le ministère de la Santé et des Services sociaux ne s'acquitte pas adéquatement de tâches importantes, telles que la vérification du casier judiciaire des parents adoptifs potentiels, conformément à la Loi sur l'adoption, les contrôles de sécurité auprès des foyers d'accueil ou l'examen de conformité annuel des dossiers en matière de protection de l'enfance, comme le prescrit la Loi sur les services à l'enfance et à la famille. Sheila Fraser a également conclu que le manque de coordination officielle dans des programmes ministériels comme la lutte contre la violence familiale et le développement de la petite enfance « pourrait compromettre les avantages potentiels de ces programmes et services pour les bénéficiaires »¹⁰⁹.

Au total, le rapport publié en 2011 par la vérificatrice générale propose 20 recommandations, que le GN a toutes acceptées en s'engageant à prendre des mesures pour s'y conformer. Ces recommandations portent principalement sur le rôle du personnel du ministère de la Santé et des Services sociaux responsable de la prestation des services sociaux dans les collectivités, faisant ressortir l'importance

d'une tenue de dossiers précise et régulière ainsi que d'une formation plus solide, tant en vue d'assurer la conformité aux lois de protection de l'enfance que de favoriser la communication entre le personnel non inuit et la collectivité qu'ils desservent, notamment grâce à une meilleure compréhension des valeurs de la société inuite.

Le rapport souligne également le fait que pour instaurer ces nouvelles mesures, le ministère des Ressources humaines doit élaborer une stratégie d'embauche permettant de combler les postes vacants dans les services sociaux au sein des collectivités du Nunavut.

En 2009-2010, 17 des 46 postes de travailleurs et de superviseurs au sein des services sociaux n'étaient pas occupés par un employé permanent ou occasionnel, et quatre collectivités ne possédaient aucun travailleur des services sociaux ni superviseur permanent à temps plein au cours de cette période. Dans une collectivité, on ne trouvait même aucun travailleur des services sociaux¹⁰. La pénurie de travailleurs dans les services sociaux communautaires fait en sorte que les besoins des collectivités ne sont pas comblés et que les employés actuels sont surchargés de travail.

Le GN a accepté de prendre des mesures conformément à cette recommandation. NTI propose deux stratégies que peut adopter le ministère des Ressources naturelles : intensifier le recrutement de personnel non inuit qualifié pour pourvoir les postes vacants, ou adopter une stratégie à long terme en collaboration avec le ministère de l'Éducation consistant à entreprendre une réforme du système d'éducation en vue d'accroître le nombre d'Inuits détenant un diplôme universitaire susceptibles d'occuper les postes disponibles au sein des services de santé et sociaux communautaires. Étant donné l'urgence de combler les postes vacants, la première option peut s'avérer nécessaire aujourd'hui, mais la seconde est essentielle à long terme si l'on veut répondre aux besoins des enfants, des adolescents et des familles inuits en matière de services sociaux, et si le GN souhaite atteindre les objectifs d'embauche décrits dans le chapitre 23 de l'ARTN.

L'exil des enfants inuits au sud : le déplacement forcé des Inuits au XXI^e siècle

Au cours de la période suivant la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement du Canada a eu recours à la manipulation et la force pour déplacer de nombreuses familles inuites dans des agglomérations permanentes, créant ainsi une instabilité sociale exacerbée par les défis soulevés par l'exil de nombreux enfants dans des pensionnats et la transmission de maladies invasives comme la tuberculose. Cet épisode traumatisant, qui a profondément marqué la mémoire collective des Inuits et dont les séquelles se font encore sentir, est à la source des problèmes sociaux actuels. Aujourd'hui, certains enfants inuits subissent encore un transfert forcé, mais cette fois vers les collectivités du sud du Canada. La vérificatrice générale a constaté qu'en juillet 2010, 57 enfants vivaient dans l'un de 24 centres d'accueil ou établissements de soins pour bénéficiaires internes dans les provinces du sud du pays en raison de l'incapacité du GN de leur offrir les programmes et services dont ils avaient besoin¹¹.

Selon le rapport de la vérificatrice générale, seulement deux des huit établissements du sud du Canada ayant fait l'objet d'une vérification avaient été accrédités par les Services à l'enfance et à la famille du GN, ce qui signifie que le protocole exigé pour l'accréditation en vue de protéger les enfants, notamment par la vérification des casiers judiciaires, n'avait pas été respecté dans les six autres. Le rapport précise également que dans cinq cas parmi les sept ayant été évalués, les travailleurs des services sociaux communautaires n'avaient pas respecté leur obligation d'organiser une rencontre annuelle avec ces enfants afin d'évaluer leur progrès et de revoir leur programme de soins au besoin. Si les enfants inuits placés dans des centres non accrédités avaient été victimes d'abus sexuels, par exemple, ils n'auraient eu aucune garantie de protection de la part du GN.

Le constat suivant est aussi alarmant : rien ne prouve que la langue, la culture et l'identité inuites des enfants transférés dans des centres d'accueil ou des établissements de soins pour bénéficiaires internes soient prises en compte dans l'éducation ou les soins qu'ils reçoivent. Or, l'accès d'un individu à sa langue et à sa culture est un droit fondamental, tel qu'il est énoncé dans l'article 14(3) de la DNUDPA :

Les États, en concertation avec les peuples autochtones, prennent des mesures efficaces pour que les autochtones, en particulier les enfants, vivant à l'extérieur de leur communauté, puissent accéder, lorsque cela est possible, à un enseignement dispensé selon leur propre culture et dans leur propre langue¹¹².

Les travailleurs des centres d'accueil du Nunavut ont clairement exprimé les défis que doivent relever les enfants inuits pour réintégrer leur culture à leur retour à la maison¹¹³. Les enfants qui, devant recevoir des soins à l'extérieur du Nunavut, sont coupés de la langue et de la culture inuites peuvent être victimes d'une assimilation forcée à la société euro-canadienne, ce qui constitue une violation de l'article 8(1) de la DNUDPA, selon lequel « les autochtones, peuples et individus, ont le droit de ne pas subir d'assimilation forcée ou de destruction de leur culture »¹¹⁴. Ce droit est défendu par l'article 30 de la Convention relative aux droits de l'enfant adoptée par les Nations Unies : « un enfant autochtone [...] ne peut être privé du droit d'avoir sa propre vie culturelle, de professer et de pratiquer sa propre religion ou d'employer sa propre langue en commun avec les autres membres de son groupe »¹¹⁵.

En raison du manque de services au Nunavut, des enfants et des adolescents inuits sont forcés de quitter leur territoire pour avoir accès aux soins dont ils ont besoin. Cette pénurie met en péril certains aspects fondamentaux du bien-être des Inuits, caractérisé notamment par un profond sentiment d'identité collective renforcé par notre langue, notre culture et notre histoire communes. À long terme, le développement des ressources humaines du Nunavut est la seule solution

viable pour combler les besoins auxquels répondent actuellement les centres d'accueil et les établissements de soins pour bénéficiaires internes du Sud. Au même titre que le personnel des services de garde, les employés des centres d'accueil pour jeunes ont besoin d'éducation, de formation et de soutien, ainsi que des connaissances de base relatives à des aspects comme la gestion d'un budget, la nutrition ou l'alimentation équilibrée. Bon nombre d'Inuits n'appliquent pas ces connaissances à la maison; c'est donc pour eux un défi de le faire dans un centre d'accueil. Pour répondre aux besoins de tous les enfants qui doivent être placés en foyer d'accueil sans avoir à les transférer dans les collectivités du sud, le GN doit d'abord repenser le système d'éducation et travailler à instaurer une collaboration plus égalitaire avec les organismes et les collectivités inuits.

Un représentant de l'enfance et de la jeunesse au Nunavut

Le Nunavut est le seul territoire au Canada à ne pas bénéficier des services d'un représentant au gouvernement dédié à la défense de l'enfance et de la jeunesse. En juin 2012, le GN a proposé d'adopter une Loi sur le représentant de l'enfance et de la jeunesse au Nunavut afin de répondre aux préoccupations de la population concernant les enfants, les adolescents et leurs familles qui cherchent à bénéficier ou bénéficient déjà de services en vertu de la Loi sur les services à l'enfance et à la famille. NTI applaudit l'intention du GN de mettre en place un tel bureau, qui, comme un ombudsman, sera nommé de façon indépendante et relèvera directement de l'assemblée législative. Ce service politique contribuera à assurer que les services dédiés aux enfants et aux adolescents du Nunavut respectent les normes établies par la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies.

La crise du logement au Nunavut

L'article 11 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ratifié en 1966 par les Nations Unies, reconnaît le droit de tout homme, toute femme et tout enfant à un niveau de vie suffisant pour lui-même et sa famille, y compris une nourriture, des vêtements et un logement suffisants. La Commission des établissements humains, conformément à la Stratégie mondiale du logement jusqu'en l'an 2000, propose la définition suivante :

Un logement adéquat c'est [...] suffisamment d'intimité, suffisamment d'espace, une bonne sécurité, un éclairage et une aération convenables, des infrastructures de base adéquates et un endroit bien situé par rapport au lieu de travail et aux services essentiels – tout cela pour un coût raisonnable¹¹⁶.

La pénurie de logements et la piètre condition des logements existants au Nunavut ont un impact négatif sur la santé et le bien-être de la population, et les enfants et les adolescents sont les premiers à subir les répercussions sociales et psychologiques de conditions souvent comparables à celles du tiers-monde. Le marché immobilier privé, fort restreint, est limité à quelques communautés de taille plus importante, et la construction d'une résidence n'est pas une possibilité réaliste pour la plupart des Inuits, car le coût du transport des matériaux qui parviennent aux collectivités par bateau ainsi que les frais relatifs à la construction sont extrêmement élevés.

Près de la moitié des ménages au Nunavut n'ont pas assez de chambres pour tous leurs occupants; ils sont considérés comme surpeuplés ou nécessitent des réparations majeures, qu'il s'agisse de la tuyauterie, du réseau électrique, de réservoirs de mazout ou d'eaux usées qui coulent, ou encore d'un chauffe-eau défectueux. La qualité d'un

logement – la taille et l'état des pièces, les environs, la distribution d'eau et le pompage des eaux usées, la présence et l'état des appareils ménagers – a des répercussions sur la santé mentale et le bien-être de ses occupants.

Le manque d'espace, en effet, est souvent associé à des épisodes de colère, de dépression ou de violence en milieu familial¹¹⁷. Dans un immeuble surpeuplé, par exemple, l'approvisionnement en eau peut s'avérer insuffisant pour chaque ménage, étant donné que la réserve d'eau provient d'un réservoir qui doit être rempli régulièrement, ce qui peut nuire au maintien de l'hygiène ou à la préparation des repas pour les enfants lorsque l'eau vient à manquer.

Les gens qui vivent dans des logements surpeuplés sont également plus exposés aux problèmes de santé comme le rhume, la toux, la grippe et la tuberculose, en raison de la promiscuité qu'ils subissent. Ces problèmes peuvent être exacerbés par le stress associé à un milieu de vie bruyant, encombré, privé d'intimité, où il peut être difficile de bien dormir. Une mauvaise ventilation, souvent causée par la peur des courants d'air des occupants au cours des mois les plus froids de l'hiver, peut également nuire à leur santé, notamment à celle des enfants et des adolescents.

Selon l'Enquête sur les enfants autochtones (EEA) de 2006, 48 % des enfants inuits âgés de moins de six ans vivent dans des logements surpeuplés, et 27 % d'entre eux habitent dans des logements nécessitant des réparations majeures¹¹⁸. Lors d'une autre enquête menée en 2007-2008 auprès d'enfants inuits d'âge préscolaire dans 16 communautés, on a constaté que 52,7 % d'entre eux vivaient dans des logements surpeuplés, ce qui contraste violemment avec la proportion de 3 % des ménages non inuits considérés comme surpeuplés, selon le Recensement de 2006¹¹⁹.

Dans une étude publiée en 2007 dans le Journal de l'Association médicale canadienne, on a recueilli des données sur la santé respiratoire de 49 enfants inuits âgés de moins de cinq ans vivant dans la région de Qikiqtaaluk au Nunavut, ainsi que sur la qualité de l'air ambiant dans leur



Photo de David Kilabuk - Janine Machmer vient de cueillir de belles baies.

domicile. Les enfants inuits présentent le taux d'admission à l'hôpital pour des infections des voies respiratoires inférieures le plus élevé au monde. Cette étude démontre que ces infections sont souvent associées à un taux élevé de dioxyde de carbone à l'intérieur du domicile de l'enfant, ainsi qu'à son taux d'occupation : en moyenne, on retrouvait 6,1 occupants par foyer (comparativement à 3,3-4,4 dans le sud du Canada). La qualité de la ventilation était également inférieure aux normes canadiennes recommandées dans 80 % des logements et le taux de dioxyde de carbone dépassait souvent le taux recommandé. Une concentration de dioxyde de carbone élevée est un indicateur d'une ventilation insuffisante et d'un taux d'occupation excessif; en matière d'élaboration de politiques, il importe donc de prendre conscience que ces deux problèmes vont de pair, et qu'il faut chercher à les résoudre si on veut améliorer l'état de santé des enfants et des adolescents¹²⁰.

L'Enquête sur la santé des enfants inuits menée en 2007-2008 auprès de 388 enfants âgés de 3 à 5 ans répartis dans 16 collectivités indique que le taux élevé d'infection respiratoire parmi les enfants n'est pas limité à la région de Qikiqtaaluk. Cette étude démontre que 42 % des enfants avaient dû se rendre au centre de santé communautaire ou à l'hôpital au cours de la dernière année en raison d'un trouble

respiratoire tel que la toux, l'asthme, une bronchiolite, une bronchite ou une pneumonie, et qu'environ 32 % des enfants avaient souffert d'une infection pulmonaire grave avant d'atteindre l'âge de 2 ans¹²¹.

Un logement mal aéré et surpeuplé peut également favoriser la prolifération de moisissures, susceptibles de causer des problèmes respiratoires par l'inhalation de spores aéroportées. Les moisissures se répandent dans les milieux humides. Les Nunavummiuts ne sont pas toujours conscients des risques associés à une mauvaise ventilation et à l'accroissement du taux d'humidité; le fait d'ouvrir une fenêtre ou d'avoir recours à une autre forme de ventilation lorsque le mercure chute sous zéro peut leur sembler absurde.

De façon prévisible, la crise du logement au Nunavut réduit la capacité des citoyens de bien fonctionner à l'école ou au travail. De plus, il peut s'avérer extrêmement difficile pour un enfant ou un adolescent de s'épanouir en partageant un logement avec des personnes qui souvent ne travaillent pas et vivent de la frustration ou de la colère par rapport à leur milieu de vie, et où la violence et la consommation de tabac et de drogues sont monnaie courante.

Entre novembre 2009 et juin 2010, le GN a mené dans l'ensemble du territoire l'Enquête sur les besoins en logements au Nunavut, afin de mieux cerner les besoins des Nunavummiuts. Cette enquête a démontré que sur 9 400 logements au Nunavut, 8 555 étaient habités par leurs occupants habituels, tandis que 850 domiciles étaient inoccupés ou occupés temporairement par des personnes qui affirmaient que leur domicile principal se trouvait ailleurs¹²².

Le nombre de personnes par ménage au Canada était de 2,5 en moyenne en 2006. Pour appliquer ce ratio au Nunavut en 2011, il faudrait construire 3 921 logements, pour atteindre un total de 13 321 logements.

À l'échelle du territoire, 49 % des logements occupés (soit 4 030 logements) sont surpeuplés ou nécessitent des réparations majeures, et sont donc considérés comme ne répondant pas aux normes actuelles en matière de logement (voir la figure 3)¹²³. Cette proportion varie selon les régions : elle s'élève à 44 % dans la région de Qikiqtaaluk, 56 % dans celle de Kivalliq et 58 % dans celle de Kitikmeot. En réalité, toutefois, cette proportion est encore plus élevée, car les logements relativement spacieux des non-Inuits sont inclus dans l'enquête, ce qui fausse les statistiques.

Figure 3. Les besoins en matière de logement du Nunavut, répartis par région¹²⁴

Région	Proportion de logements ne répondant pas aux normes actuelles	Nombre de sans-abris au moment de l'enquête	Nombre de logements nécessaires pour répondre aux besoins des groupes désireux d'avoir leur propre domicile
Nunavut	49% (4,030)	Approximativement 1 200 (4 % de l'ensemble de la population)	3,580
Kivalliq	56% (1,240)	Approximativement 400 (4 % de la population de la région)	1,030
Kitikmeot	58% (820)	Approximativement 230 (4 % de la population de la région)	790
Qikiqtaaluk	44% (1,970)	Approximativement 600 (3% de la population de la région)	1,760

Source : Bureau de la statistique du Nunavut, Enquête sur les besoins en logements au Nunavut (gouvernement du Nunavut, 2010)

Sur les quelque 21 000 individus qui vivent dans un domicile ne répondant pas aux normes actuelles en matière de logement, près de 10 500 (ou un peu plus de la moitié des répondants) ont déclaré qu'ils déménageraient, seuls ou en groupes, si d'autres logements étaient disponibles dans leur collectivité. Pour répondre aux besoins de cette catégorie (dont 60 % déménageraient seuls et 40 % en groupe), il faudrait construire 3 580 nouveaux logements¹²⁵.

Les chiffres sont renversants : parmi les répondants interrogés par le Bureau de la statistique du Nunavut, quelque 1 200 individus (soit 4 % de la population du territoire) ont affirmé ne pas avoir de domicile ou vivre temporairement chez quelqu'un d'autre. Si on appliquait cette proportion à l'ensemble du Canada, cela correspondrait à 1,36 million de sans-abris¹²⁶.

Il y a peu de propriétaires au Nunavut; 80 % des domiciles occupés y sont loués. Il s'agit pour la plupart de logements sociaux, dont 99 % des occupants étaient inuits en 2009. Les logements sociaux coûtent au GN quelque 21 950 \$ par unité, ce qui représente jusqu'à 15,3 % de l'ensemble de ses dépenses¹²⁷. Bon nombre d'Inuits aimeraient devenir propriétaires; toutefois, 56 % affirment que le coût élevé des propriétés est un obstacle majeur et 20 % se disent limités par le problème du financement¹²⁸.

Des milliers d'Inuits sont en attente de logements sociaux additionnels : 3 780 Nunavummiuts âgés de 15 et plus ont affirmé être inscrits sur la liste d'attente pour l'obtention d'un logement social. Cela signifie que 20 % des Nunavummiuts âgés de 15 ans ou plus sont en attente d'un logement social. Quelque 35 % de ces répondants (soit 1 330 personnes) ont déclaré être inscrits sur la liste d'attente depuis au moins un an, tandis qu'environ 14,6 % (soit 550 personnes) disent se trouver sur cette liste depuis au moins cinq ans¹²⁹.

Une population en croissance, des besoins grandissants

La population du Nunavut est celle qui connaît la plus grande croissance au Canada, de l'ordre de 15,3 % (soit 4 401 personnes) entre 2002 et 2010. Un tiers des habitants de ce territoire ont moins de 15 ans, et le taux de fécondité s'y élevait en 2007 à 2,96, soit le taux le plus élevé au Canada. La population du Nunavut pourrait atteindre 44 200 habitants d'ici 2036, une augmentation d'environ 10 000 individus imputée à la jeunesse de la population et au taux élevé de fécondité¹³⁰. Parallèlement à cette croissance démographique, les problèmes sociaux risquent de s'aggraver, à moins que l'offre en matière de logement ne puisse être ajustée à cette croissance.

Une étude sur le logement et les sans-abris publiée en 2006 par le chercheur Frank J. Tester, en collaboration avec un groupe de chercheurs inuits à Kinngait (Cape Dorset), présente un portrait détaillé des ramifications de la crise du logement au Nunavut. Cette étude a été menée au cours de l'été 2005 auprès de 91 citoyens vivant dans 91 ménages sélectionnés de façon aléatoire. Environ 46 % des répondants recevaient des prestations d'aide sociale; presque 44 % avaient droit à la Prestation fiscale pour enfants, et 36,3 % profitaient du remboursement de TPS. Seulement 14,3 % ne recevaient aucune prestation du gouvernement. Bon nombre d'entre eux vivaient dans des logements surpeuplés, et dans un cas en particulier, 13 personnes partageaient un logement doté de trois chambres à coucher, dont quatre enfants âgés de moins de 5 ans, trois entre 5 et 10 ans, deux entre 11 et 15 ans, deux entre 16 et 20 ans, et enfin deux adultes entre 41 et 50 ans. Voici les principaux aspects mis en lumière par cette étude :

- En 2006, les jeunes âgés de moins de 15 ans représentaient 38 % de la population de Kinngait. Près de 42 % des répondants de l'étude avaient au moins un enfant âgé de 5 à 10 ans vivant au sein du ménage,

49,5 % au moins un enfant âgé de 11 à 15 ans, et 52 % au moins un enfant âgé de 16 à 20 ans.

- Selon la définition d'un taux d'occupation excessif adoptée, entre 36 (soit 39,6 %) et 45 (49,5 %) des ménages à l'étude pouvaient être considérés comme surpeuplés.
- Quarante-cinq pour cent des répondants ont déclaré qu'un nombre plus restreint d'occupants dans leur domicile contribuerait à résoudre certains problèmes personnels, dont les trois principaux étaient la colère (29,3 %), les problèmes scolaires (19,5 %) et la dépression (17,1 %).
- Quand on a demandé aux répondants inuits de préciser les problèmes qu'ils associaient à un logement surpeuplé, les six premiers aspects évoqués ont été le manque d'intimité (19,6 %), les accès de colère (14 %), le bruit constant (14 %), les problèmes de sommeil (11,9 %), les disputes (11,2 %) et la dépression (9,8 %).
- Lorsque les répondants inuits affirmaient avoir eux-mêmes besoin d'un autre logement, le caractère dysfonctionnel du logement (18,7 %), l'aspect vétuste du domicile (16,4 %) et le taux d'occupation excessif (14,2 %) ont été les premières causes invoquées. Parmi les répondants ayant déclaré que d'autres occupants de leur ménage avaient besoin d'un autre logement, les trois principales raisons mentionnées étaient un âge suffisant (40,5 %), la paresse ou le manque d'initiative (16,5 %), ainsi qu'un comportement trop bruyant (12,7 %).
- Parmi les 67 citoyens ayant répondu à la question sur l'impact des problèmes relatifs à l'approvisionnement en eau ou à la gestion des eaux usées, 38 (56 %) ont déclaré que ces problèmes n'avaient aucune conséquence, 24 (35,8 %) qu'ils empêchaient de bien nourrir les enfants, et 24 autres (35,8 %) qu'ils étaient

une source de frustration pour les autres occupants du logement. Douze répondants (17,9 %) ont affirmé que ces problèmes entraînaient un retard à l'école pour les enfants.

Un nombre significatif de répondants ont déclaré avoir des tendances dépressives causées par le taux d'occupation excessif de leur logement. Certains d'entre eux ont affirmé que les excursions en plein air les aidaient à faire face aux problèmes vécus à la maison, mais bon nombre ont précisé qu'ils ne possédaient pas le coûteux équipement nécessaire à cet effet : par conséquent, 15 % disaient s'ennuyer, et 5,5 % affirmaient que cet ennui menait à la dépression¹³¹.

Cette étude révèle qu'un taux d'occupation excessif dans un logement a des répercussions sur la santé mentale qui sont difficiles à évaluer avec précision. L'étude de Tester donne un aperçu des liens complexes qui existent entre un faible niveau de scolarité, le manque d'emplois valorisants et la crise du logement, lesquels permettent d'acquérir une meilleure compréhension des problèmes sociaux et des troubles mentaux qui affectent certains membres des collectivités du Nunavut. Les répercussions de la crise du logement au Nunavut se font sans doute particulièrement sentir chez les jeunes qui ont fait l'expérience des conditions de vie prévalant dans le sud du Canada, ou qui en ont entendu parler. Selon Tester, cela « peut amplifier considérablement les sentiments d'impuissance, d'isolement et même, éventuellement, devenir une cause de dépression chez les jeunes Inuits de plus en plus scolarisés »¹³².

Les enfants et les adolescents vivant dans des logements surpeuplés dont les occupants sont souvent colériques, stressés ou frustrés, ou ont tendance à se disputer, et où l'on retrouve souvent des commodités de base déficientes, une nourriture peu abondante et un manque d'intimité et d'espace propice à la relaxation, à l'étude ou au sommeil, auront du mal à réussir à l'école et finiront peut-être par décrocher et devenir victimes du cycle de pauvreté qui piège un trop grand nombre d'Inuits au Nunavut. Privés



Photo de David Kilabuk - Matthew Etuangat, bien emmitouflé dans un parka de peau de caribou.

d'éducation, une large portion d'Inuits au Nunavut resteront dépendants de l'aide sociale, adoptant des modes de vie et faisant des choix dont les générations subséquentes paieront le prix.

Des solutions en matière de logement

Une augmentation immédiate des investissements fédéraux dans le secteur du logement s'impose si on veut répondre aux besoins grandissants d'une population en pleine expansion, et résoudre la crise du logement au Nunavut. Entre 2000 et 2011, la Société d'habitation du Nunavut, dont relèvent les logements sociaux, n'aura réussi à construire que 120 logements par année¹³³. À ce rythme, cela prendra près de 30 ans pour bâtir le nombre de logements dont le Nunavut a besoin aujourd'hui, alors que si la tendance se maintient, sa population comptera sans doute jusqu'à 16 500 habitants de plus à ce moment-là. Le gouvernement du Canada doit rapidement investir davantage dans la

construction de logements sociaux à court terme, de façon à alléger le fardeau de la pauvreté, de la violence et des problèmes de santé que doivent porter les enfants et les adolescents inuits, ainsi que leurs familles.

Parallèlement à la construction de nouveaux logements sociaux, pour lesquels la priorité doit être accordée aux familles dans le besoin, le GN doit prendre certaines mesures concertées afin de créer des conditions socioéconomiques susceptibles de ralentir l'explosion démographique au Nunavut, notamment en favorisant l'accroissement des possibilités en matière d'éducation, le développement économique et la réduction de la pauvreté, ainsi que par l'adoption de stratégies innovatrices visant à promouvoir l'achat de propriétés par les Nunavummiuts. Sinon, la dépendance de ceux-ci envers les logements sociaux risque de s'accroître à long terme, au-delà de la capacité du GN de répondre à leurs besoins dans ce domaine.

Le taux élevé de suicide au Nunavut

Si le Nunavut était un pays, son taux de suicide serait le plus élevé au monde, et le taux de suicide chez les jeunes inuits encore plus haut. Plus que tout autre indicateur de l'état de santé, un tel taux de suicide et de tentatives de suicide reflète les sentiments d'impuissance et de désespoir qu'éprouvent bon nombre de nos enfants, amis ou proches. Le taux élevé de suicide au Nunavut témoigne de plusieurs facteurs interreliés qui ont des retombées négatives sur la santé et le bien-être de notre société, et auxquels doivent faire face les jeunes Inuits. Les effets combinés de la pauvreté, de la crise du logement, du colonialisme, de l'alcoolisme ou de la toxicomanie et des abus sexuels, ainsi que des soins inadéquats en matière de santé mentale ou d'aide à l'enfance, à la jeunesse et à la famille, exercent des pressions

énormes sur l'ensemble de notre société. Ces pressions sont exacerbées par l'héritage de la colonisation euro-canadienne, de même que par la perte de pouvoir politique, social, culturel et économique qui en résulte pour les Inuits.

Le suicide est un phénomène relativement récent chez les Inuits : dans les années 1960, par exemple, un seul cas avait été rapporté. Cela contraste de façon alarmante avec les statistiques obtenues entre 2000 et 2007, où on retrouve une moyenne de 23,4 suicides par année, soit près de deux suicides par mois (voir la figure 4).

Figure 4. Nombre total de suicides et taux annuel de suicide au Nunavut de 1999 à 2011¹³⁴

Année	Nombre de suicides	Taux de suicide par tranche de 100 000 habitants*
1999	21	78.3
2000	26	94.6
2001	28	99.5
2002	25	86.7
2003	37	126.2
2004	27	90.4
2005	24	79.1
2006	29	94.2
2007	22	70.4
2008	29	91.7
2009	27	83.7
2010	30	91.4
2011	34	102
Total	359	91,4 (taux moyen)

* Le taux de suicide par tranche de 100 000 habitants est obtenu en divisant le nombre de suicides par le nombre total d'habitants estimé en date du 1^{er} juillet et multiplié par 100 000.

Entre 1999 et 2011, on a rapporté 359 décès par suicide au Nunavut, soit un taux de 91,4 suicides par tranche de 100 000 habitants¹³⁵. Par contraste, le taux de suicide pour l'ensemble du Canada au cours de la même période se situait en moyenne à 10,9/100 000. Déjà, avant 1999, on observait dans le territoire aujourd'hui appelé Nunavut une augmentation du taux de suicide : il est passé de 48,7/100 000 entre 1985 et 1987 à 66,7/100 000 au cours des quatre années suivantes, puis de 75,1/100 000 entre 1991 et 1993 à 85,5/100 000 entre 1994 et 1996¹³⁶.

Le problème du suicide chez les Inuits du Nunavut se démarque du même phénomène dans l'ensemble du Canada par plusieurs aspects, dont l'un des plus troublants est le fait que la plupart des suicides au Nunavut sont le fait d'Inuits âgés entre 15 et 24 ans. Entre 1999 et 2008, le nombre le plus élevé de suicides, soit 25 décès, a été observé chez les jeunes de 15 ans¹³⁷. Entre 1999 et 2003, le taux de suicide chez les jeunes hommes inuits âgés de 19 à 24 ans était environ 50 fois plus élevé que chez les jeunes hommes du même âge dans l'ensemble du Canada. Pourtant, rien ne prouve que les jeunes hommes inuits ne souffrent de maladie mentale 50 fois plus que les jeunes Canadiens dans le sud du pays¹³⁸.

Nous sommes peu à peu en train d'acquérir une meilleure compréhension des variables complexes et des facteurs de risque associés au suicide, mais de nouvelles études s'imposent toujours de façon impérative. Un jeune homme inuit qui vit dans un logement surpeuplé, consomme de l'alcool ou de la drogue ou a subi des abus sexuels dans son enfance n'apprend pas grand-chose à l'école qui puisse l'aider à comprendre les traumatismes passés subis par son peuple, dont les répercussions se font encore sentir sur les collectivités inuites. En outre, il n'a pas accès à des services d'aide de qualité, en langue inuite et adaptés à sa culture, ce qui le rend plus vulnérable aux tendances suicidaires que le jeune qui reçoit une éducation mieux adaptée à ses besoins. Les efforts déployés pour améliorer les services dans des secteurs distincts tels que le logement, l'éducation ou l'aide à l'enfance, à la jeunesse et à la famille ne sont

pas parvenus à améliorer l'état de santé ou le bien-être au sein des collectivités; à l'heure actuelle, NTI, le GN et la Gendarmerie royale du Canada, ainsi que le Embrace Life Council, s'entendent sur la nécessité d'adopter une approche concertée, où les collectivités jouent un rôle de premier plan en matière de prévention du suicide. Par ailleurs, notre compréhension du comportement suicidaire au Nunavut comporte encore plusieurs lacunes, et il existe peu d'études fondées sur les faits permettant d'établir un plan d'action efficace dans ce domaine.

Plusieurs facteurs de risque actuellement associés au suicide sont issus du traumatisme historique engendré par les profonds bouleversements sociaux et économiques qu'a subis la société inuite. Ces séquelles s'apparentent aux traumatismes de guerre dont sont victimes les soldats, à la différence près que les Inuits n'ont généralement pas accès aux références et au soutien nécessaires pour apprendre à composer avec ces expériences traumatisantes du passé, ni avec leurs répercussions sur le présent. Ces bouleversements, dont l'effet se fait encore sentir, comprennent notamment l'introduction de l'économie monétaire, le déplacement forcé des Inuits, leur établissement en collectivités permanentes et l'exil d'enfants inuits dans des pensionnats par le gouvernement du Canada, ainsi que l'introduction de maladies telles que la tuberculose et la grippe.

Prendre conscience des répercussions cumulatives de tous ces traumatismes historiques nous aide à mieux cerner les causes des défis sociaux auxquels font face aujourd'hui les enfants et les adolescents inuits. Pour atténuer cette dysfonction sociale, une transformation de l'ensemble de notre société s'impose.

Lisa Wexler est professeure au département d'Études en santé communautaire de l'Université du Massachusetts, et ses recherches portent principalement sur le phénomène du suicide chez les jeunes dans le nord-ouest de l'Alaska. En 2005, elle a publié une étude, sans doute la plus complète

sur le sujet, qui s'appuie en grande partie sur des discussions de groupe menées auprès de jeunes dans les 12 collectivités de la région. Entre 1999 et 2005, le taux de suicide dans le nord-ouest de l'Alaska s'est élevé à 81/100 000. L'étude de Wexler met en lumière le rôle des institutions de cette région, qui ont contribué à accentuer les perceptions négatives de soi et de la collectivité chez les jeunes Inupiat, ainsi que les conséquences potentiellement dévastatrices de ces perceptions. Le système d'éducation, affirme Wexler, est particulièrement bien placé pour aider à transformer ces perceptions chez les jeunes Inuits en leur offrant les outils dont ils ont besoin pour déceler les formes d'oppression tant historiques que contemporaines qui peuvent rendre les individus plus vulnérables aux sentiments d'impuissance et de désespoir. Les observations de Wexler au sujet de l'école s'appliquent particulièrement aux discussions soulevées dans le cadre du présent rapport :

Sans soutien adéquat à la maison, bon nombre de jeunes Inupiat « perdent intérêt » en l'école et décrochent avant la septième année. Ces « décrocheurs » souhaitent malgré tout réussir dans « le monde (occidental) », mais ils n'ont pas acquis les habilités nécessaires pour y arriver. Leur échec est perçu comme un échec d'ordre personnel, et non institutionnel, c'est-à-dire relevant des écoles. Le déni des formes d'oppression actuelles perpétue l'aliénation personnelle et collective. Comme les problèmes sociaux sont perçus comme étant issus de lacunes personnelles et collectives, les Inupiat rejettent le blâme sur eux-mêmes. Il s'agit là d'une forme d'oppression en soi, car la responsabilité (ainsi que le sentiment de culpabilité qui l'accompagne) est imputée à des individus qui n'ont guère de contrôle sur le cadre institutionnel ou structurel qui accroît leurs risques d'échec. Cette spirale peut mener à un puissant sentiment d'impuissance¹³⁹.

L'école peut aider les Inuits, notamment les jeunes, à se façonner une identité collective en contribuant à leur faire prendre conscience des retombées passées et actuelles du colonialisme et de l'oppression sur leurs collectivités.

Ce faisant, elle créera de nouvelles possibilités pour les collectivités de participer à la reconstruction de notre société. Cette vision va dans le même sens que l'approche adoptée dans le cadre de la Stratégie de prévention du suicide au Nunavut de 2010, qui fait ressortir la nécessité d'une transformation globale de la société inuite comme solution aux problèmes sociaux actuels, plutôt que d'interventions politiques ciblées dans des secteurs précis.

La Stratégie de prévention du suicide au Nunavut est le fruit d'une collaboration entre NTI, le GN, la Gendarmerie royale du Canada et le Embrace Life Council, dans l'espoir de réduire le taux de suicide au Nunavut à la moyenne nationale ou même en dessous. Les Nunavummiuts ont été tant exposés au phénomène du suicide, de façon directe et répétée, que bon nombre en sont venus à percevoir cette situation comme normale¹⁴⁰. L'adoption de cette stratégie couronne deux années de recherche et de consultation publique menées par les organismes partenaires, et présente huit engagements concrets susceptibles de contribuer à réduire le taux de suicide au Nunavut. Cette initiative souligne clairement l'importance des partenariats multisectoriels et de la prise de pouvoir des collectivités face aux défis complexes et interreliés associés à la prévention du suicide.

La Stratégie de prévention du suicide au Nunavut s'appuie sur les discussions menées au cours des rencontres entre les divers partenaires, ainsi que sur 54 séances de consultation publique, auxquelles ont participé quelque 500 personnes et qui ont suscité des réactions de la part de 251 personnes entre avril et août 2009. Les participants y ont exprimé leur vision au sujet des causes du comportement suicidaire et ont proposé des solutions possibles, commentant également les idées présentées dans le document de travail préparé en 2009 en vue de l'élaboration de la Stratégie de prévention du suicide au Nunavut. Les participants à ce processus de consultation publique ont exprimé leur approbation envers une approche combinant un meilleur accès à des services d'aide professionnelle ainsi qu'à des

activités communautaires de qualité. Le principal sujet de préoccupation des participants semblait être la rareté des conseillers et des services dédiés à la santé mentale au Nunavut. Il est à noter que c'est surtout la question de l'accès à ces services, et non leur qualité ou leur nature, qui était soulevée, de même que l'importance de combler les postes vacants dans ce secteur, et d'en créer d'autres¹⁴¹. À peine 66 % des 328 postes relevant du ministère de la Santé et des Services sociaux sont comblés, et seulement 30 d'entre eux (soit 9,1 %) sont occupés par des Inuits¹⁴².

Lors de l'élaboration des politiques, il faut donc travailler à assurer l'accès des Nunavummiuts à des services dédiés à la santé mentale au moins aussi pertinents et diversifiés que ceux qui sont offerts dans les régions du sud du Canada; en raison du taux élevé de suicide au Nunavut, la qualité et l'accessibilité de ces services devraient même être supérieures dans ce territoire. Les membres de la collectivité qui ont participé à la consultation publique ont aussi fait ressortir la nécessité d'instaurer des services adaptés à la culture inuite, notamment par le recrutement d'un plus grand nombre de conseillers et de travailleurs sociaux inuits, ainsi que par l'augmentation des services offerts en inuktitut. Les participants ont également souligné l'importance de l'éducation communautaire en matière de prévention du suicide et de compétences parentales, de même que celle de l'organisation d'activités communautaires susceptibles de renforcer l'estime de soi et la maîtrise du savoir-faire traditionnel.

Le Plan d'action de la Stratégie de prévention du suicide au Nunavut, lancé en septembre 2011, vient compléter la Stratégie. Ce plan d'action est le résultat d'une concertation entre NTI, le GN, la Gendarmerie royale du Canada et le Embrace Life Council, et il fournit un tracé susceptible de favoriser la mise en œuvre de la Stratégie jusqu'au 31 mars 2014. Ce plan d'action est porteur d'espoir : il met en lumière huit engagements généraux et 41 objectifs spécifiques destinés à réduire le taux de suicide au Nunavut à la moyenne nationale ou même en dessous. Ces engagements



Photo de David Kilabuk - Eric Kilabuk, prêt à harponner un morse.

visent à améliorer l'accès à de la formation en matière de prévention du suicide, à offrir aux jeunes des outils préventifs, à instaurer de meilleurs services dédiés à la santé mentale, à atteindre une plus grande transparence dans la prestation des services et, enfin, à approfondir les recherches consacrées au phénomène du suicide. Ce document soumet les partenaires concernés à une obligation de rendre des comptes à la population et à une responsabilité à l'égard des résultats du plan d'action, ainsi qu'à une évaluation continue relativement à la réalisation des objectifs de la Stratégie. Pour s'attaquer de façon efficace au problème du suicide au Nunavut, il est essentiel de privilégier une collaboration multisectorielle propre à assurer la mobilisation de toutes les ressources nécessaires.

Les chercheurs Frank J. Tester et Paule McNicoll ont fait ressortir l'importance de replacer le débat entourant le phénomène du suicide chez les jeunes Inuits dans le contexte

du déséquilibre du pouvoir entre les Inuits et les habitants des régions du sud du Canada. Sur le plan des politiques, cela signifie que, pour être efficaces, les mesures adoptées doivent être orientées de façon à favoriser l'autonomie des Inuits dans toutes les sphères de notre société¹⁴³. Du point de vue de l'autodétermination, il est évident que la réforme du système d'éducation du Nunavut en vue d'aider les parents et les collectivités à se réapproprier leur pouvoir, d'une part, et la participation accrue de la collectivité au processus décisionnel politique en matière de prévention du suicide, d'autre part, sont des objectifs indissociables qui peuvent contribuer à réduire le taux de suicide au Nunavut.

Comme les paroles d'Upaluk Poppel citées au début de la présente section l'expriment avec éloquence, l'éléphant dans la pièce en ce qui a trait au problème du suicide chez les Inuits est l'inégalité entre l'accès aux services dédiés à la santé mentale dans les collectivités inuites éloignées et dans les collectivités à majorité euro-canadienne au sud du pays. Même si le Nunavut est maintenant un territoire distinct, le gouvernement du Canada a la responsabilité de travailler à réduire les disparités sociales et économiques créées par certaines de ses propres politiques.

En l'absence de nouveaux investissements dans les services dédiés à la santé mentale, notamment en matière de counseling, lesquels pourraient contribuer à assurer aux Inuits au moins le même accès à ces services que dans le sud du pays, il est irréaliste de penser que le taux de suicide au Nunavut pourra être réduit à un taux comparable à celui de l'ensemble du Canada. Pour décider de notre avenir et améliorer l'état de santé et le bien-être de notre société, nous devons d'abord nous réapproprier le contrôle de notre vie. Comme l'a fait ressortir la première partie de ce rapport, les véritables changements sociaux s'amorceront au niveau de la famille et du système d'éducation, et cette collaboration doit viser l'atteinte d'objectifs reflétant les aspirations des parents et des collectivités.

L'insécurité alimentaire

La sécurité alimentaire se définit comme l'accès à des aliments sains, nutritifs et culturellement acceptables dans le respect de la dignité humaine¹⁴⁴. Selon Statistique Canada, un ménage souffre d'insécurité alimentaire si ses occupants ont déclaré avoir été dans au moins une des situations suivantes au cours de la dernière année : en raison d'un manque d'argent, au moins un occupant du ménage n'a pas eu accès à la qualité ou la diversité désirée en matière d'aliments, a craint de ne pas pouvoir manger à sa faim ou a souffert de la faim¹⁴⁵. Selon cette définition, plus de la moitié des habitants du Nunavut (56 %) ont déclaré être victimes d'insécurité alimentaire en 2005, alors que cette proportion se situait à 14,7 % pour l'ensemble de la population canadienne¹⁴⁶. L'ampleur de ce problème varie selon les collectivités au Nunavut. En 2001, par exemple, 83 % des adultes inuits interrogés à Kugaaruk (76 sur 92) souffraient d'insécurité alimentaire, de même que 82 % (71 sur 86) des enfants¹⁴⁷.

On retrouve chez les enfants inuits un taux élevé d'insécurité alimentaire, ce qui reflète leur santé précaire, et y contribue.

L'Enquête sur la santé des enfants inuits menée en 2007-2008 révèle que 70 % des enfants inuits âgés entre 3 et 5 ans souffrent d'un certain degré d'insécurité alimentaire. Selon cette enquête, 24 % des enfants de cet âge vivaient au sein de ménages caractérisés par une grave insécurité alimentaire (où l'on sautait des repas ou ne consommait que des repas légers en raison d'un manque de nourriture); l'insécurité alimentaire chez les enfants était plus répandue dans les ménages bénéficiant d'un soutien au revenu ou occupant un logement social¹⁴⁸. Les enfants plus âgés sont également exposés à ce problème. Selon Statistique Canada, près de quatre enfants inuits âgés de 6 à 14 ans sur dix (soit 39 %) ont déclaré avoir souffert de la faim en 2004 parce que leur

famille avait manqué de nourriture ou d'argent pour acheter de la nourriture¹⁴⁹.

Trop souvent, les aliments que consomment les enfants inuits sont peu nutritifs et mauvais pour la santé. L'Enquête sur la santé des enfants inuits démontre que chez les enfants pour lesquels on a recueilli des données, 35 % de l'apport énergétique alimentaire total provenait d'aliments et de boissons à teneur élevée en glucides ou en lipides, tels que les croustilles, les bonbons, les boissons gazeuses ou en cristaux, les céréales et les pâtisseries très sucrées, les jus de fruits et d'autres aliments camelote¹⁵⁰. Cette diète à haute teneur en glucides nuit à la santé bucco-dentaire dès la petite enfance : jusqu'à 69,1 % des enfants âgés de 3 à 5 ans avaient eu une carie dentaire ou subi une extraction ou un plombage en 2008¹⁵¹. Des études dans ce domaine font état d'un lien de causalité entre la sécurité alimentaire, l'alimentation et le logement, illustré par un taux plus élevé de carence en vitamine D observé chez les enfants vivant dans un logement surpeuplé¹⁵².

Au Canada, il existe une relation de cause à effet entre l'insécurité alimentaire et le revenu : les ménages au revenu le moins élevé sont les plus exposés à l'insécurité alimentaire. Le revenu médian du ménage pour l'ensemble du Canada est de 69 850 \$, comparativement à 62 680 \$ au Nunavut, ce qui représente une différence de plus de 7 000 \$¹⁵³. Le revenu des Inuits est moins élevé en moyenne que celui de l'ensemble des Canadiens, bien qu'ils vivent dans des collectivités où le prix des aliments est au moins le double, sinon le triple ou le quadruple, des prix en vigueur dans le sud du pays. En 2008, par exemple, le coût d'un panier de provisions suffisant pour une famille de quatre à Igloolik s'élevait à 551 \$, soit plus du double du coût (238 \$) du même panier à Montréal¹⁵⁴.

Le coût élevé de la vie au Nunavut proportionnellement au revenu des ménages explique en partie le problème de l'insécurité alimentaire chez les Inuits, mais plusieurs autres facteurs complexes et interreliés sont également en cause.

Parmi ceux-ci, il y a notamment le prix élevé du carburant et des aliments en magasin, ainsi qu'un accès de plus en plus restreint aux aliments traditionnels. Ces facteurs comprennent également le manque de connaissances relatives à la valeur nutritive des aliments vendus à l'épicerie, à l'alimentation équilibrée, à la cuisine et à la gestion d'un budget, ainsi que les effets complexes des changements climatiques sur la capacité à se procurer des aliments traditionnels. Ford et Baumier (2011) ont fourni une description pertinente de la sécurité alimentaire au Nunavut à la lumière de ces facteurs interreliés, nous incitant à « considérer la sécurité alimentaire non pas comme un état ou un objectif final mais comme un processus dynamique d'évolution et de changement continu en réponse à une grande diversité d'incitatifs, de réactions et d'interactions dans le temps et l'espace »¹⁵⁵.

Dans une étude réalisée à Igloolik en 2008, Ford et Baumier donnent un aperçu de la complexité des facteurs qui influent sur la sécurité alimentaire. Les chercheurs y ont mené des interviews semi-structurées auprès de 66 adultes inuits. La majorité des participants, même parmi ceux bénéficiant d'un revenu salarial, ont déclaré avoir souffert d'un manque de nourriture, ayant manqué d'argent pour se procurer de quoi manger au moins une fois au cours de la dernière année. Une érosion, au cours des dernières années, de la tendance à partager sa nourriture avec sa famille élargie au sein d'un ménage a également été rapportée, particulièrement pour ce qui est des aliments traditionnels. Les produits de la chasse et de la pêche – phoques, bélugas, morses, poissons, oies et caribous, par exemple – jouent un rôle essentiel au Nunavut, car ils réduisent la dépendance des Inuits envers les aliments peu nutritifs, coûteux et de piètre qualité offerts en magasin, et se trouvent au cœur de la culture et de l'identité inuites. En 2006, 66 % des Inuits vivaient dans des ménages où au moins la moitié de la viande et du poisson consommés provenaient de la chasse ou de la pêche de subsistance¹⁵⁶. Et en 2007-2008, 72 % des enfants âgés de 3 à 5 ans vivaient au sein d'un ménage abritant un chasseur actif¹⁵⁷.

Le carburant et l'équipement de chasse nécessaire, tel qu'une motoneige, une carabine et des munitions, ou un bateau équipé d'un moteur hors-bord, sont coûteux et les résultats ne sont jamais assurés. En 2008, par exemple, une expédition de chasse au caribou aurait demandé au minimum 240 litres d'essence, au coût total de 340 \$ (1,50 \$/litre)¹⁵⁸.

Les aliments traditionnels sont de moins en moins accessibles à Igloodik, et l'argent est de plus en plus considéré comme un moyen potentiel de promouvoir la chasse tout en améliorant l'accès aux aliments traditionnels. Plusieurs facteurs sont en cause. Les chasseurs à temps plein, qui représentent la source de nourriture la plus fiable, sont de moins en moins nombreux, de même que les camps de chasse qui facilitent les expéditions de longue durée. L'aire de chasse est donc de plus en plus restreinte, une situation accentuée par les effets des changements climatiques, tels que l'amincissement de la glace, le gel plus tardif à l'automne et le dégel plus hâtif au printemps, qui perturbent la répartition des populations animales, réduisent la durée de la période propice à la chasse et accroissent les risques associés à la chasse sur la glace¹⁵⁹. De plus, il manque aux jeunes générations le savoir-faire nécessaire pour s'adapter efficacement à ces changements, ce qui contribue peut-être à rendre le métier de chasseur moins attrayant à leurs yeux.

En outre, des dépendances coûteuses – au tabac, à des drogues ou au jeu, par exemple – peuvent exacerber le problème de l'insécurité alimentaire, ou au contraire en découler. De telles dépendances, en effet, engloutissent l'argent qui aurait été investi dans l'achat de nourriture ou dans des activités de chasse; par ailleurs, l'insécurité alimentaire est un facteur de stress qui rend l'individu plus vulnérable à la dépendance. Des recherches menées aux États-Unis ont démontré que le fait de partager sa vie avec un fumeur adulte est un facteur de risque indépendant en matière d'insécurité alimentaire, tant pour les enfants que les adultes : il est associé à un taux deux fois, voire trois fois plus élevé d'insécurité alimentaire majeure¹⁶⁰. Soixante-

quatre pour cent des Inuits âgés de 15 ans et plus fument sur une base quotidienne, alors qu'un paquet de cigarettes peut coûter jusqu'à 20 \$¹⁶¹. Le lien de causalité entre l'insécurité alimentaire et diverses dépendances au Nunavut n'a pas encore fait l'objet d'études approfondies, mais il est probable qu'il soit fort important.

Comment promouvoir la sécurité alimentaire au Nunavut?

La sécurité alimentaire gravite autour de l'éducation et de la sécurité économique, dont le rôle déterminant a été souligné abondamment dans le présent rapport. Mais dans le contexte actuel, comment accroître la sécurité alimentaire au sein des ménages au Nunavut? Les études réalisées à ce sujet ont régulièrement fait ressortir le problème du coût élevé des aliments en magasin et de l'augmentation des frais associés à la chasse. Santé Canada a instauré des programmes fédéraux visant à amortir le coût des aliments nutritifs périssables dans les collectivités nordiques, tels que le programme Aliments-poste, qui a été remplacé le 1^{er} avril 2011 par le programme Nutrition Nord Canada. L'impact de ce nouveau programme sur la sécurité alimentaire au Nunavut reste à déterminer, mais il est à noter que les consommateurs ciblés par ce programme n'ont pas été consultés lors du processus visant à déterminer les aliments à subventionner. Des serres communautaires similaires à celles qui sont gérées au Nunavut par la Community Greenhouse Society, un organisme à but non lucratif basé à Iqaluit, ou la Community Garden Society, à Inuvik, peuvent devenir une source viable d'aliments nutritifs périssables susceptibles de contribuer à réduire l'insécurité alimentaire et la malnutrition chez les Inuits, si la demande est suffisante pour mettre ces aliments en marché.

Les Inuits ont généralement exprimé le désir que le financement gouvernemental des programmes existants de soutien à la chasse soit augmenté, afin d'accroître le partage communautaire des ressources alimentaires grâce à des réseaux informels. En général, les aliments traditionnels vendus en magasin ne sont pas aussi prisés, étant donné leur prix élevé, bien que par exemple au Groenland, un territoire où la sécurité alimentaire est relativement assurée, un éventail d'aliments traditionnels soit vendu en magasin et dans des marchés extérieurs. On peut présumer qu'un soutien accru aux chasseurs par le truchement des programmes déjà en place, allié à un meilleur accès aux aliments traditionnels sur le marché, pourrait renforcer la sécurité alimentaire au Nunavut.

Si on jette un coup d'œil de l'autre côté du détroit de Davis, on ne peut que constater que contrairement à ceux du Nunavut, les ménages du Groenland jouissent d'une certaine sécurité alimentaire, bien qu'ils doivent relever des défis similaires en matière d'approvisionnement en aliments traditionnels ou importés en magasin, tels que les répercussions des changements climatiques et le coût élevé des aliments¹⁶². Même si l'accès aux aliments traditionnels est considéré comme problématique dans la collectivité de Qeqqarsuaq, au Groenland, pour plusieurs des raisons citées plus haut, il se peut que le marché distinct créé dans ce territoire pour ce type d'aliments contribue à réduire l'insécurité alimentaire au sein des ménages en fournissant des aliments traditionnels relativement abordables en magasin et dans les marchés extérieurs. Ces aliments sont également disponibles dans les épiceries du Nunavut, mais souvent à un prix dissuasif. À Igloolik, par exemple, le caribou offert au magasin de la coopérative se vend rarement moins de 15 \$ la livre et souvent beaucoup plus, selon sa disponibilité. Par comparaison, le prix du steak de bœuf se situe régulièrement à 15 \$ la livre¹⁶³. Selon certains Inuits, le prix élevé des aliments traditionnels dans les épiceries les rend inabordables; parallèlement, toutefois, les frais importants associés à la chasse sont également un obstacle à l'approvisionnement en aliments traditionnels¹⁶⁴.

Il y a actuellement peu d'information disponible au sujet des marchés d'aliments traditionnels au Groenland, et il serait dans l'intérêt du GN de travailler de concert avec le gouvernement autonome du Groenland pour déterminer s'il existe une relation de cause à effet entre la présence d'un marché commercial d'aliments traditionnels et la sécurité alimentaire au sein de la population. Le cas échéant, il s'agirait d'explorer la possibilité de développer un tel marché au Nunavut, de façon à offrir aux familles un accès à des aliments traditionnels abordables, tout en procurant un certain soutien financier aux chasseurs. Une meilleure compréhension globale des facteurs qui favorisent la sécurité alimentaire au Groenland pourrait également s'avérer fort utile pour les décideurs politiques.

Les marchés d'aliments traditionnels locaux existent au Groenland depuis une cinquantaine d'années; la plupart ont été construits et entretenus par les administrations locales en vue de réduire la dépendance des habitants à l'égard des biens importés¹⁶⁵. En 1996, les chasseurs du Groenland pouvaient vendre leurs prises à des institutions locales telles que les écoles, les résidences pour personnes âgées et les hôpitaux, dans les marchés extérieurs des moyennes et grandes collectivités ou, le plus souvent, à l'une des quatre installations de transformation gérées par le gouvernement, réparties dans l'ensemble du territoire et dédiées à la transformation d'aliments spécifiques (le flétan à Ilulissat, l'agneau à Narsaq, les mammifères marins à Qaqortoq et tous les autres produits tels que les oiseaux de mer et le poisson à Nuuk). Une fois transformés, les aliments sont expédiés à Nuuk avant d'être distribués dans tout le Groenland; de 60 à 65 % des produits sont vendus aux magasins tenus par le gouvernement, et le reste à des détaillants privés. Dans certains cas, le prix des aliments traditionnels est inférieur au prix des aliments importés, comme dans le cas de la viande de baleine qui peut se vendre 6 \$/kilo, par comparaison avec la viande à hamburger qui se vend 10 \$/kilo¹⁶⁶.

Le marché commercial d'aliments traditionnels qui a vu le jour au Groenland vise à stimuler le développement durable des collectivités; par son appui à ce système, le gouvernement réduit les importations nécessaires, encourage la pratique de la chasse chez les Inuits, diminue leurs besoins en matière de prestations dans les petites collectivités et favorise la consommation d'aliments nutritifs et valorisés sur le plan culturel¹⁶⁷. Vers la fin des années 1990, on a en effet constaté une baisse de la dépendance de la population du Groenland envers les aliments importés. Tel qu'il a été mentionné précédemment, les données disponibles ne permettent pas de statuer sur les retombées de la création de ce marché sur la sécurité alimentaire actuelle au sein de la population du Groenland.

La Société de développement du Nunavut possède quatre installations de transformation d'aliments traditionnels au Nunavut, lesquelles reçoivent d'importantes subventions de la part du GN (voir la figure 5). Il s'agit de Kitikmeot Foods Ltd., de Kivalliq Arctic Foods Ltd., de Pangnirtung Fisheries Ltd. et de Papiruaq Fisheries.

Ces aliments sont mis en marché à l'échelle nationale et internationale, et lorsqu'ils se retrouvent sur les tablettes des épiceries au Nunavut, leur prix est trop élevé pour

en faire une source abordable d'aliments locaux. Les produits de la chasse, de la pêche et de la cueillette faisaient traditionnellement l'objet d'un partage entre les Inuits, mais comme leur accès est de plus en plus restreint, notamment en raison des changements climatiques, le fait d'accroître la disponibilité des aliments traditionnels en magasin dans l'ensemble du territoire pourrait représenter une stratégie propre à réduire l'insécurité alimentaire dans les ménages du Nunavut en leur permettant de se procurer à l'épicerie des aliments plus abordables et plus nutritifs que les aliments importés.

Par conséquent, nous recommandons que la Société de développement du Nunavut, en collaboration avec NTI, entreprenne une étude de faisabilité sur la pertinence d'accroître l'accessibilité commerciale des aliments traditionnels à l'échelle du Nunavut, plus spécifiquement en vue de favoriser la sécurité alimentaire chez les Inuits. La viabilité de cette stratégie devrait être évaluée dans le contexte de l'insécurité alimentaire actuelle au sein des ménages, en tenant compte des coûts à long terme associés à la malnutrition et à la faim, ainsi qu'à leurs répercussions sociales, comparativement aux investissements qui pourraient être faits dans la sécurité alimentaire de notre peuple.

Figure 5. Aperçu des profits des filiales de la Société de développement du Nunavut en 2010¹⁶⁸

Transformateur	Emplacement	Aliments transformés	Contribution du GN	Profit net « après subvention »
Kitikmeot Foods Ltd.	Cambridge Bay	Viande et poisson, dont l'omble chevalier et le bœuf musqué	350 000 \$	38 980 \$
Kivalliq Arctic Foods Ltd.	Rankin Inlet	Viande et poisson, dont l'omble chevalier et le caribou	100 000 \$	177 344 \$
Pangnirtung Fisheries Ltd.	Pangnirtung	Poisson, dont l'omble chevalier et le turbot	150 000 \$	41 189 \$
Papiruaq Fisheries	Pangnirtung	Poisson, dont l'omble chevalier	25 000 \$	175 \$



Photo de David Kilabuk - Eric Kilabuk montre ses prises.

Recommandations

Services d'aide à l'enfance, à la jeunesse et à la famille : Le ministère de la Santé et des Services sociaux du GN doit donner suite aux recommandations présentées dans le rapport de 2011 de la vérificatrice générale. Le Ministère devrait également élaborer un plan d'intervention en vue de favoriser la réadaptation des enfants et des adolescents ayant été placés à l'extérieur du Nunavut à leur retour dans leur collectivité. À plus long terme, le GN doit travailler à promouvoir, grâce à une réforme du système d'éducation et à un accroissement du soutien gouvernemental, le recrutement d'Inuits pour combler les postes au sein des services sociaux desservant les collectivités.

Sécurité alimentaire : La Société de développement du Nunavut devrait, en collaboration avec NTI et les collectivités inuites, évaluer la viabilité de la mise en marché d'aliments traditionnels à l'échelle du territoire. L'importation d'aliments nutritifs périssables et la production locale d'aliments frais devraient également faire l'objet d'une analyse coûts-bénéfices comparative.

Logement : Face à la crise du logement qui touche actuellement le Nunavut, des solutions innovatrices s'imposent pour accélérer la construction de nouveaux logements, ainsi que pour améliorer l'état des logements existants. Les programmes visant à venir en aide aux familles et aux individus désireux de construire ou de rénover un logement peuvent s'avérer utiles à court terme. À plus long terme, rehausser le niveau de scolarité chez les Inuits peut contribuer à faire en sorte qu'un plus grand nombre d'entre eux aient les moyens de devenir propriétaires.

Suicide : Les nombreux facteurs de risque associés au suicide au Nunavut restent encore méconnus, même si leur compréhension ne cesse de s'approfondir. Dans l'optique de la Stratégie de prévention du suicide au Nunavut, les écoles doivent chercher à transmettre aux élèves inuits une meilleure compréhension des pressions exercées par les structures d'oppression et de colonisation mises en place au Nunavut tant dans le passé qu'aujourd'hui, ainsi que de leurs répercussions sur les défis sociaux actuels. Les élèves qui prennent conscience de ces pressions seront mieux outillés pour faire face aux multiples facteurs sociaux qui les rendent plus vulnérables à un comportement suicidaire.

Conclusion

À l'heure actuelle, la satisfaction des besoins fondamentaux des enfants et des adolescents inuits âgés de 2 à 18 ans n'est pas assurée par le GN et le gouvernement du Canada. Ces besoins comprennent notamment un logement, des services sociaux et des services de garde adéquats, une sécurité alimentaire garantie, ainsi qu'un accès à un système d'éducation équitable, adapté à la culture inuite et mis en œuvre avec la participation des collectivités inuites, considérées dans ce processus comme des partenaires à part entière. L'incapacité du GN et du gouvernement du Canada à répondre à ces besoins porte atteinte au respect des droits fondamentaux des citoyens du Nunavut, et mine particulièrement la santé et le bien-être des enfants et des adolescents inuits. Les droits constitutionnels des Inuits définis dans l'ARTN ont également été bafoués au moment où la Loi sur l'éducation a été adoptée en 2008 sans la participation des Inuits qui devait être garantie par le chapitre 32 de l'ARTN. Ces entorses aux droits des Inuits contribuent à perpétuer le triste héritage paternaliste et colonialiste qui a toujours marqué les rapports entre les Inuits et le gouvernement. Le GN devrait miser plutôt sur les immenses possibilités offertes par le Nunavut en travaillant en étroite collaboration avec les Inuits à élaborer des politiques reflétant les aspirations de notre peuple en matière de bien-être.

Le Nunavut est une société inuite où la majorité des habitants sont inuits et où la langue maternelle dominante est la langue inuite. Dans ce contexte, il n'est guère étonnant que les valeurs privilégiées par les citoyens, ainsi que leur conception du bien-être individuel et collectif, diffèrent sensiblement de celles qui prévalent au sud du Canada. C'est justement pour préserver ces différences que les Inuits ont lutté pour la création du Nunavut, et elles devraient être reflétées par les décisions politiques de façon à ce que les Inuits se réapproprient le contrôle sur leur vie.

Le présent rapport a dépeint des défis sociaux majeurs qui mettent en péril la qualité de vie des enfants et des adolescents inuits, et fait ressortir les liens qui existent entre certaines sphères de la société en apparence bien distinctes. Ces liens comprennent notamment des relations de causalité entre le niveau de scolarité et les progrès sociaux et économiques, le logement, la santé mentale et la sécurité alimentaire, ainsi que les bénéfices sociaux et économiques à long terme de programmes de qualité dédiés à l'éducation de la petite enfance. Tout cela démontre l'urgence pour les ministères du GN concernés d'adopter une approche concertée en matière d'élaboration des politiques et de prestation des services, ainsi que l'importance d'investir dans des services dont la portée a été sous-estimée jusqu'à ce jour.

Aujourd'hui, bon nombre d'Inuits vivent dans des conditions inacceptables, comme en témoigne l'alarmant taux de suicide actuel, qui reflète le sentiment d'impuissance et la frustration d'un trop grand nombre d'Inuits. Les conditions de vie des habitants du Nunavut sont largement façonnées par les politiques gouvernementales, mais les Inuits continuent d'être tenus à l'écart des décisions politiques dont ils subissent les retombées au quotidien. Le déséquilibre du pouvoir entre les Inuits et le gouvernement a toujours existé, et les problèmes sociaux actuels dérivent en grande partie de décisions prises par le gouvernement à l'insu du peuple inuit, et qui n'ont guère contribué à contrer l'impact social, culturel et psychologique des choix néfastes effectués en notre nom.

Nous devons, en tant qu'Inuits, nous réapproprier le contrôle de notre vie si nous voulons décider de notre avenir et de celui de nos enfants, et nous assurer que leurs besoins soient comblés. Le GN a le pouvoir de promouvoir une meilleure collaboration entre les collectivités et les organismes inuits et le gouvernement du Canada, fondée sur l'humilité et le

respect mutuel. Le temps est venu de faire entendre nos voix pour rehausser, tous ensemble, l'état de santé et de bien-être de nos enfants et de nos adolescents.

NOTES

- 1 United Nations, "United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples," March 2008, accessed August 15, 2011, http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/DRIPS_en.pdf.
- 2 Nunavut Land Claims Agreement, S.C., ch. 32, s. 1.1 (1993).
- 3 Canada, Statistics Canada, *Focus on Geography Series, 2011 Census – Nunavut* (Ottawa, ON: 2012), accessed July 16, 2012, <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/as-sa/fogs-spg/Facts-pr-eng.cfm?Lang=Eng&GK=PR&GC=62>.
- 4 Canada, Statistics Canada, "Aboriginal Peoples Profile, 2006," accessed February 5, 2011, <http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-594/details/page.cfm?Lang=E&Geo1=PR&Code1=62&Geo2=PR&Code2=01&Data=Count&SearchText=nunavut&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=All&Custom=>.
- 5 G. Clinton and S. Vail, 2008 *Nunavut Economic Outlook: Our Future to Choose* (Iqaluit, NU: Nunavut Economic Forum, August 2008), iii, accessed May 28, 2011, <http://www.tunnngavik.com/documents/publications/2008%20Nunavut%20Economic%20Outlook.pdf>.
- 6 Nunavut Tunngavik Inc., Isaksimagit Inuusirmi Katujjiqatigiit (Embrace Life Council), *Qaujijausimajuni Tunngaviqarniq: A Discussion Paper on Suicide Prevention in Nunavut* (Iqaluit, NU: The Working Group for a Suicide Prevention Strategy in Nunavut, 2009), 5.
- 7 Waziyatawin A. Wilson and Michael Yellow Bird, eds., *For Indigenous Eyes Only: A Decolonizing Handbook* (Santa Fe, NM: School of American Research Press, 2005), 2.
- 8 "Canada's Population Estimates: Age and Sex," *The Daily*, July 1, 2011 (Statistics Canada), accessed July 30, 2012, <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/110928/dq110928a-eng.htm>.
- 9 Canada, Statistics Canada, "Income and Earnings, Canada," last modified May 5, 2011, accessed July 30, 2012, <http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/rt-td/inc-rev-eng.cfm>.
- 10 Federal-Provincial-Territorial (FPT) Directors of Income Support, *Social Assistance Statistical Report: 2008* (Gatineau, QC: Human Resources and Skills Development Canada, September 2010), accessed July 31, 2012, http://www.hrsdc.gc.ca/eng/publications_resources/social_policy/sasr_2008/sasr2008_eng.pdf.
- 11 Canada, Statistics Canada, "Annual Labour Force Stats Update 2010," accessed February 10, 2011, <http://www.eia.gov.nu.ca/stats/labour.html>.
- 12 Centre for the North, "Somebody Call a Doctor," *Here the North* (Ottawa, ON: Conference Board of Canada, 2011), accessed February 10, 2011, <http://www.centreforthenorth.ca/blogs/herethenorth/somebodycalladoctor>.
- 13 Canada, Office of the Auditor General of Canada, *Children, Youth and Family Programs and Services in Nunavut* (Ottawa, ON: Minister of Public Works and Government Services, March 8, 2011), 2, accessed July 19, 2012, http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/docs/nun_201103_e_35006.pdf.
- 14 Canada, Statistics Canada, "Life Expectancy - Abridged Life Table, at Birth and Confidence Interval, by Sex, Canada, Provinces and Territories, 2002," accessed February 10, 2011, <http://www.statcan.gc.ca/pub/84f0211x/2002/th/4153005-eng.htm>.
- 15 Canada, Statistics Canada, "Births and Total Fertility Rate, by Province and Territory," accessed February 10, 2011, <http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l01/cst01/hlth85b-eng.htm>.
- 16 Canada, Statistics Canada, "Percentage of the Population Aged Less Than 15 Years in the Last 50 Years," accessed February 11, 2011, <http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/as-sa/97-551/table/t2-eng.cfm>.
- 17 Canada, Public Health Agency of Canada, *Canadian Perinatal Health Report – 2008 Edition* (Ottawa, ON: 2008), 62.
- 18 *Ibid.*, 57.
- 19 Heather Tait, *Aboriginal Peoples Survey, 2006: Inuit Health and Social Conditions* (Ottawa, ON: Statistics Canada, 2006), 11.
- 20 *Ibid.*, 16.
- 21 *Ibid.*, 15.
- 22 Heather Tait, Melissa Nepton-Riverin, and Craig Clark, *Inuit Statistical Profile* (Ottawa, ON: Inuit Tapiriit Kanatami, August 9, 2007), 6.
- 23 Canada, Statistics Canada, "Ten Leading Causes of Death by Sex and Geography, 2007 – Nunavut," accessed February 11, 2011, <http://www.statcan.gc.ca/pub/84-215-x/2010001/tbl/t026-eng.htm>.

- 24 Nunavut Tunngavik Inc., Isaksimagit Inuusirmi Katujjiqatigiit (Embrace Life Council), *Suicide Prevention in Nunavut*, 5.
- 25 Ibid.
- 26 United Nations, "Declaration on the Rights of Indigenous Peoples."
- 27 Paul Berger, "Inuit Language, Culture, and Parental Engagement in Schooling in One Nunavut Community," *Canadian Journal of Native Education* 32, no. 1 (2009): 73.
- 28 Education Act, S.Nu., ch. 15, s. 3(7)(1) (2008).
- 29 Berger, "Inuit Language, Culture, and Parental Engagement in Schooling in One Nunavut Community," 1.
- 30 Department of Human Resources Inuit Employment Planning Division, *Towards a Representative Public Service: Statistics as of December 31, 2010* (Iqaluit, NU: Government of Nunavut, 2010), 7.
- 31 "NWT Labour Force Survey (1999)," cited in Ailsa Henderson, *Nunavut: Rethinking Political Culture* (Vancouver, BC: UBC Press, 2008), 202.
- 32 Ibid.
- 33 Northwest Territories Education, Culture and Employment, *Inuuqatigiit: The Curriculum from the Inuit Perspective* (Yellowknife, YT: Government of the Northwest Territories, 1996).
- 34 B. Lewthwaite and B. McMillan, "'She Can Bother Me, and That's Because She Cares': What Inuit Students Say About Teaching and Their Learning," *Canadian Journal of Education* 33, no. 1 (2010): 142.
- 35 Frederic Laugrand and Jarich Oosten, "Education and Transmission of Inuit Knowledge in Canada," *Études/Inuit/Studies* 33, nos. 1-2 (2009): 22.
- 36 Meeka Mearns (Information Officer/Analyst, Nunavut Bureau of Statistics), e-mail message to Timothy H. Argetsinger (April 1, 2011).
- 37 Canada, Statistics Canada, "Data Source for the Chart Graduation Rate, Canada, Provinces and Territories, 2006/2007," accessed March 3, 2011, http://www.statcan.gc.ca/edu/power-pouvoir/ch2/examples-exemples/5214907_01-eng.htm.
- 38 "International Adult Literacy and Skills Survey," *The Daily*, November 9, 2005, (Statistics Canada), accessed July 27, 2010, <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/051109/dq051109a-eng.htm>.
- 39 Ibid.
- 40 Nunavut Bureau of Statistics, "Census Data: Nunavut Census Language by Community, 2006," accessed March 3, 2010, <http://www.eia.gov.nu.ca/stats/census.html>.
- 41 Shelley Tulloch, *Building a Strong Foundation: Considerations to Support Thriving Bilingualism in Nunavut* (Cambridge Bay, NU: Nunavut Literacy Council, 2009), 1-2.
- 42 World Bank, *World Development Report: 1993* (New York, NY: Oxford University Press, 1993), 38.
- 43 E. R. Meara, S. Richards, and D.M. Cutler, "The Gap Gets Bigger: Changes in Mortality and Life-Expectancy, by Education, 1981-2000," *Health Affairs* 27, no. 2 (2008): 353.
- 44 Ibid.
- 45 Ibid.
- 46 National Center for Biotechnology Information, "Chronic Obstructive Pulmonary Disease," *National Institutes of Health*, accessed February 3, 2011, <http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmedhealth/PMH0001153>.
- 47 Meara, Richards, and Cutler, "The Gap Gets Bigger," 355.
- 48 L. Dye, "Longevity Linked to Education, Study Suggests," *ABC News*, March 12, 2008, accessed February 20, 2011, <http://abcnews.go.com/Technology/DyeHard/story?id=4432346&page=1>.
- 49 Centre for the North, "Life is Short: Life Expectancy at Birth," *Here the North*, May 16, 2011 (Ottawa, ON: Conference Board of Canada, 2011), accessed May 22, 2011, <http://www.centreforthenorth.ca/blogs/herethenorth/lifeisshort>.
- 50 United Nations Statistics Division, "Social Indicators: Indicators on Health," last modified December 2010, accessed May 22, 2011, <http://unstats.un.org/unsd/demographic/products/socind/health.htm>.
- 51 J. Ball, "Early Childhood Care and Development Programs as Hook and Hub for Inter-Sectoral Service Delivery in First Nations Communities," *Journal of Aboriginal Health* 2, (2005): 41.
- 52 L.J. Schweinhart, *The High/Scope Preschool Study Through Age 40* (HighScope Educational Research Foundation, 2005), 1.
- 53 Ibid., 2.

- 54 D.L. Kirp, *Kids First: Five Big Ideas for Transforming Children's Lives and America's Future* (New York, NY: Public Affairs, 2011), 67.
- 55 P. Muennig et al., "The Effects of an Early Education Program on Adult Health: The Carolina Abecedarian Project Randomized Controlled Trial," *The American Journal of Public Health* 101, no. 3 (March 2011): 514.
- 56 A. E. McLaughlin et al., "Depressive Symptoms in Young Adults: The Influences of the Early Home Environment and Early Educational Child Care," *Child Development* 78, no. 3 (2007): 746.
- 57 A. Harding, "Good Day Care Boosts Poor Kids' Later Mental Health," *Reuters*, May 22, 2007, accessed February 25, 2011, <http://uk.reuters.com/article/2007/05/22/health-good-daycare-dc-idUKCOL24828920070522>.
- 58 FPG Child Development Institute, "The Carolina Abecedarian Project," accessed February 25, 2011, <http://www.fpg.unc.edu/~abc/#home>.
- 59 Schweinhart, *The High/Scope Preschool Study*, 6.
- 60 Canada, Statistics Canada, "Total Population by Mother Tongue, for Nunavut and its Communities, Census 2006," Iqaluit, NU: Nunavut Bureau of Statistics, December 18, 2007, accessed May 6, 2011, <http://www.eia.gov.nu.ca/stats/community.html>.
- 61 Ian Martin, *Ajiiqatigiingniq: Language of Instruction Research Paper: A Report to the Government of Nunavut* (Iqaluit, NU: Government of Nunavut, December 2000), i.
- 62 Louis-Jacques Dorais, *The Language of the Inuit: Syntax, Semantics, and Society in the Arctic* (Montreal & Kingston: McGill-Queens University Press, 2010), 228.
- 63 North Sky Consulting Group, *Qanukkaniq?: The GN Report Card* (Iqaluit, NU: Government of Nunavut, 2009), 24.
- 64 Inuit Tapiriit Kanatami, *First Canadians, Canadians First: National Strategy on Inuit Education, 2011* (Ottawa, ON: 2011), 4, accessed June 28, 2011, http://www.itk.ca/sites/default/files/National-Strategy-on-Inuit-Education-2011_0.pdf.
- 65 M. Lynn Aylward, *Sivuniksamut Ilinniarniq* (Arviat, NU: Nunavut Department of Education, 2004), 7.
- 66 Lewthwaite and McMillan, "She Can Bother Me, and That's Because She Cares," 142.
- 67 V. Celia Lascarides and Blythe F. Hinitz, *History of Early Childhood Education* (New York, NY: Routledge/Falmer Press, 2000), 560.
- 68 Ian Martin, *Language of Instruction Policy in Nunavut: Creating a Framework for Inuit Language Revitalization* (Iqaluit, NU: Nunavut Tunngavik, 2007), 4.
- 69 Paul Berger (Assistant Professor of Education, Lakehead University, Thunder Bay, ON), personal communication with Timothy H. Argetsinger, June 30, 2011.
- 70 Paul Berger (Assistant Professor of Education, Lakehead University, Thunder Bay, ON), interview by Timothy H. Argetsinger, June 25, 2011, Akureyri, Iceland, available from Nunavut Tunngavik Inc., Department of Social and Cultural Development.
- 71 Diane Hirshberg (Assistant Professor of Education, University of Alaska Anchorage), e-mail message to Timothy H. Argetsinger (July 21, 2011).
- 72 Paul Berger et al., "Collaborative Teacher Recruitment Research in Nunavut" (presented at the International Congress of Arctic Social Sciences VII, University of Akureyri, Akureyri, Iceland, June 24, 2011).
- 73 Muennig et al., "The Effects of an Early Education Program on Adult Health," 514.
- 74 Peter Adamson, *The Childcare Transition: A League Table of Early Childhood Education and Care in Economically Advanced Countries* (Florence, Italy: UNICEF Innocenti Research Centre, 2008), 8.
- 75 Schweinhart, *The High/Scope Preschool Study*, 3-4.
- 76 Adamson, *The Childcare Transition*, 2.
- 77 Leslie Leafloor (Government of Nunavut, Manager, Early Childhood Development), interview by Timothy H. Argetsinger, July 6, 2011.
- 78 Eva Groves (Manager, Childcare Programs, Kakivak Association), e-mail message to Timothy H. Argetsinger (August 8, 2011).
- 79 Leanne C. Findlay and Dafna E. Kohen, *Child Care for First Nations Children Living Off Reserve, Métis Children, and Inuit Children* (Ottawa, ON: Statistics Canada, 2010), 85, accessed August 1, 2012, <http://www.statcan.gc.ca/pub/11-008-x/2010002/article/11344-eng.htm>.
- 80 Tracy Bushnik, *Childcare in Canada* (Ottawa, ON: Statistics Canada, April 2006), 10.
- 81 Department of Employment, Training, Income Support, and Childcare, *2009-2010 Annual Report* (Kujjuuaq, QC: Kativik Regional Government, 2010), 107, accessed August 1, 2012, <http://www.krg.ca/images/stories/docs/ETISC-A.Reports/KRG-ETISC-AR09-10-F2.pdf>.

- 82 Clinton and Vail, 2008 *Nunavut Economic Outlook*, 33.
- 83 Navarana Beveridge (Director of Social Policy, Qikiqtani Inuit Association), e-mail message to Timothy H. Argetsinger (April 7, 2011).
- 84 Education Act, S.Nu., ch. 15, s. 17(1) (2008).
- 85 Leafloor, interview.
- 86 Inuit Language Protection Act, S.Nu., ch. 17, s. 9(1) (2008).
- 87 Heather Tait, Elisabeth Cloutier, and Evelyne Bougie, *Inuit Language Indicators for Inuit Children Under the Age of Six in Canada* (Ottawa, ON: Statistics Canada, June 2010), 10, accessed February 25, 2011, <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-643-x/2010001/article/11278-eng.htm>.
- 88 Early Child Daycare Act, R.R.N.W.T., ch. C-3, s. (48)(52) (1990).
- 89 Tagataga Inc., *Inuit Early Childhood Education and Care: Present Successes – Promising Directions: A Discussion Paper for the National Inuit Education Summit* (Iqaluit, NU: Inuit Tapiriit Kanatami, 2007), 16.
- 90 Newfoundland and Labrador, Childcare Services, *Childcare Centres: Regulations, Policies and Standards* (St. John's, NL: 2007), 41–43.
- 91 Leafloor, interview.
- 92 Ibid.
- 93 Paul Berger, "Inuit Visions for Schooling in One Nunavut Community," (doctoral dissertation, Lakehead University, 2008), 259.
- 94 United Nations, "Declaration on the Rights of Indigenous Peoples."
- 95 Nunavut Land Claims Agreement Act, S.C., ch. 29, s. 31(1) (1993).
- 96 United Nations, "Declaration on the Rights of Indigenous Peoples."
- 97 Canada, Aboriginal Affairs and Northern Development Canada, "Canada's Statement of Support on the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples," November 12, 2010, accessed May 9, 2011, <http://www.ainc-inac.gc.ca/ap/ia/dcl/stmt-eng.asp>.
- 98 Nunavut Tunngavik Inc., "Inuit Leaders Say Bill 21 Isn't Ready to Become Legislation," press release, September 16, 2008.
- 99 Canada, Canadian Heritage, *Convention on the Rights of the Child: Third and Fourth Reports of Canada, Covering the Period January 1998 – December 2007* (Ottawa, ON: Government of Canada, 2009), 137, accessed August 23, 2011, <http://www.pch.gc.ca/pgm/pdp-hrp/docs/pdf/canada3-4-crc-reports-nov2009-eng.pdf>.
- 100 United Nations High Commission for Human Rights, "Convention on the Rights of the Child," November 20, 1989, accessed August 11, 2011, <http://www2.ohchr.org/english/law/crc.htm>.
- 101 Education Act, S.Nu., ch. 15, s. 1(1) (2008).
- 102 Education Act, S.Nu., ch. 15, s. 164(1) (2008).
- 103 "An Interview with John Bainbridge: The Nunavut Education Act: Lessons Learned," *The Canadian Centre for Policy Alternatives*, 2009, 5.
- 104 Tasha R. Wyatt, "Atuarfitsialak: Greenland's Cultural Compatible Reform," *International Journal of Qualitative Studies in Education* (June 27, 2011), doi: 10.1080/09518398.2011.558033.
- 105 Ibid.
- 106 K.K. Olsen, *Education in Greenland* (Fairbanks, AK: Alaska Native Knowledge Network, August 15, 2006), accessed April 13, 2011, <http://www.ankn.uaf.edu/IEW/edgreen.html>.
- 107 United Nations, "Universal Declaration of Human Rights," December 10, 1948.
- 108 Ibid.
- 109 Canada, Office of the Auditor General of Canada, *Children, Youth and Family Programs and Services in Nunavut*, 2.
- 110 Ibid.
- 111 Ibid.
- 112 United Nations, "Declaration on the Rights of Indigenous Peoples."
- 113 "More Foster Care Resources Needed in Nunavut: Department," *CBC News*, September 25, 2009, accessed August 15, 2011, <http://www.cbc.ca/news/canada/north/story/2009/09/24/nunavut-foster-services.html>.
- 114 United Nations, "Declaration on the Rights of Indigenous Peoples."

- 115 United Nations High Commission for Human Rights, "Convention on the Rights of the Child."
- 116 Office of the High Commissioner for Human Rights, General Comment 4 on "The Right to Adequate Housing," (Geneva, Switzerland: 1991), accessed June 20, 2012, <http://www.unhcr.ch/tbs/doc.nsf/0/469f4d91a9378221c12563ed0053547e>.
- 117 Frank J. Tester, *Iglutaq (In My Room): A Case Study of Housing and Homelessness in Kinngait, Nunavut Territory* (Vancouver, BC: The Harvest Society, April 2006), ii.
- 118 Canada, Statistics Canada, *Aboriginal Children's Survey, 2006: Family, Community and Child Care* (Ottawa, ON: 2008), 43, accessed May 28, 2011, <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-634-x/89-634-x2008001-eng.pdf>.
- 119 Grace M. Egeland, *Qanuippitali?: The International Polar Year Nunavut Inuit Child Health Survey, 2007–2008* (Ste-Anne-de-Bellevue, QC: The Canadian Federal Program for International Polar Year, June 2009), 4.
- 120 T. Kovesi et al., "Indoor Air Quality and the Risk of Lower Respiratory Tract Infections in Young Canadian Inuit Children," *Canadian Medical Association Journal* 177, no. 2 (2007): 155–60, doi: 10.1503/cmaj.061574.
- 121 Grace M. Egeland, *Qanuippitali?*, 14.
- 122 Nunavut Bureau of Statistics, *Nunavut Housing Needs Survey* (Pangnirtung, NU: Government of Nunavut, January 25, 2011).
- 123 Nunavut Bureau of Statistics, "Nunavut Housing Needs Survey Factsheet," Pangnirtung, NU: Government of Nunavut, January 25, 2011, 2, accessed May 27, 2011, <http://www.eia.gov.nu.ca/stats/housing.html>.
- 124 Nunavut Bureau of Statistics, *Nunavut Housing Needs Survey*.
- 125 Ibid.
- 126 Ibid.
- 127 Impact Economics, *2010 Nunavut Economic Outlook: Nunavut's Second Chance* (Iqaluit, NU: Nunavut Economic Forum, October 2010), 22, accessed June 10, 2011, <http://www.landclaimscoalition.ca/pdf/NunavutEconomicOutlook-2010.pdf>.
- 128 Tait, *Aboriginal Peoples Survey*, 2006, 17.
- 129 Nunavut Bureau of Statistics, *Nunavut Housing Needs Survey*.
- 130 Canada, Statistics Canada, *Population Projections for Canada, Provinces and Territories: 2009 to 2036* (Ottawa, ON: June 2010), 55.
- 131 Tester, *Iglutaq (In My Room)*, 61.
- 132 Ibid., 35.
- 133 Impact Economics, *2010 Nunavut Economic Outlook*, 21.
- 134 Nunavut Bureau of Statistics, "Nunavut Suicides by Region, Sex, Age Group and Ethnicity, 1999 to 2011," Iqaluit, NU: Government of Nunavut, May 16, 2012, accessed August 1, 2012, <http://www.eia.gov.nu.ca/stats/historical.html>.
- 135 Ibid.
- 136 Frank J. Tester and Paule McNicoll, "Isumagijaksaq: Mindful of the State: Social Constructions of Inuit Suicide," *Social Science & Medicine* 58, (2004): 2626.
- 137 Nunavut Tunngavik Inc., Isaksimagit Inuusirmi Katujjiqatigiit (Embrace Life Council), *Suicide Prevention in Nunavut*, 3.
- 138 Nunavut Tunngavik Inc., *Annual Report on the State of Inuit Culture and Society 2007–2008* (Iqaluit, NU: 2008), accessed July 10, 2011, <http://www.tunngavik.com/documents/publications/2007-2008%20Annual%20Report%20on%20the%20State%20of%20Inuit%20Culture%20and%20Society%20%28English%29.pdf>.
- 139 Lisa Wexler, "Suicide Prevention/Hope Project," (PhD dissertation, University of Minnesota, Twin Cities, March 2005), 233.
- 140 Government of Nunavut, Nunavut Tunngavik Inc., Embrace Life Council, and the Royal Canadian Mounted Police, *Nunavut Suicide Prevention Strategy* (Iqaluit, NU: October 2010), 1, accessed July 12, 2011, <http://www.tunngavik.com/wp-content/uploads/2011/02/101301-layout-english.pdf>.
- 141 Ellen Bobet, *Towards the Development of a Nunavut Suicide Prevention Strategy: A Summary Report on the 2009 Community Consultations* (Iqaluit, NU: 2010), iii, accessed July 16, 2011, <http://www.tunngavik.com/wp-content/uploads/2010/04/towards-the-development-of-a-nunavut-suicide-prevention-strategy-eng.pdf>.
- 142 Nunavut, Department of Human Resources Inuit Employment Planning Division, *Towards a Representative Public Service*, 11.
- 143 Tester and McNicoll, "Isumagijaksaq: Mindful of the State," 2635.

- 144 P. Van Esterik, "Right to Food; Right to Feed; Right to be Fed. The Intersection of Women's Rights and the Right to Food," *Agriculture and Human Values* 16, no. 2 (1999): 225–32, doi: 10.1023/A:1007524722792.
- 145 Ingrid Ledrou and Jean Gervais, "Food Insecurity," *Health Reports* 16, no. 3 (2005): 47.
- 146 Ibid.
- 147 Judith Lawn and Dan Harvey, *Nutrition and Food Security in Kugaaruk, Nunavut: Baseline Survey for the Food Mail Pilot Project* (Ottawa, ON: Department of Indian and Northern Affairs, 2003), 22.
- 148 Egeland, *Qanuippitali?*, 7.
- 149 Tait, *Aboriginal Peoples Survey, 2006*, 22.
- 150 Ibid., 9.
- 151 Canada, Health Canada, *Inuit Oral Health Survey Report* (Ottawa, ON: Minister of Health, March 2010), 10.
- 152 J. E. Hayek, G. Egeland, and H. Weiler, "Vitamin D Status of Inuit Children Reflects Season and Vitamin D Intake," *The Journal of Nutrition* 140, no. 10 (2010): 1842.
- 153 Canada, Statistics Canada, "Median Total Income, by Family Type, by Province and Territory," last modified June 27, 2012, accessed July 19, 2012, <http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l01/cst01/famil108a-eng.htm>.
- 154 James D. Ford and Maude Beaumier, "Feeding the Family During Times of Stress: Experience and Determinants of Food Insecurity in an Inuit Community," *The Geographical Journal* 177, no. 1 (March, 2011): 48.
- 155 Ibid., 55.
- 156 Tait, *Aboriginal Peoples Survey, 2006*, 23.
- 157 Egeland, *Qanuippitali?*, 7.
- 158 Ford and Beaumier, "Feeding the Family During Times of Stress," 49.
- 159 Ibid., 55.
- 160 Cynthia Cutler-Triggs et al., "Increased Rates and Severity of Child and Adult Food Insecurity in Households With Adult Smokers," *Archives of Pediatrics & Adolescent Medicine* 162, no. 11 (2008): 1056–62.
- 161 Tait, *Aboriginal Peoples Survey, 2006*, 15.
- 162 Christina Goldhar et al., "Food Security in Western Greenland: A Case Study from Qeqertarsuaq" (Presentation made at the International Congress of Arctic Social Sciences VI, Nuuk, Greenland, August 2008), accessed August 8, 2011, http://www.arctichost.net/ICASS_VI/images/01.05.05.pdf.
- 163 Ford and Beaumier, "Feeding the Family During Times of Stress," 48.
- 164 Hing Man Chan et al., "Food Security in Nunavut, Canada: Barriers and Recommendations," *International Journal for Circumpolar Health* 65, no. 5 (2006): 416–31.
- 165 Ole Marquardt and Richard A. Caulfield, "Development of West Greenlandic Markets for Country Foods Since the 18th Century," *Arctic* 49, no. 2 (1996): 112–13.
- 166 Ibid., 114.
- 167 Ibid., 115.
- 168 Nunavut Development Corporation, *Annual Report, 2009/2010* (Iqaluit, NU: Government of Nunavut, 2010).

BIBLIOGRAPHIE

- Aboriginal Affairs and Northern Development Canada. "Canada's Statement of Support on the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples (November 12, 2010)." Accessed May 9, 2011. <http://www.ainc-inac.gc.ca/ap/ia/dcl/stmt-eng.asp>.
- Adamson, Peter. *The Childcare Transition: A League Table of Early Childhood Education and Care in Economically Advanced Countries*. Florence, Italy: UNICEF Innocenti Research Centre, 2008.
- Aylward, M. Lynn. *Sivuniksamut Ilinniarniq*. Arviat, NU: Nunavut Department of Education, 2004.
- Ball, J. "Early Childhood Care and Development Programs as Hook and Hub for Inter-Sectoral Service Delivery in First Nations Communities." *Journal of Aboriginal Health* 2, (2005): 36–50.
- Berger, Paul (Assistant Professor of Education, Lakehead University, Thunder Bay, ON). Interview by Timothy H. Argetsinger. June 25, 2011 (Akureyri, Iceland, available from Nunavut Tunngavik Inc., Department of Social and Cultural Development).
- . "Inuit Language, Culture, and Parental Engagement in Schooling in One Nunavut Community." *Canadian Journal of Native Education* 32, no. 1 (2009): 73–92.
- . "Inuit Visions for Schooling in One Nunavut Community." Doctoral dissertation, Lakehead University, 2008.
- Bobet, Ellen. *Towards the Development of a Nunavut Suicide Prevention Strategy: A Summary Report on the 2009 Community Consultations*. Iqaluit, NU, 2010. Accessed July 16, 2011. <http://www.tunngavik.com/wp-content/uploads/2010/04/towards-the-development-of-a-nunavut-suicide-prevention-strategy-eng.pdf>.
- Bushnik, Tracy. *Childcare in Canada*. Ottawa, ON: Statistics Canada, April 2006.
- The Canadian Centre for Policy Alternatives*. "An Interview with John Bainbridge: The Nunavut Education Act: Lessons Learned." 2009, 1–6.
- Canadian Heritage. *Convention on the Rights of the Child: Third and Fourth Reports of Canada, Covering the Period January 1998 – December 2007*. Ottawa, ON: Government of Canada, 2009. Accessed August 23, 2011. <http://www.pch.gc.ca/pgm/pdp-hrp/docs/pdf/canada3-4-crc-reports-nov2009-eng.pdf>.
- CBC News. "More Foster Care Resources Needed in Nunavut: Department." September 25, 2009. Accessed August 15, 2011. <http://www.cbc.ca/news/canada/north/story/2009/09/24/nunavut-foster-services.html.10.1080/09518398.2011.558033>.
- Centre for the North. "Life is Short: Life Expectancy at Birth." *Here the North* (Ottawa, ON: Conference Board of Canada), May 16, 2011. Accessed May 22, 2011. <http://www.centreforthenorth.ca/blogs/herethenorth/lifeisshort>.
- . "Somebody Call a Doctor." *Here the North* (Ottawa, ON: Conference Board of Canada, 2011). Accessed February 10, 2011. <http://www.centreforthenorth.ca/blogs/herethenorth/somebodycalladoctor>.
- Chan, H. M., K. Fediuk, S. Hamilton, L. Rostas, A. Caughey, H. Kuhnlein, G. Egeland, and E. Loring. "Food Security in Nunavut, Canada: Barriers and Recommendations." *International Journal for Circumpolar Health* 65, no. 5 (2006): 416–31.
- Clinton, G., and S. Vail. 2008 *Nunavut Economic Outlook: Our Future to Choose*. Iqaluit, NU: Nunavut Economic Forum, August 2008. Accessed May 28, 2011. <http://www.tunngavik.com/documents/publications/2008%20Nunavut%20Economic%20Outlook.pdf>.
- Cutler-Triggs, C., G.E. Fryer, T.J. Miyoshi, and M. Weitzman. "Increased Rates and Severity of Child and Adult Food Insecurity in Households With Adult Smokers." *Archives of Pediatrics & Adolescent Medicine* 162, no. 11 (2008): 1056–62.
- Department of Employment, Training, Income Support, and Childcare. 2009–2010 Annual Report. Kujjuak, QC: Kativik Regional Government, 2010. Accessed August 1, 2012. <http://www.krg.ca/images/stories/docs/ETISC-A.Reports/KRG-ETISC-AR09-10-F2.pdf>.
- Department of Human Resources Inuit Employment Planning Division. *Towards a Representative Public Service: Statistics as of December 31, 2010*. Iqaluit, NU: Government of Nunavut, 2010.
- Dorais, Louis-Jacques. *The Language of the Inuit: Syntax, Semantics, and Society in the Arctic*. Montreal & Kingston: McGill-Queens University Press, 2010.
- Dye, L. "Longevity Linked to Education, Study Suggests." *ABC News*, March 12, 2008. Accessed February 20, 2011. <http://abcnews.go.com/Technology/DyeHard/story?id=4432346&page=1>.

- Egeland, Grace M. *Qanuippitali?: The International Polar Year Nunavut Inuit Child Health Survey, 2007–2008*. Ste-Anne-de-Bellevue, QC: The Canadian Federal Program for International Polar Year, June 2009.
- Federal-Provincial-Territorial (FPT) Directors of Income Support. *Social Assistance Statistical Report: 2008*. Gatineau, QC: Human Resources and Skills Development Canada, September 2010. Accessed July 31, 2012. http://www.hrsdc.gc.ca/eng/publications_resources/social_policy/sasr_2008/sasr2008_eng.pdf.
- Findlay, Leanne C., and Dafna E. Kohen. *Child Care for First Nations Children Living Off Reserve, Métis Children, and Inuit Children*. Ottawa, ON: Statistics Canada, 2010. Accessed August 1, 2012. <http://www.statcan.gc.ca/pub/11-008-x/2010002/article/11344-eng.htm>.
- Ford, James D., and Maude Beaumier. "Feeding the Family During Times of Stress: Experience and Determinants of Food Insecurity in an Inuit Community." *The Geographical Journal* 177, no. 1 (March, 2011): 44–61.
- FPG Child Development Institute. "The Carolina Abecedarian Project." Accessed February 25, 2011. <http://www.fpg.unc.edu/~abc/#home>.
- Goldhar, C., J. Ford, U. Grønvold, and L. Berang-Ford. "Food Security in Western Greenland: A Case Study from Qeqertarsuaq." Presented at the International Congress of Arctic Social Sciences VI, Nuuk, Greenland, August 2008. Accessed August 8, 2011. http://www.arctichost.net/ICASS_VI/images/01.05.05.pdf.
- Harding, A. "Good Day Care Boosts Poor Kids' Later Mental Health." *Reuters*, May 22, 2007. Accessed February 25, 2011. <http://uk.reuters.com/article/2007/05/22/health-good-daycare-dc-idUKCOL24828920070522>.
- Hayek, J. E., G. Egeland, and H. Weiler. "Vitamin D Status of Inuit Children Reflects Season and Vitamin D Intake." *The Journal of Nutrition* 140, no. 10 (2010): 1839–45.
- Health Canada. *Inuit Oral Health Survey Report*. Ottawa, ON: Minister of Health, March 2010.
- Impact Economics. *2010 Nunavut Economic Outlook: Nunavut's Second Chance*. Iqaluit, NU: Nunavut Economic Forum, October 2010. Accessed June 10, 2011. <http://www.landclaimscoalition.ca/pdf/NunavutEconomicOutlook-2010.pdf>.
- Inuit Tapiriit Kanatami. *First Canadians, Canadians First: National Strategy on Inuit Education, 2011*. Ottawa, ON: 2011. Accessed June 28, 2011. http://www.itk.ca/sites/default/files/National-Strategy-on-Inuit-Education-2011_0.pdf.
- Kirp, D.L. *Kids First: Five Big Ideas for Transforming Children's Lives and America's Future*. New York, NY: Public Affairs, 2011.
- Kovesi, Thomas, Nicolas L. Gilbert, Corinne Stocco, Don Fugler, Robert E. Dales, Mireille Guay, and J. David Miller. "Indoor Air Quality and the Risk of Lower Respiratory Tract Infections in Young Canadian Inuit Children." *Canadian Medical Association Journal* 177, no. 2 (2007): 155–60. doi: 10.1503/cmaj.061574.
- Lascares, V. Celia, and Blythe F. Hinitz. *History of Early Childhood Education*. New York, NY: Routledge/Falmer Press, 2000.
- Laugrand, Frederic, and Jarich Oosten. "Education and Transmission of Inuit Knowledge in Canada." *Études/Inuit/Studies* 33, nos. 1–2 (2009): 21–34.
- Lawn, Judith, and Dan Harvey. *Nutrition and Food Security in Kugaaruk, Nunavut: Baseline Survey for the Food Mail Pilot Project*. Ottawa, ON: Department of Indian and Northern Affairs, 2003.
- Leafloor, Leslie (Government of Nunavut, Manager, Early Childhood Development). Interview by Timothy H. Argetsinger. July 6, 2011.
- Ledrou, Ingrid, and Jean Gervais. "Food Insecurity." *Health Reports* 16, no. 3 (2005): 47–51.
- Lewthwaite, B., and B. McMillan. "'She Can Bother Me, and That's Because She Cares': What Inuit Students Say About Teaching and Their Learning." *Canadian Journal of Education* 33, no. 1 (2010): 140–75.
- Marquardt, Ole, and Richard A. Caulfield. "Development of West Greenlandic Markets for Country Foods Since the 18th Century." *Arctic* 49, no. 2 (1996): 107–19.
- Martin, Ian. *Aajiqatigiingniq: Language of Instruction Research Paper: A Report to the Government of Nunavut*. Iqaluit, NU: Government of Nunavut, December 2000.
- . *Language of Instruction Policy in Nunavut: Creating a Framework for Inuit Language Revitalization*. Iqaluit, NU: Nunavut Tunngavik, 2007.
- McLaughlin, A. E., F.A. Campbell, E.P. Pungello, and M. Skinner. "Depressive Symptoms in Young Adults: The Influences of the Early Home Environment and Early Educational Child Care." *Child Development* 78, no. 3 (2007): 746–56.
- Meara, E. R., S. Richards, and D.M. Cutler. "The Gap Gets Bigger: Changes in Mortality and Life-Expectancy, by Education, 1981–2000." *Health Affairs* 27, no. 2 (2008): 350–60.
- Muennig, P., D. Robertson, G. Johnson, F. Campbell, E.P. Pungello, and M. Neidell. "The Effects of an Early Education Program on Adult Health: The Carolina Abecedarian Project Randomized Controlled Trial." *The American Journal of Public Health* 101, no. 3 (March 2011): 512–16.

- National Center for Biotechnology Information. "Chronic obstructive pulmonary disease." *National Institutes of Health*. Accessed February 3, 2011. <http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmedhealth/PMH0001153>.
- Newfoundland and Labrador, Childcare Services. *Childcare Centres: Regulations, Policies and Standards*. St. John's, NL: 2007.
- North Sky Consulting Group. *Qanukkaniq?: The GN Report Card*. Iqaluit, NU: Government of Nunavut, 2009.
- Northwest Territories Education, Culture and Employment. *Inuuqatigiit: The Curriculum from the Inuit Perspective*. Yellowknife, YT: Government of the Northwest Territories, 1996.
- Nunavut Bureau of Statistics. "Census Data: Nunavut Census Language by Community, 2006." Accessed March 3, 2010. <http://www.eia.gov.nu.ca/stats/census.html>.
- . *Nunavut Housing Needs Survey*. Pangnirtung, NU: Government of Nunavut, January 25, 2011.
- . "Nunavut Housing Needs Survey Factsheet." Pangnirtung, NU: Government of Nunavut, January 25, 2011. Accessed May 27, 2011. <http://www.eia.gov.nu.ca/stats/housing.html>.
- . "Nunavut Suicides by Region, Sex, Age Group and Ethnicity, 1999 to 2011." Iqaluit, NU: Government of Nunavut, May 16, 2012. Accessed August 1, 2012. <http://www.eia.gov.nu.ca/stats/historical.html>.
- Nunavut Development Corporation. *Annual Report, 2009/2010*. Iqaluit, NU: Government of Nunavut, 2010.
- Nunavut Tunngavik Inc. *Annual Report on the State of Inuit Culture and Society 2007–2008*. Iqaluit, NU: 2008. Accessed July 10, 2011. <http://www.tunngavik.com/documents/publications/2007-2008%20Annual%20Report%20on%20the%20State%20of%20Inuit%20Culture%20and%20Society%20%28English%29.pdf>.
- . "Inuit Leaders Say Bill 21 Isn't Ready to Become Legislation." Press release. September 16, 2008.
- . *Qaujijausimajuni Tunngaviqarniq: A Discussion Paper on Suicide Prevention in Nunavut*. Isaksimagit Inuusirmi Katujjiqatigiit (Embrace Life Council). Iqaluit, NU: The Working Group for a Suicide Prevention Strategy in Nunavut, 2009.
- , Embrace Life Council, and the Royal Canadian Mounted Police. *Nunavut Suicide Prevention Strategy*. Iqaluit, NU: October 2010. Accessed July 12, 2011. <http://www.tunngavik.com/wp-content/uploads/2011/02/101301-layout-english.pdf>.
- "NWT Labour Force Survey (1999)." Cited in Ailsa Henderson, *Nunavut: Rethinking Political Culture*. Vancouver, BC: UBC Press, 2008.
- Office of the Auditor General of Canada. *Children, Youth and Family Programs and Services in Nunavut*. Ottawa, ON: Minister of Public Works and Government Services, March 8, 2011. Accessed July 19, 2012. http://www.oag-vg.gc.ca/internet/docs/nun_201103_e_35006.pdf.
- Office of the High Commissioner for Human Rights. General Comment 4 on "The Right to Adequate Housing." Geneva, Switzerland, 1991. Accessed June 20, 2012. <http://www.unhcr.ch/tbs/doc.nsf/0/469f4d91a9378221c12563ed0053547e>.
- Olsen, K.K. *Education in Greenland*. Fairbanks, AK: Alaska Native Knowledge Network, August 15, 2006. Accessed April 13, 2011. <http://www.ankn.uaf.edu/IEW/edgreen.html>.
- Public Health Agency of Canada. *Canadian Perinatal Health Report – 2008 Edition*. Ottawa, ON: 2008.
- Schweinhart, L.J. *The HighScope Preschool Study Through Age 40*. HighScope Educational Research Foundation, 2005.
- Statistics Canada. *Aboriginal Children's Survey, 2006: Family, Community and Child Care*. Ottawa, ON: 2008. Accessed May 28, 2011. <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-634-x/89-634-x2008001-eng.pdf>.
- . "Aboriginal Peoples Profile, 2006." Accessed February 5, 2011. <http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-594/details/page.cfm?Lang=E&Geo1=PR&Code1=62&Geo2=PR&Code2=01&Data=Count&SearchText=nunavut&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=All&Custom=>
- . "Annual Labour Force Stats Update 2010." Accessed February 10, 2011. <http://www.eia.gov.nu.ca/stats/labour.html>.
- . "Births and Total Fertility Rate, by Province and Territory." Accessed February 10, 2011. <http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l01/cst01/hlth85b-eng.htm>.
- . "Canada's Population Estimates: Age and Sex." *The Daily*, July 1, 2011. Accessed July 30, 2012. <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/110928/dq110928a-eng.htm>.
- . "Data Source for the Chart Graduation Rate, Canada, Provinces and Territories, 2006/2007." Accessed March 3, 2011. http://www.statcan.gc.ca/edu/power-pouvoir/ch2/examples-exemples/5214907_01-eng.htm.
- . *Focus on Geography Series, 2011 Census – Nunavut*. Ottawa, ON: 2012. Accessed July 16, 2012. <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/as-sa/fogs-spg/Facts-pr-eng.cfm?Lang=Eng&GK=PR&GC=62>.

- . "Income and Earnings, Canada." Last modified May 5, 2011. Accessed July 30, 2012. <http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/rt-td/inc-rev-eng.cfm>.
- . "International Adult Literacy and Skills Survey." *The Daily*, November 9, 2005. Accessed July 27, 2010. <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/051109/dq051109a-eng.htm>.
- . "Life Expectancy - Abridged Life Table, at Birth and Confidence Interval, by Sex, Canada, Provinces and Territories, 2002." Accessed February 10, 2011. <http://www.statcan.gc.ca/pub/84f0211x/2002/t/th/4153005-eng.htm>.
- . "Median Total Income, by Family Type, by Province and Territory." Last modified June 27, 2012. Accessed July 19, 2012. <http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l01/cst01/famil108a-eng.htm>.
- . "Percentage of the Population Aged Less Than 15 Years in the Last 50 Years." Accessed February 11, 2011. <http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/as-sa/97-551/table/t2-eng.cfm>.
- . *Population Projections for Canada, Provinces and Territories: 2009 to 2036*. Ottawa, ON: June 2010.
- . "Ten Leading Causes of Death by Sex and Geography, 2007 – Nunavut." Accessed February 11, 2011. <http://www.statcan.gc.ca/pub/84-215-x/2010001/tbl/t026-eng.htm>.
- . "Total Population by Mother Tongue, for Nunavut and its Communities, Census 2006." Iqaluit, NU: Nunavut Bureau of Statistics, December 18, 2007. Accessed May 6, 2011. <http://www.eia.gov.nu.ca/stats/community.html>.
- Tagataga Inc. *Inuit Early Childhood Education and Care: Present Successes – Promising Directions: A Discussion Paper for the National Inuit Education Summit*. Iqaluit, NU: Inuit Tapiriit Kanatami, 2007.
- Tait, Heather. *Aboriginal Peoples Survey, 2006: Inuit Health and Social Conditions*. Ottawa, ON: Statistics Canada, 2006.
- , Elisabeth Cloutier, and Evelyne Bougie. *Inuit Language Indicators for Inuit Children Under the Age of Six in Canada*. Ottawa, ON: Statistics Canada, June 2010. Accessed February 25, 2011. <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-643-x/2010001/article/11278-eng.htm>.
- , Melissa Nepton-Riverin, and Craig Clark. *Inuit Statistical Profile*. Ottawa, ON: Inuit Tapiriit Kanatami, August 9, 2007.
- Tester, Frank J. *Iglutaq (In My Room): A Case Study of Housing and Homelessness in Kinngait, Nunavut Territory*. Vancouver, BC: The Harvest Society, April 2006.
- , and Paule McNicoll. "Isumagijaksaq: Mindful of the State: Social Constructions of Inuit Suicide." *Social Science & Medicine* 58, (2004): 2625–36.
- Tulloch, Shelley. *Building a Strong Foundation: Considerations to Support Thriving Bilingualism in Nunavut*. Cambridge Bay, NU: Nunavut Literacy Council, 2009.
- United Nations. "United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples." March 2008. Accessed August 15, 2011. http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/DRIPS_en.pdf.
- . "Universal Declaration of Human Rights." December 10, 1948.
- United Nations High Commission for Human Rights. "Convention on the Rights of the Child." November 20, 1989. Accessed August 11, 2011. <http://www2.ohchr.org/english/law/crc.htm>.
- United Nations Statistics Division. "Social Indicators: Indicators on Health." Last modified December 2010. Accessed May 22, 2011. <http://unstats.un.org/unsd/demographic/products/socind/health.htm>.
- Van Esterik, P. "Right to Food; Right to Feed; Right to be Fed. The Intersection of Women's Rights and the Right to Food." *Agriculture and Human Values* 16, no. 2 (1999): 225–32. doi: 10.1023/A:1007524722792.
- Wexler, Lisa. "Suicide Prevention/Hope Project." PhD dissertation, University of Minnesota, Twin Cities, March 2005.
- Wilson, Waziyatawin A., and Michael Yellow Bird. eds. *For Indigenous Eyes Only: A Decolonizing Handbook*. Santa Fe, NM: School of American Research Press, 2005.
- World Bank. *World Development Report: 1993*. New York, NY: Oxford University Press, 1993.
- Wyatt, Tasha R. "Atuarfitsialak: Greenland's Cultural Compatible Reform." *International Journal of Qualitative Studies in Education* 25, no. 6 (2012). doi: 10.1080/09518398.2011.558033.